



**Nations Unies**

# **Rapport du Conseil de sécurité**

**1<sup>er</sup> août 2009-31 juillet 2010**

**Assemblée générale**

**Documents officiels**

**Soixante-cinquième session**

**Supplément n° 2**

**Assemblée générale**  
Documents officiels  
Soixante-cinquième session  
Supplément n° 2

# **Rapport du Conseil de sécurité**

**1<sup>er</sup> août 2009-31 juillet 2010**



Nations Unies • New York, 2010



*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*.

---

## Table des matières

*Chapitre*

*Page*

Introduction .....	1
--------------------	---

### **Première partie**

#### **Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

I. Résolutions adoptées par le Conseil de sécurité entre le 1 <sup>er</sup> août 2009 et le 31 juillet 2010 . . . . .	29
II. Déclarations prononcées ou publiées par le Président du Conseil de sécurité entre le 1 <sup>er</sup> août 2009 et le 31 juillet 2010 . . . . .	32
III. Communiqués officiels publiés par le Conseil de sécurité entre le 1 <sup>er</sup> août 2009 et le 31 juillet 2010 . . . . .	34
IV. Séances du Conseil de sécurité tenues entre le 1 <sup>er</sup> août 2009 et le 31 juillet 2010 . . . . .	37
V. Rencontres entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents tenues entre le 1 <sup>er</sup> août 2009 et le 31 juillet 2010 . . . . .	61
VI. Séances tenues par les organes subsidiaires du Conseil de sécurité entre le 1 <sup>er</sup> août 2009 et le 31 juillet 2010 . . . . .	62
VII. Rapports annuels des organes subsidiaires du Conseil de sécurité publiés entre le 1 <sup>er</sup> août 2009 et le 31 juillet 2010 . . . . .	65
A. Rapports annuels des comités . . . . .	65
B. Rapports annuels des groupes de travail . . . . .	65
VIII. Rapports des groupes d'étude et instances de surveillance publiés entre le 1 <sup>er</sup> août 2009 et le 31 juillet 2010 . . . . .	66
IX. Rapports sur les missions du Conseil de sécurité publiés entre le 1 <sup>er</sup> août 2009 et le 31 juillet 2010 . . . . .	67
X. Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin pendant la période du 1 <sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010 . . . . .	68
XI. Missions d'assistance et bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités pendant la période du 1 <sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010 . . . . .	69
XII. Rapports du Secrétaire général publiés entre le 1 <sup>er</sup> août 2009 et le 31 juillet 2010 . . . . .	70
XIII. Exposés succincts du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité était saisi entre le 1 <sup>er</sup> août 2009 et le 31 juillet 2010 . . . . .	75
XIV. Notes du Président du Conseil de sécurité publiées entre le 1 <sup>er</sup> août 2009 et le 31 juillet 2010 . . . . .	76

XV. Récapitulatifs mensuels des travaux du Conseil de sécurité établis par ceux qui en ont assuré la présidence entre le 1 <sup>er</sup> août 2009 et le 31 juillet 2010. ....	77
--	----

**Deuxième partie**

**Questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

1. Questions concernant la situation au Moyen-Orient. ....	79
A. La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. ....	79
B. La situation au Moyen-Orient. ....	84
1. Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment. ....	84
2. Force intérimaire des Nations Unies au Liban et résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. ....	86
3. Résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité. ....	91
4. Résolution 1595 (2005) du Conseil de sécurité. ....	91
2. La situation à Chypre. ....	92
3. La situation concernant le Sahara occidental. ....	94
4. La situation au Timor-Leste. ....	95
5. Opérations de maintien de la paix des Nations Unies. ....	96
6. La situation au Libéria. ....	97
7. La situation en Somalie. ....	99
8. Questions concernant la situation dans l'ex-Yougoslavie. ....	102
A. La situation en Bosnie-Herzégovine. ....	102
B. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité. ....	102
C. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991. ....	103
9. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994. ....	105
10. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994. ....	106
11. La question concernant Haïti. ....	107
12. La situation au Burundi. ....	109

13.	La situation en Afghanistan .....	110
14.	La situation en Sierra Leone.....	112
15.	La situation dans la région des Grands Lacs.....	113
16.	La situation concernant la République démocratique du Congo.....	114
17.	La situation en République centrafricaine.....	116
18.	Les enfants et les conflits armés.....	117
19.	La situation en Guinée-Bissau.....	119
20.	Protection des civils en période de conflit armé.....	120
21.	Les femmes et la paix et la sécurité.....	121
22.	Exposé du Président de la Cour internationale de Justice.....	122
23.	Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.....	122
24.	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001).....	123
	A. Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.....	123
	B. Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment.....	123
	C. Force intérimaire des Nations Unies au Liban.....	123
	D. Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental ..	124
	E. Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo. . .	124
	F. Mission des Nations Unies au Libéria.....	124
	G. Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire.....	124
	H. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.....	125
	I. Mission des Nations Unies au Soudan.....	125
	J. Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste.....	125
	K. Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.....	125
	L. Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad.....	126
25.	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme.....	127
26.	Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité.....	130
27.	La situation en Côte d'Ivoire.....	131
28.	Mission du Conseil de sécurité.....	133
29.	Promotion et renforcement de l'état de droit dans les activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales.....	133
30.	Région de l'Afrique centrale.....	134
31.	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan.....	135

32.	Consolidation de la paix après les conflits .....	138
33.	La situation concernant l'Iraq .....	139
34.	Menaces contre la paix et la sécurité internationales .....	141
35.	Non-prolifération .....	142
36.	Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest .....	144
	A. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest .....	144
	B. Guinée .....	144
37.	Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée .....	146
38.	Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général .....	147
39.	Maintien de la paix et de la sécurité internationales .....	148
	A. Non-prolifération et désarmement nucléaires .....	148
	B. Dialogue entre les cultures au service de la paix et de la sécurité .....	149
	C. Pour une utilisation optimale des instruments de diplomatie préventive : perspectives et défis en Afrique .....	149
40.	La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région .....	150
41.	Paix et sécurité en Afrique .....	152
	A. Questions générales .....	152
	B. Djibouti et Érythrée .....	152
	C. Le trafic de drogue, menace contre la sécurité internationale .....	153
42.	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales .....	155
43.	Lettre datée du 22 septembre 2009, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies .....	155
44.	Lettre datée du 4 juin 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/281) et autres lettres pertinentes .....	156

### **Troisième partie**

#### **Autres questions examinées par le Conseil de sécurité**

1.	Questions concernant la documentation, les méthodes de travail et la procédure du Conseil de sécurité .....	157
	A. Application de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2006/507) .....	157
	B. Questions générales .....	157
2.	Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale .....	158
3.	Questions concernant la Cour internationale de Justice .....	159
	A. Date de l'élection à un siège vacant de la Cour internationale de Justice .....	159



B. Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice . . . . .	159
<b>Quatrième partie</b>	
<b>Comité d'état-major</b>	
Travaux du Comité d'état-major . . . . .	161
<b>Cinquième partie</b>	
<b>Questions portées à l'attention du Conseil de sécurité mais que celui-ci n'a pas examinées en séance au cours de la période considérée</b>	
1. Communication concernant la question indo-pakistanaise . . . . .	163
2. Communications concernant la question des îles de la Grande-Tumb, de la Petite-Tumb et d'Abou Moussa . . . . .	163
3. Communications concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït . . . . .	163
4. Communications concernant la situation dans le Haut-Karabakh et les relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan . . . . .	164
5. Communications concernant la situation en Géorgie . . . . .	166
6. Communications concernant la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie . . . . .	167
7. Communications concernant les relations entre le Cameroun et le Nigéria . . . . .	168
8. Non-prolifération des armes de destruction massive . . . . .	168
9. Communications concernant la non-prolifération des armes de destruction massive . . . . .	169
10. Communication concernant la situation au Myanmar . . . . .	169
11. Communications concernant la demande que le Pakistan a faite concernant la création d'une commission d'enquête sur l'assassinat de Mohtarma Benazir Bhutto, ancienne Premier Ministre du Pakistan . . . . .	169
12. Communications concernant la réforme de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité . . . . .	170
13. Communication concernant le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale . . . . .	170
14. Communications concernant l'Organisation du Traité de sécurité collective . . . . .	170
15. Communications concernant la Ligue des États arabes . . . . .	170
16. Communication concernant l'Organisation de la Conférence islamique . . . . .	171
17. Communications concernant la Seconde Guerre mondiale . . . . .	171
18. Communication concernant les relations entre la Colombie et la République bolivarienne du Venezuela . . . . .	171
19. Communications concernant les relations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique . . . . .	171
20. Communication concernant les relations entre la République islamique d'Iran et Israël . . . . .	172
21. Communications concernant les relations entre la République islamique d'Iran et les États-Unis d'Amérique . . . . .	172

22.	Communication concernant le Kirghizistan .....	172
23.	Communications concernant Madagascar .....	172
24.	Communications concernant le Niger .....	173

## **Sixième partie**

### **Travaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité**

1.	Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies .....	175
2.	Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée .....	175
3.	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 .....	177
4.	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994 .....	178
5.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone ..	179
6.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées .....	180
7.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste .....	182
8.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003) .....	183
9.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria .....	184
10.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo .....	185
11.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) .....	186
12.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire ..	187
13.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan .....	188
14.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1636 (2005) .....	189
15.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) .....	189
16.	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006) .....	190
17.	Groupe de travail du Comité spécial des opérations de maintien de la paix .....	191
18.	Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique .....	192
19.	Groupe de travail créé par la résolution 1566 (2004) .....	194
20.	Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés .....	194
21.	Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure .....	195
22.	Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux .....	195

---

**Appendices**

I.	Liste des membres du Conseil de sécurité en 2009 et 2010 . . . . .	198
II.	Nom des représentants, représentants adjoints, suppléants et chargés d'affaires accrédités auprès du Conseil de sécurité . . . . .	199
III.	Présidents du Conseil de sécurité . . . . .	211
IV.	Communications du Président du Conseil de sécurité et du Secrétaire général reçues entre le 1 <sup>er</sup> août 2009 et le 31 juillet 2010 . . . . .	212



---

## Introduction

Le Conseil de sécurité a connu une nouvelle année d'intense activité dans l'exercice de ses fonctions de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Au cours de la période examinée, il a tenu 191 séances officielles, dont 168 publiques. Il a également tenu 18 séances avec des pays fournissant des contingents et 124 consultations plénières. Au cours de cette période, il a adopté 54 résolutions et 27 déclarations de son Président et publié 42 déclarations à la presse.

Le Conseil est resté préoccupé par un certain nombre de situations en Afrique, notamment au Burundi, en Côte d'Ivoire, en Guinée Bissau, au Libéria, à Madagascar, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone, en Somalie, au Soudan (y compris au Darfour), au Sahara occidental et au Tchad. Il a tenu plusieurs débats sur des situations concernant la paix et la sécurité en Afrique. Au cours de l'un de ces débats, en décembre 2009, dans une déclaration de son Président (S/PRST/2009/2), le Conseil s'est félicité de l'intention du Secrétariat de l'ONU et de la Commission de l'Union africaine de mettre en place une équipe spéciale conjointe sur la paix et la sécurité afin d'examiner les questions stratégiques et opérationnelles à très court terme et à long terme. En juillet 2010, les membres du Conseil ont tenu leur réunion annuelle de dialogue et de consultation avec les membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Le Conseil a continué de suivre la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, dans le cadre d'exposés et de débats mensuels. La situation au Liban a également reçu toute son attention. En août 2009, dans sa résolution 1884 (2009), il a noté avec satisfaction qu'il recevrait les conclusions de l'examen de la capacité opérationnelle de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, y compris la structure, les avoirs et les besoins de la Force, qui serait effectué dans le but d'organiser au mieux, conformément aux pratiques de référence en matière de maintien de la paix, les avoirs et ressources de la Mission pour lui permettre d'exécuter les tâches relevant de son mandat.

En Asie, le Conseil a suivi les situations en Afghanistan, en Iraq, au Myanmar, au Népal et au Timor-Leste.

Le Conseil a entendu plusieurs exposés sur la situation en Haïti et notamment le tremblement de terre du 12 janvier 2010. En réaction à cette catastrophe, il a adopté la résolution 1908 (2010), par laquelle il a approuvé la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que l'effectif global de la force de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti soit augmenté aux fins de l'appui aux efforts immédiats de relèvement, de reconstruction et de stabilisation et décidé de réexaminer, selon que de besoin, le niveau des effectifs des contingents et des forces de police. Par sa résolution 1927 (2010), il a autorisé le déploiement de 680 policiers supplémentaires, principalement pour développer les moyens d'action de la Police nationale d'Haïti, et il a invité la Mission à fournir au Gouvernement haïtien, à sa demande et dans la limite des ressources disponibles, l'appui logistique et les compétences techniques voulus pour l'aider à poursuivre ses activités visant à renforcer les capacités des institutions chargées de faire respecter l'état de droit aux niveaux national et local et à accélérer la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de réinstallation des déplacés.

Le Conseil a continué de recevoir et d'examiner des rapports trimestriels du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Les membres du Conseil avaient des points de vue différents en ce qui concerne le statut du Kosovo. La Mission continuait de jouer un rôle essentiel dans la promotion de la sécurité, de la stabilité et du respect des droits de l'homme au Kosovo et dans la région, grâce au dialogue qu'elle entretenait avec toutes les communautés au Kosovo, ainsi qu'avec les équipes dirigeantes à Pristina et à Belgrade et les acteurs régionaux et internationaux. Le Conseil était également saisi de la situation à Chypre et il a adopté des résolutions renouvelant le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP).

Le Conseil a consacré de longs débats à des questions thématiques et à des questions générales telles que les menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme, la protection des civils en période de conflit armé, les enfants et les conflits armés, les femmes et la paix et la sécurité, les opérations de maintien de la paix, la consolidation de la paix, la paix et la sécurité en

Afrique, les stratégies de transition et de retrait et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale. Après le débat public d'avril 2010, il a souligné l'importance cruciale que revêtait la consolidation de la paix s'agissant de jeter les bases d'une paix et d'un développement durables au lendemain de tout conflit. Il a également souligné que des stratégies de consolidation de la paix efficaces étaient nécessaires pour assurer une paix et un développement durables. Il a consacré une attention particulière à la question de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Dans sa résolution 1887 (2009), il a appelé à de nouveaux progrès dans tous les aspects du désarmement en vue de renforcer la sécurité dans le monde et a réaffirmé que la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales. Par la résolution 1929 (2010), la République islamique d'Iran s'est vu imposer des sanctions supplémentaires parce qu'elle n'avait pas satisfait aux exigences du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique ni aux obligations qui lui incombaient aux termes des résolutions 1696 (2006), 1737 (2006), 1747 (2007) et 1803 (2008). Le Conseil a également examiné les activités des Tribunaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda concernant leurs stratégies de fin de mandat et le renouvellement du mandat des juges. Les membres du Conseil ont aussi eu des échanges de vues avec le Président de la Cour internationale de Justice.

Le Conseil a adapté le mandat de plusieurs opérations de maintien de la paix et modifié certains régimes de sanctions. Par sa résolution 1907 (2009), il a imposé des sanctions à l'Érythrée afin que celle-ci prenne des mesures adéquates pour faire face à la situation sur le terrain. Pendant la période couverte par le présent rapport, le Conseil a également effectué des missions en République démocratique du Congo et en Afghanistan.

Les organes subsidiaires les plus actifs ont été le Comité contre le terrorisme, le Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaïda, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées et le Comité créé par la résolution 1540 (2004). Le Conseil a continué d'apporter des améliorations à ses méthodes de travail et à examiner la question de la documentation ainsi que d'autres questions de procédure. Il a adopté une note de son

Président (S/2010/507) qui développait ses efforts antérieurs visant à fixer par écrit ses méthodes de travail, accroître son efficacité et sa transparence et renforcer les contacts et le dialogue avec les non-membres. Par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les opérations de maintien de la paix, il a continué de dialoguer avec les pays qui fournissent des contingents militaires ou de police et les autres parties prenantes afin de rendre ces opérations plus efficaces. Le Groupe de travail a soumis son rapport intérimaire (S/2009/659, annexe) au Président le 17 décembre 2009.

En avril 2010, du fait de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement, le Conseil a été réinstallé dans de nouveaux locaux temporaires. Il a examiné à plusieurs reprises la question de l'accès des non-membres au « salon de repos ». Il a également examiné la question de l'accès de la presse à la zone d'entrée afin de veiller à ce que cet accès soit comparable à ce qu'il était avant la réinstallation.

## **Afrique**

### **Burundi**

Le 10 décembre 2009, lorsqu'il a présenté le rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) (S/2009/611), le Représentant exécutif du Secrétaire général, Youssef Mahmoud, a informé le Conseil que ce pays continuait d'avoir besoin de l'assistance internationale, malgré les progrès qu'il avait accomplis depuis la fin du conflit. Les membres du Conseil se sont félicités que le processus de paix ait progressé grâce à la mise en place par le Gouvernement burundais du Forum permanent de dialogue des partis politiques. Ils ont également salué l'accord intervenu entre ces partis au sujet de l'adoption d'un code électoral révisé et du mécanisme judiciaire.

Le 17 décembre, par sa résolution 1902 (2009), le Conseil a prorogé le mandat du BINUB jusqu'au 31 décembre 2010. Il a également engagé le Gouvernement burundais à créer un climat propice à la tenue d'élections libres, régulières et pacifiques en 2010.

Le 10 mai 2010, le Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du BINUB, Charles Petrie, a présenté un exposé au Conseil sur la préparation des élections qui devaient avoir lieu au Burundi. Les

membres du Conseil ont exprimé leurs vues concernant les progrès réalisés et ont accueilli avec satisfaction les nouveaux développements intervenus dans le pays.

### **La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région**

Le 22 octobre 2009, le Conseil a salué les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'accord du 13 août 2007 au Tchad et a noté que le Gouvernement tchadien s'était montré déterminé à mettre en œuvre cet accord. Les membres du Conseil ont appelé les groupes armés à déposer les armes et encouragé les différentes parties à continuer de soutenir le mouvement de réconciliation amorcé après la signature de l'accord de paix de Tripoli, le 25 juillet 2009. Ils ont toutefois exprimé leur préoccupation quant aux conditions de sécurité instables et aux problèmes humanitaires dans l'est du Tchad et le nord de la République centrafricaine.

Le 19 janvier 2010, le Gouvernement tchadien a demandé de façon inattendue que la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) se retire à l'expiration de son mandat en avril 2010. Le 12 mars, par sa résolution 1913 (2010), le Conseil a décidé de proroger le mandat de la MINURCAT de deux mois étant donné que les pourparlers sur l'avenir de la Mission se poursuivaient avec le Gouvernement tchadien.

Le 25 mai, par sa résolution 1923 (2010), le Conseil a prorogé le mandat de la MINURCAT jusqu'au 31 décembre 2010 et prié le Secrétaire général de procéder au retrait de toutes les composantes de la Mission pour cette date. Il a décidé que dans l'intervalle, l'effectif de la composante militaire de la MINURCAT serait réduit à 1 900 soldats au Tchad et à 300 en République centrafricaine. Il a prié le Secrétaire général de procéder à la phase initiale du retrait des soldats en excédent avant le 15 juillet 2010 et au retrait final à compter du 15 octobre 2010.

Notant que le Gouvernement tchadien s'était engagé à assumer l'entière responsabilité de la sécurité de la population civile de l'est du pays, le Conseil a prié celui-ci et le Secrétaire général de créer un groupe de travail conjoint de haut niveau qui évaluerait chaque mois la situation sur le terrain en ce qui concerne la protection des civils.

Le Conseil a décidé que pendant la durée restante de son mandat, la MINURCAT devait continuer d'aider

à organiser et à former le Détachement intégré de sécurité, d'assurer la liaison avec le Gouvernement tchadien et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin de les aider à réinstaller les camps de réfugiés pour les éloigner de la frontière, d'assurer la liaison avec d'autres organes de sécurité tant au Tchad qu'en République centrafricaine et de contribuer à la protection des droits civils et au respect de la primauté du droit au Tchad. Le Conseil a noté que le Gouvernement tchadien s'était engagé à lui présenter, le 31 juillet 2010 au plus tard, son plan visant à assurer la pérennité du Détachement intégré de sécurité après le départ de la MINURCAT.

Estimant que la situation dans la zone frontalière entre le Soudan, le Tchad et la République centrafricaine constituait toujours une menace pour la paix et la sécurité internationales, le Conseil a invité les gouvernements respectifs de ces pays à veiller à ce que le territoire de chacun ne soit pas utilisé pour porter atteinte à la souveraineté des autres et à collaborer pour faire cesser les activités des groupes armés tout en mettant en œuvre les accords antérieurs.

Le 15 décembre, la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA), Sahle-Work Zewde, a présenté un exposé au Conseil sur la mise en place du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA). Le 21 décembre, le Conseil a adopté une déclaration de son Président (S/PRST/2009/35), dans laquelle il s'est félicité des efforts déployés en faveur de la réconciliation nationale en République centrafricaine sur la base de l'Accord de paix global de Libreville (2008) et des engagements pris dans l'Accord de Syrte (février 2007) et l'Accord de Birao (avril 2007). Il a également invité instamment le Gouvernement de la République centrafricaine et toutes les parties politiques concernées à faire en sorte que les préparatifs et la conduite des élections de 2010 se fassent de manière libre, régulière, transparente et crédible et que celles-ci aient lieu dans les délais fixés par la Constitution. Il a également demandé au Gouvernement de mener à bien sans tarder, dans la transparence et le respect du principe de responsabilité, le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et il s'est félicité de la création du BINUCA le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le 28 juin 2010, la Représentante spéciale a informé le Conseil que la Commission électorale indépendante avait recommandé que les premier et deuxième tours des élections présidentielle et parlementaire aient lieu respectivement le 24 octobre et le 19 décembre 2010 et non en avril ou en mai 2010 comme on l'espérait au départ. Elle a déclaré que les opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration continuaient de se heurter à de nombreuses difficultés. Bien que certains succès aient été enregistrés dans le nord, il fallait faire plus pour accélérer le programme. Elle a recommandé de renforcer la coordination à l'échelon régional pour lutter contre la menace que représentait l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). L'élaboration du cadre stratégique intégré devant guider les activités de consolidation de la paix menées par l'ONU en République centrafricaine serait achevée pour septembre.

#### **Côte d'Ivoire**

Le Conseil a examiné régulièrement la situation en Côte d'Ivoire au cours de la période considérée. Il a en particulier exprimé sa préoccupation devant le retard pris pour publier la liste électorale provisoire en vue du premier tour de l'élection présidentielle ouverte, libre, équitable et transparente qui devait avoir lieu le 29 novembre 2009. Il a également noté qu'une paix durable ainsi que la stabilité et le développement de la Côte d'Ivoire dépendaient également du règlement global et équilibré de nombreux autres problèmes liés à la sécurité, au contexte socioéconomique et à des questions transfrontalières. Dans une déclaration de son Président en date du 29 septembre 2009 (S/PRST/2009/25), le Conseil a réaffirmé que les acteurs politiques ivoiriens étaient tenus de respecter le calendrier électoral et il a demandé instamment à toutes les parties de tenir pleinement leurs engagements.

Le Conseil partageait le point de vue du Secrétaire général selon lequel la réussite des élections ouvrirait la voie à l'élaboration d'une stratégie de retrait de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Les membres du Conseil ont appuyé le rôle joué par les organismes des Nations Unies, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Facilitateur, le Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, et la communauté internationale en vue

d'aider la Côte d'Ivoire à aller de l'avant dans le contexte de la stabilisation et de la reconstruction après le conflit.

Le 27 octobre 2009, lors de consultations plénières, le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire a présenté au Conseil le rapport final du Groupe d'experts (S/2009/521). Deux jours plus tard, par sa résolution 1893 (2009), le Conseil a décidé de reconduire jusqu'au 31 octobre 2010 les sanctions imposées par les résolutions 1572 (2004) et 1643 (2005) et de proroger d'un an le mandat du Groupe d'experts.

Le 8 décembre, dans une déclaration de son Président (S/PRST/2009/33), le Conseil a noté que le Cadre permanent de concertation de l'Accord politique de Ouagadougou avait considéré que le report des élections était dû à des contraintes d'ordre technique et financier et que le premier tour des élections présidentielles serait organisé avant la fin du mois de février ou au début du mois de mars 2010. Il a demandé instamment aux parties prenantes ivoiriennes de tenir les engagements qu'elles avaient pris d'appuyer les élections et de faciliter ce processus sans retard.

Le Conseil a continué de prolonger le mandat de l'ONUCI tous les six mois sous sa configuration actuelle jusqu'à l'adoption, le 28 janvier 2010, de sa résolution 1911 (2010), par laquelle il l'a prolongé de quatre mois pour tenir compte du calendrier électoral. Le 30 juin, il a adopté la résolution 1933 (2010), par laquelle il a donné à l'ONUCI un mandat révisé et actualisé allant jusqu'au 31 décembre 2010 et prolongé jusqu'à la même date l'autorisation qu'il avait donnée aux forces françaises afin qu'elles soutiennent l'ONUCI, dans la limite de leur déploiement et de leurs capacités.

#### **République démocratique du Congo**

Le Conseil a continué de suivre de près la situation en République démocratique du Congo. Il a jugé encourageante l'amélioration des relations entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. À cet égard, il a appuyé les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et de son cofacilitateur visant à promouvoir le rapprochement entre la République démocratique du Congo et le Rwanda et, par conséquent, la stabilité à



long terme de la région des Grands Lacs. Il s'est dit profondément préoccupé par la situation humanitaire dans l'est du pays et par les lourdes conséquences qu'avaient les opérations militaires sur les civils depuis le début de 2009.

Le Conseil a noté les difficultés que soulevait le processus de stabilisation, notamment la réintégration des groupes armés congolais au sein des forces armées de la République démocratique du Congo. Les membres du Conseil ont souligné qu'il était important de subordonner l'aide aux forces armées au respect de conditions et d'assurer une formation et une sélection adéquates. Le Conseil a réaffirmé son attachement à la protection des civils et souligné la nécessité de lutter contre l'impunité.

Le 25 novembre 2009, le Conseil a entendu un exposé présenté par le Représentant permanent de la Turquie, Ertuğrul Apakan, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo, au sujet du rapport du Groupe d'experts (S/2009/603) ainsi que des discussions que les membres du Comité avaient eues sur ce rapport lors des consultations officielles tenues par le Comité les 18 et 20 novembre 2009.

Le 30 novembre, par sa résolution 1896 (2009), le Conseil a renouvelé le régime des sanctions appliqué à la République démocratique du Congo et reconduit le mandat du Groupe d'experts jusqu'au 30 novembre 2009.

Dans la résolution 1906 (2009), qu'il a adoptée en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies le 23 décembre, le Conseil a décidé de proroger jusqu'au 31 mai 2010 le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et que ce mandat devrait notamment consister, dans cet ordre de priorité et en collaboration avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo, à assurer la protection effective des civils, du personnel humanitaire, et du personnel et des installations des Nations Unies, à mener des activités renforcées de désarmement, de démobilisation et de réintégration des groupes armés congolais et de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réintégration des groupes armés étrangers et à appuyer la réforme du secteur de la sécurité menée par le Gouvernement.

Le 13 avril 2010, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MONUC, Alan Doss. Le Représentant spécial a souligné que l'ONU devait poursuivre le dialogue avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo et envisager un retrait souple et progressif de la mission de maintien de la paix en fonction de la réalisation d'objectifs prédéfinis.

Une délégation du Conseil de sécurité a effectué une mission de deux jours en République démocratique du Congo les 14 et 15 mai 2010. Elle a eu des entretiens avec le Président Joseph Kabila, de hauts responsables gouvernementaux, dont le Premier Ministre, le Sénat, l'Assemblée nationale et des représentants de la société civile ainsi que des responsables de la MONUC et de l'équipe de pays des Nations Unies à Kinshasa.

Le 28 mai, par sa résolution 1925 (2010), le Conseil a prorogé jusqu'au 30 juin 2010 le mandat de la MONUC et autorisé le retrait pour cette date d'un effectif maximal de 2 000 soldats de l'ONU. La République démocratique du Congo étant entrée dans une nouvelle phase, le Conseil a décidé que la Mission s'appellerait à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010 « Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo » ou « MONUSCO ». Par cette résolution, le Conseil a également décidé que la MONUSCO serait déployée jusqu'au 30 juin 2011.

### **Guinée-Bissau**

Au cours de la période considérée, le Conseil a examiné divers aspects de la situation en Guinée-Bissau. Dans la déclaration de son Président qu'il a adoptée le 5 novembre 2009 (S/PRST/2009/29), il s'est félicité de la tenue dans le calme des élections présidentielles en juin et en juillet 2009, renouvelé son soutien aux efforts de consolidation de la paix en Guinée-Bissau et réaffirmé qu'il était important de renforcer la démocratie, la sécurité, l'état de droit, la réconciliation nationale et la lutte contre l'impunité afin d'instaurer une paix durable. Il a souligné les problèmes qui se posaient dans le secteur de la sécurité et la nécessité de définir et mettre en œuvre une stratégie nationale globale efficace bénéficiant de l'appui des partenaires internationaux. Il a également accueilli avec satisfaction la transformation, le 1<sup>er</sup> janvier 2010, du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau en

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix.

Les membres du Conseil sont convenus que la réforme du secteur de la sécurité était l'étape centrale du parcours que la Guinée-Bissau devait accomplir pour parvenir à une paix durable. Le Conseil a souligné en outre que la réforme de la caisse des pensions était une condition préalable importante pour l'instauration de la paix et a insisté sur le fait que la Commission de consolidation de la paix avait un rôle essentiel à cet égard. Il a engagé l'ONU à coordonner les efforts des acteurs internationaux et souligné qu'un appui durable de la communauté internationale était indispensable pour que le processus de consolidation de la paix aboutisse.

À la suite de l'arrestation puis de la libération du Premier Ministre, Carlos Gomes Junior, par des membres de l'armée de la Guinée-Bissau, le 1<sup>er</sup> avril 2010, les membres du Conseil ont exprimé leur préoccupation et exhorté toutes les parties à éviter tout acte de violence et à respecter la Constitution et l'état de droit en Guinée-Bissau. Les membres ont également insisté sur la nécessité pour les parties de préserver les efforts de consolidation de la paix en cours et de résoudre leurs différends par le dialogue. Le 6 avril, le Conseil a été informé par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Oscar Fernandez-Taranco, de l'évolution de la situation depuis les événements du 1<sup>er</sup> avril. Les membres ont souligné qu'il importait d'encourager la réforme du secteur de la sécurité et qu'il fallait s'attaquer à la question du trafic de drogue en Guinée-Bissau.

Le Conseil a réaffirmé qu'il était nécessaire que le Gouvernement de la Guinée-Bissau mette en œuvre une stratégie nationale de grande ampleur pour la réforme du secteur de la sécurité. Il a invité la communauté internationale à continuer à appuyer le renforcement des capacités des systèmes policier et judiciaire de la Guinée-Bissau de façon qu'ils soient à même de faire face à ces problèmes. Le 22 juillet, le Conseil a adopté une déclaration de son Président (S/PRST/2010/15) dans laquelle il s'est déclaré préoccupé par la situation en matière de sécurité et les menaces pesant sur l'ordre constitutionnel ainsi que par la montée persistante du trafic de drogue et de la criminalité organisée, qui menaçait la paix et la sécurité en Guinée-Bissau et dans la sous-région.

## **Libéria**

Le 17 décembre, par sa résolution 1903 (2009), le Conseil a reconduit pour une durée de 12 mois l'interdiction de voyager frappant les personnes considérées comme représentant une menace pour la paix au Libéria et a réaménagé son embargo sur les armes afin de permettre au Gouvernement libérien ainsi qu'à la mission de maintien de la paix de l'ONU dans le pays de recevoir certains matériels militaires pendant cette même période. Il a également prorogé jusqu'au 20 décembre 2010 le mandat du Groupe d'experts chargé de surveiller l'application de ces mesures. Il a invité instamment le Gouvernement libérien à faire tous les efforts nécessaires pour que le gel des avoirs imposé aux personnes et entités visées par les sanctions soit appliqué et a insisté sur le fait que ce gel était encore en vigueur.

Le 15 septembre, par sa résolution 1885 (2009), le Conseil a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 30 septembre 2010. Le 10 mars 2010, il a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général au Libéria et chef de la MINUL, Ellen Margrethe Løj. Il a noté que celle-ci avait exprimé l'opinion que les élections prévues pour 2011 seraient un test de la durabilité de la démocratie dans le pays et que les incidences de ce processus sur la sécurité indiqueraient si le Libéria était finalement prêt à s'affranchir de sa dépendance vis-à-vis de la MINUL.

Le Conseil a estimé que la paix au Libéria restait fragile et que l'instabilité dans les pays voisins pourrait avoir des effets négatifs sur la situation interne. Il a été recommandé de former la police afin de renforcer l'assise nationale du mécanisme de sécurité. La communauté internationale a été invitée à appuyer sans relâche les activités de renforcement des capacités et à continuer de mener des actions qui permettent au Libéria de devenir autonome. On a suggéré de recourir au Fonds pour la consolidation de la paix pour mobiliser une assistance extérieure.

## **Sierra Leone**

Le 15 septembre 2009, par sa résolution 1886 (2009), le Conseil a décidé de proroger le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL) jusqu'au 30 septembre 2010. Il a estimé que le BINUCSIL devrait s'efforcer en priorité d'aider le

Gouvernement sierra-léonais à organiser la réforme constitutionnelle et à améliorer les moyens de la police ainsi qu'à lutter contre la corruption, le trafic de drogue et la criminalité organisée.

Le 22 mars 2010, le Conseil a entendu des exposés du Représentant exécutif du Secrétaire général et Chef du BINUCSIL, Michael von der Schulenburg, et du Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président de la Commission de consolidation de la paix, John McNee. Il s'est félicité des progrès réalisés en Sierra Leone. Un appel unanime a été lancé pour que l'on consacre davantage d'efforts à la question de la violence politique. Le Conseil a également souligné la nécessité de conférer à la police des pouvoirs suffisants pour régler les problèmes civils de manière à accroître la sécurité ainsi que pour préparer les élections prévues pour 2012.

### **Somalie**

Le Conseil a examiné régulièrement divers aspects de la situation en Somalie. Dans la déclaration de son Président datée du 3 décembre 2009 (S/PRST/2009/31), il a renouvelé son soutien sans faille au processus de paix de Djibouti, qui offrait un cadre pour une solution politique durable. Il a réaffirmé que la sécurité à long terme de la Somalie passait par le renforcement effectif par le Gouvernement fédéral de transition de la force nationale de sécurité et de la police somalienne, dans le cadre de l'Accord de Djibouti et conformément à la stratégie nationale en matière de sécurité. Il s'est déclaré gravement préoccupé par la gravité de la situation en matière de sécurité en Somalie et a réaffirmé son soutien aux travaux de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Le 28 janvier 2010, par sa résolution 1910 (2010), il a autorisé l'Union africaine à maintenir l'AMISOM jusqu'au 31 janvier 2011 et a prié le Secrétaire général de continuer d'offrir à cette mission le dispositif d'appui logistique prévu par la résolution 1863 (2009). De nombreux membres du Conseil ont félicité l'Ouganda et le Burundi pour leur contribution en effectifs militaires et ont appelé les pays qui avaient promis d'augmenter leur contingent et leurs contributions financières à tenir leurs engagements.

Le 18 novembre 2009, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, Ahmedou Ould-Abdallah, qui a informé le Conseil que les déploiements de forces

navales internationales et les mesures d'autoprotection des navires avaient réduit le nombre d'actes de piraterie réussis. À cet égard, il a noté les divers efforts déployés par des entités des Nations Unies telles que l'Organisation maritime internationale et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ainsi que par l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL).

Le 30 novembre, par sa résolution 1897 (2009), le Conseil a reconduit, pour une période de 12 mois, les autorisations qu'il avait accordées par ses résolutions 1846 (2008) et 1851 (2008) aux États et aux organisations régionales qui coopéraient avec le Gouvernement fédéral de transition à la lutte contre la piraterie et les vols à main armée au large des côtes somaliennes. Le 27 avril, par sa résolution 1918 (2010), il a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur les différentes options possibles pour poursuivre et incarcérer les personnes responsables d'actes de piraterie et de vols à main armée commis au large des côtes somaliennes.

Le 16 novembre 2009, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie, le Représentant permanent du Mexique, Claude Heller, a présenté au Conseil le rapport demandé tous les 120 jours sur les travaux du Comité. Le Conseil a également examiné les mesures définies aux paragraphes 1, 3 et 7 de sa résolution 1844 (2008) et jugé leur maintien nécessaire au règlement de la situation en Somalie, qui constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales dans la région.

Le 19 mars 2010, par sa résolution 1916 (2010), le Conseil a condamné la poursuite des envois d'armes effectués en violation des embargos sur les armes qu'il avait imposés à la Somalie et à l'Érythrée et a prorogé de 12 mois le mandat du Groupe chargé de contrôler ces mesures. Il a également élargi le mandat du Groupe et lui a adjoint trois experts supplémentaires. Il a condamné la politisation, le mauvais usage et le détournement de l'aide humanitaire par des groupes armés en Somalie et demandé aux États Membres et à l'Organisation des Nations Unies de faire tout ce qui était possible pour atténuer les effets de ces pratiques.

### **Soudan**

Le Conseil de sécurité a continué d'examiner activement divers aspects de la situation au Soudan. Les membres du Conseil ont félicité les parties à

l'Accord de paix global de s'être engagées à respecter la décision de la Cour permanente d'arbitrage sur le statut d'Abyei, ainsi que pour leur volonté d'aplanir les différends qui subsistaient dans le cadre de l'élaboration du projet de loi relatif à la conduite du référendum de 2011. Ils ont appelé les parties à assurer la stabilité nécessaire au succès d'élections libres, régulières et crédibles en 2010. Le Conseil a également souligné l'importance de la tenue d'élections dans le pays et a insisté sur le fait que les parties devaient coopérer de façon sincère après les élections, quel qu'en soit le résultat. Appréciant vivement les efforts de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS), il a réaffirmé son ferme appui à la Mission dans l'exercice de son mandat, s'agissant notamment de la protection des populations civiles et de l'assistance électorale fournie au Gouvernement soudanais en vue de faciliter l'application de l'Accord de paix global.

Le 13 octobre 2009, par sa résolution 1891 (2009), le Conseil a reconduit jusqu'au 15 octobre 2010 le mandat du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan.

Le 8 avril 2010, lors de consultations plénières, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, a informé le Conseil de la préparation des élections au Soudan. Il a parlé du boycott décidé par certains partis d'opposition, des problèmes logistiques auxquels était confrontée la Commission électorale nationale, de la fourniture d'une assistance électorale par la MINUS et de questions concernant les observateurs des élections.

Le 29 avril, par sa résolution 1919 (2010), le Conseil a prorogé d'un an le mandat de la MINUS, dans l'intention de le renouveler par la suite selon que de besoin. Il a demandé à toutes les parties de respecter et d'honorer sans tarder leurs engagements au titre de l'Accord de paix global, des accords sur le Darfour et de l'Accord de paix pour le Soudan oriental d'octobre 2006.

Le Conseil a exprimé son plein appui à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et aux efforts du Médiateur en chef conjoint. Il a déclaré que le processus politique au Darfour avait atteint un point critique et a donc exhorté toutes les parties à s'engager à trouver un moyen pacifique de progresser. Certains membres du Conseil ont également exprimé leur vive préoccupation devant

les attaques perpétrées contre le personnel de la MINUAD et des agents des organismes d'aide humanitaire. Les membres du Conseil ont continué à demander instamment que la MINUAD soit déployée et qu'elle puisse opérer avec un maximum d'efficacité. Ils ont en outre souligné qu'ils continueraient, par l'intermédiaire du Médiateur en chef conjoint, à suivre le processus de paix de Doha.

Le Conseil a noté que le Soudan faisait figure de pionnier dans le cadre des efforts conjoints de l'ONU et de l'Union africaine en faveur du maintien de la paix sur le continent. Il a également noté l'existence d'un large consensus au Darfour sur ce qu'il fallait faire pour que la paix, la justice et la réconciliation deviennent rapidement une réalité et est convenu que le moment était venu d'accélérer le processus de paix.

Le 30 juillet, par sa résolution 1935 (2010), le Conseil a prorogé d'un an le mandat de la MINUAD. Il a souligné que la MINUAD devait utiliser les capacités et les ressources dont elle disposait pour assurer la protection des civils partout au Darfour ainsi que la sûreté et la sécurité du personnel et des activités humanitaires. Il s'est félicité de la priorité accordée aux efforts menés en permanence par la MINUAD pour promouvoir l'engagement de toutes les parties prenantes au Darfour à l'appui et en complément du processus politique en faveur du Darfour mené par l'Union africaine et l'ONU.

Les 15 septembre et 15 décembre 2009 et les 4 mars et 10 juin 2010, respectivement, le représentant de l'Autriche, Thomas Mayr-Harting a, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005), présenté aux membres du Conseil, au cours de consultations plénières, les rapports trimestriels sur les travaux du Comité.

Les 4 décembre 2009 et 11 juin 2010, le Conseil a entendu les exposés biennaux du Procureur de la Cour pénale internationale, Luis Moreno Ocampo, qui a présenté les rapports demandés par la résolution 1593 (2005). Celui-ci a informé le Conseil des activités de son bureau concernant le Darfour et résumé les activités prévues pour les mois suivants. Chaque exposé a été suivi de consultations privées au cours desquelles les membres du Conseil ont fait part de leur position sur la question.

En réaction à l'exposé présenté par le Procureur de la Cour pénale internationale le 4 décembre, certains membres du Conseil ont souligné que le Soudan était

juridiquement tenu de coopérer avec la Cour conformément à la résolution 1593 (2005). De nombreux orateurs ont salué le rapport du Groupe de haut niveau de l'Union africaine sur le Darfour (voir S/2009/599), qui traitait les questions interdépendantes de la lutte contre l'impunité et de la promotion de la paix et de la réconciliation. Certains membres se sont déclarés en faveur du mandat d'arrêt contre le Président soudanais, Omar Al-Bashir, mais d'autres pensaient que, même si le Conseil devait lutter contre l'impunité, il lui fallait aussi tenir compte des progrès faits dans la recherche d'un règlement du conflit au Darfour. Ces derniers ont instamment prié le Conseil de reporter le mandat d'arrêt contre le Président Al-Bashir, conformément à l'article 16 du Statut de Rome, comme l'avaient demandé l'Union africaine, l'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des pays non alignés.

### **Sahara occidental**

Le 15 avril 2010, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Sahara occidental et chef de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), Hany Abdel-Aziz, et l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Christopher Ross, ont informé le Conseil de la situation au Sahara occidental. Bien que les membres du Conseil aient salué le fait que les parties demeuraient déterminées à poursuivre les négociations et étaient disposées à discuter dans le cadre des réunions préparatoires informelles, un grand nombre d'entre eux ont déploré l'absence de progrès substantiels dans les préparatifs d'un cinquième cycle de négociations. Ils ont également estimé que les parties devaient faire montre de plus de volonté politique pour trouver une solution au problème.

Le 30 avril, par sa résolution 1920 (2010), le Conseil a prorogé le mandat de la MINURSO jusqu'au 30 avril 2011. Il a invité le Maroc et le Front populaire pour la libération de la Saguia el-Hamra et du Rio de Oro (Front Polisario) à respecter intégralement les accords militaires conclus. Considérant que le statu quo n'était pas acceptable à long terme, il a invité les parties à faire preuve d'une plus grande volonté politique d'œuvrer en vue d'une solution. Il leur a demandé de poursuivre les négociations sous les auspices du Secrétaire général, sans conditions préalables et de bonne foi, en vue de parvenir à une

solution politique juste, durable et mutuellement acceptable qui pourvoie à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

### **Région de l'Afrique centrale : impact du commerce illicite des armes légères et de petit calibre**

Le 19 mars 2010, le Conseil a tenu un débat public sur l'impact du commerce illicite des armes légères et de petit calibre sur la paix et la sécurité en Afrique centrale. Ce débat a permis d'examiner l'évolution de la question du commerce illicite des armes légères dans le monde et plus particulièrement en Afrique centrale, et de réfléchir sur des mesures novatrices pour mieux combattre ce problème et l'éliminer.

À l'issue du débat, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2010/6), dans laquelle il a rappelé les conséquences humanitaires, économiques et sociales de la fabrication, du transfert et de la circulation illicites des armes légères et de petit calibre sur la sécurité des populations, la persistance des conflits, la recrudescence de la violence sexiste et le recrutement des enfants soldats. Le commerce illicite d'armes légères constituait une grave menace pour la paix, la stabilité et le développement durable. Dans ce contexte, le Conseil a salué les différentes initiatives sous-régionales et encouragé les pays d'Afrique centrale à renforcer les moyens de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), notamment en élaborant un instrument sous-régional juridiquement contraignant sur le contrôle des armes légères et de petit calibre. Tout en reconnaissant aux États le droit d'assurer leur défense et leur sécurité, le Conseil a souligné l'importance que revêtaient la réglementation et le contrôle effectifs et la transparence du commerce des armes légères et de petit calibre pour la prévention des détournements et de la réexportation illicites de ces armes.

### **Région des Grands Lacs**

Le 9 novembre 2009, l'Envoyé spécial du Secrétaire Général pour la région des Grands Lacs Olusegun Obasanjo, a informé le Conseil de ses efforts visant à faciliter les processus de paix dans la région.

À cet égard, les membres du Conseil ont souligné l'importance que revêtaient la mise en œuvre intégrale

de l'accord du 23 mars, la lutte contre l'impunité et la réforme complète du secteur de la sécurité. Ils ont rappelé leur inquiétude à propos de la présence continue des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) dans l'est de la République démocratique du Congo ainsi que de la situation préoccupante de la population civile et des graves répercussions sur les civils de l'opération militaire entreprise par les forces armées de la République démocratique du Congo avec le soutien de la MONUC. Ils ont accueilli avec satisfaction la décision récente du Secrétaire général de retirer le soutien de la MONUC aux unités des forces armées de la République démocratique du Congo impliquées dans des violations graves des droits de l'homme. Le Conseil s'est également félicité de l'amélioration des relations entre la République démocratique du Congo et le Rwanda.

Le 17 novembre 2009, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, a présenté un exposé au Conseil sur la situation dans les zones où sévissait l'Armée de résistance du Seigneur (LRA). Il a informé le Conseil que la LRA était devenue un problème d'ampleur régionale qui ne pouvait être résolu que grâce à une approche bien coordonnée, avec la participation des pays de la région et des missions de maintien de la paix de l'ONU concernées.

Les membres du Conseil ont condamné les activités de la LRA et insisté sur le fait que la protection des civils devait être la toute première priorité des actions entreprises dans le cadre de la lutte contre ce groupe. Ils ont invité les missions des Nations Unies dans la région, à savoir la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, la Mission des Nations Unies au Soudan, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine et la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, à coordonner leurs stratégies pour rassembler des informations sur la protection des civils au regard des attaques lancées par l'Armée de résistance du Seigneur.

#### **Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest**

Le Conseil a appuyé les efforts diplomatiques déployés par les Nations Unies, le Groupe de contact international pour la Guinée, l'Union africaine et la CEDEAO en faveur du rétablissement de la paix, de la

stabilité et de la justice en Guinée. Il a rendu hommage au Président du Burkina Faso, Blaise Compaoré, pour les efforts de médiation qu'il déployait en sa qualité d'Envoyé spécial du Président de la CEDEAO. Il a exhorté les autorités de facto de la Guinée à respecter pleinement leur engagement de coopérer avec l'ONU aux fins des enquêtes indépendantes. Il a également demandé instamment aux parties en présence en Guinée de faire preuve de la plus grande retenue, de respecter l'ordre constitutionnel et la primauté du droit et d'accorder la priorité absolue à la sûreté et à la sécurité des citoyens guinéens, pour contribuer ainsi à empêcher que la situation ne se détériore davantage et à créer des conditions propices à la préparation et à la tenue des élections législatives.

Le 28 octobre, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2009/27) dans laquelle il a notamment condamné les violences qui s'étaient produites à Conakry le 28 septembre, salué la déclaration de la Réunion au sommet de la CEDEAO soutenant la décision du Secrétaire général de charger une commission d'enquête internationale de mener des investigations sur les événements du 28 septembre et appelé à organiser les élections en 2010 comme prévu.

Le 12 janvier 2010, le Conseil s'est déclaré préoccupé par la situation en Afrique de l'Ouest et en Guinée et a réaffirmé son soutien au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest pour son rôle actif dans la coordination de l'assistance de la communauté internationale aux pays de l'Afrique de l'Ouest. Les membres du Conseil ont aussi déclaré qu'ils appuyaient la mission de bons offices de l'Union africaine et de la CEDEAO en Guinée, et ont invité les autorités guinéennes et toutes les parties à régler leurs différends par le dialogue et la concertation.

Le 16 février, le Conseil a accueilli avec satisfaction la nomination du nouveau gouvernement de transition et a invité instamment toutes les parties prenantes en Guinée à œuvrer de concert pour acheminer le pays à des élections démocratiques pour juillet 2010. Dans une déclaration de son Président (S/PRST/2009/27), le Conseil s'est dit optimiste quant à la perspective d'un rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel par des moyens pacifiques dans le cadre d'une transition sous contrôle civil. Il s'est félicité de l'adoption de la Déclaration conjointe de Ouagadougou, en date du 15 janvier 2010, qui prévoyait, en particulier, la formation d'un gouvernement d'union nationale dirigé par un premier

ministre civil désigné par l'opposition, l'organisation d'élections dans un délai de six mois et l'engagement que le Chef d'État de transition, les membres du Conseil national pour la démocratie et le développement, le Premier Ministre, les membres du Gouvernement d'union nationale et les membres des forces de défense et de sécurité en activité ne participeraient pas aux élections présidentielles.

Le 13 juillet, lors de l'exposé qu'il a présenté au Conseil sur la base du rapport du Secrétaire général (S/2010/324), le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, Saïd Djinnit, a souligné les progrès accomplis en matière de stabilité régionale, citant comme exemples la tenue pacifique d'élections régionales au Togo et l'apaisement d'une crise constitutionnelle en Guinée. Au cours des consultations qui ont suivi, un certain nombre de questions intersectorielles relatives à la sécurité ont été évoquées, dont le trafic de drogue. Des membres du Conseil ont reconnu que la stabilité dans la sous-région était encore fragile. Le Conseil a également examiné les moyens de renforcer les fonctions du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. L'efficacité du travail du Bureau a été largement reconnue et celui-ci a été encouragé à renforcer sa coopération avec d'autres institutions des Nations Unies.

## Paix et sécurité en Afrique

### Généralités

Le 26 octobre 2009, le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'Organisation des Nations Unies (S/2009/470). À cette séance, il a adopté une déclaration de son Président (S/PRST/2009/26) dans laquelle il a réaffirmé qu'il incombait aux organisations régionales de mobiliser les ressources humaines, financières, logistiques et autres dont elles avaient besoin, notamment en levant des contributions auprès de leurs membres et en s'assurant l'appui de donateurs, et il s'est félicité de l'appui fourni par ces derniers à l'architecture africaine de paix et de sécurité. Il a noté l'évaluation des options relatives au financement des opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par lui et a exprimé l'intention de maintenir toutes ces options à l'examen, conformément aux règles et procédures des Nations Unies en vigueur.

Le Conseil a encouragé le renforcement du partenariat stratégique entre les Nations Unies et l'Union africaine, particulièrement entre le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Il s'est félicité de l'intention du Secrétariat de l'ONU et de la Commission de l'Union africaine de mettre en place une équipe spéciale conjointe sur la paix et la sécurité afin d'examiner les questions stratégiques et opérationnelles à très court terme et à long terme.

Le 23 décembre, le Conseil a adopté la résolution 1907 (2009) concernant la situation en Somalie et le différend frontalier entre Djibouti et l'Érythrée, dans laquelle il a noté que l'Érythrée refusait de retirer ses forces pour revenir au *statu quo ante* et de dialoguer avec Djibouti ou d'accepter des contacts bilatéraux, une médiation ou des efforts de facilitation, et que le non-respect par ce pays du processus de paix de Djibouti constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales. Par cette résolution, il a imposé un embargo sur les armes à l'Érythrée.

Le 19 mai 2010, le Président de la République de Djibouti, Ismail Omar Guelleh, a pris la parole devant le Conseil et a évoqué les façons dont son pays contribuait à la paix et à la lutte contre la piraterie en Somalie, ainsi que les différends qui l'opposaient à l'Érythrée. Les membres du Conseil ont instamment prié l'Érythrée de se conformer à la résolution 1907 (2009) et ont souligné combien le dialogue avait un rôle important à jouer dans la résolution des problèmes en suspens dans la région, s'agissant notamment de la lutte contre le terrorisme et la piraterie, des questions humanitaires et du différend frontalier entre Djibouti et l'Érythrée.

Le 17 novembre, lors de consultations plénières, le Conseil a été informé de la situation à Madagascar par le Conseiller politique principal, Tiébilé Dramé, qui a rendu compte du consensus auquel étaient parvenues les parties malgaches à Addis-Abeba le 6 novembre 2009, ainsi que de la mission d'assistance électorale en cours à Madagascar. Les membres du Conseil ont appuyé l'action menée par les Nations Unies dans le cadre du processus, en particulier la mission de consultation électorale envoyée à Madagascar. Ils ont encouragé l'équipe conjointe de médiation à poursuivre ses efforts pour aider à la mise en œuvre des prochaines étapes convenues à Addis-Abeba, en particulier le référendum sur la constitution et l'organisation des élections. À l'issue de la séance,

le Président du Conseil s'est adressé à la presse et lui a fait part des principales vues exprimées par les membres.

### **Le trafic de drogue, un danger pour la sécurité internationale**

Le 8 décembre 2009, le Conseil a tenu un débat public sur le thème « Paix et sécurité en Afrique : le trafic de drogue, un danger pour la sécurité internationale ». Les délégations ont souligné avec inquiétude les dangers que représentaient pour la sécurité internationale le trafic de drogue et les autres formes de criminalité transnationale organisée et le lien de plus en plus fort qui existait entre le trafic de drogues et le financement du terrorisme. Ils ont aussi insisté sur la nécessité de renforcer la coopération transrégionale et internationale, ainsi que la coordination des activités du système des Nations Unies, y compris la coopération avec INTERPOL, pour combattre cette menace aux niveaux national, régional et international.

Le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2009/32), dans laquelle il a noté avec inquiétude les graves menaces que représentaient dans certains cas le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée connexe. Il a souligné qu'il importait d'intensifier la coopération transrégionale et internationale sur la base d'une responsabilité commune et partagée afin de lutter contre le problème de la drogue dans le monde et les activités criminelles connexes. Il a également souligné la nécessité de renforcer la coordination des interventions de l'ONU.

## **Amériques**

### **Haïti**

Le 13 octobre 2009, par sa résolution 1892 (2009), le Conseil a prorogé jusqu'au 15 octobre 2010 le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Il a fait sienne la recommandation du Secrétaire général préconisant le maintien à leur niveau global actuel des effectifs de la Mission jusqu'à ce que l'augmentation substantielle prévue des capacités de la Police nationale haïtienne permette de réévaluer la situation, tout en ajustant la configuration de ses forces pour mieux répondre aux besoins actuels sur le terrain. Il a demandé à nouveau à la MINUSTAH d'appuyer le processus politique en

cours, de favoriser la réconciliation nationale en Haïti, de continuer d'aider le pays à renforcer ses capacités nationales et de fournir un soutien logistique et une assistance à la sécurité dans la perspective des prochaines élections prévues en 2010, tout en reconnaissant que le Gouvernement et le peuple haïtiens étaient maîtres de tous les aspects de la stabilisation du pays, qui leur incombait au premier chef.

Après le tremblement de terre dévastateur du 12 janvier 2010, les membres du Conseil ont exprimé leur profonde sympathie et leur solidarité à l'égard de tous ceux qui avaient été touchés par cette catastrophe. Ils ont exprimé leur tristesse face à la perte tragique de nombreux membres du personnel de l'ONU, dont le Représentant spécial du Secrétaire général, Hédi Annabi, et son adjoint, Luiz Carlos da Costa.

Le Conseil a exprimé son ferme soutien au Gouvernement et au peuple haïtiens et a demandé à la communauté internationale de venir en aide à Haïti. Il a salué la proposition du Secrétaire général tendant à augmenter les effectifs de la MINUSTAH pour faire face à cette situation critique. Il a en outre appelé à une poursuite de la coopération et de la coordination des efforts faits pour aider Haïti dans son processus de relèvement et de reconstruction.

Le 19 janvier 2010, par sa résolution 1908 (2010), le Conseil a renforcé l'effectif de la MINUSTAH de 3 500 personnes au total, dont 2 000 soldats et 1 500 policiers.

Le 19 février, après avoir entendu des exposés du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, John Holmes, et du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, le Conseil s'est engagé à maintenir son appui au peuple haïtien.

Le 28 avril, le Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la MINUSTAH, Edmond Mulet, a informé le Conseil au cours d'un exposé que, grâce aux efforts considérables que la communauté internationale avait déployés depuis le tremblement de terre, Haïti pourrait retrouver le chemin de la stabilité en l'espace de deux ans si on l'aidait à affronter les problèmes critiques des 18 mois à venir. Le Représentant spécial a dit que pour les Nations Unies, le défi était de créer des conditions qui permettent à ce grand élan international de générosité d'apporter immédiatement l'aide concrète dont on avait le plus grand besoin. Les membres du Conseil ont félicité la MINUSTAH pour le travail



accompli immédiatement après le tremblement de terre et ont exprimé leur soutien aux recommandations du Secrétaire général pour la période à venir.

Le 4 juin, comme suite au rapport du Secrétaire général du 22 avril 2010 (S/2010/200 et Corr.1), le Conseil a adopté la résolution 1927 (2010), par laquelle il a décidé d'augmenter l'effectif de policiers en Haïti afin de constituer une capacité de renfort temporaire destinée à accroître les moyens d'action de la Police nationale d'Haïti.

**Lettre datée du 22 septembre 2009, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2009/487)**

Le 25 septembre 2009, le Conseil a entendu un exposé du Ministre brésilien des affaires étrangères, Celso Amorim, sur la situation à l'ambassade du Brésil à Tegucigalpa, où le Président hondurien, Manuel Zelaya, s'était réfugié. Le Ministre a expliqué au Conseil que l'ambassade du Brésil avait fait l'objet d'actes de harcèlement et d'intimidation de la part des autorités de facto. Il craignait que toutes les obligations faites en vertu de la Convention de Vienne ne soient pas respectées. Le Conseil a ensuite tenu des consultations sur la question et la plupart des intervenants ont souligné qu'il importait de respecter le droit international en préservant l'inviolabilité de l'ambassade du Brésil. Il a appelé le Gouvernement hondurien de facto à mettre fin à ses actes de harcèlement. Les membres du Conseil ont exprimé leur appui aux efforts régionaux de médiation entrepris sous les auspices de l'Organisation des États américains.

## **Moyen-Orient**

### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

Le Conseil a examiné tous les mois la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Il a instamment prié les parties de reprendre rapidement les négociations de paix. Les membres du Conseil ont souligné que les Israéliens et les Palestiniens devaient s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Feuille de route et plusieurs d'entre eux ont préconisé le gel complet par Israël des activités d'implantation de colonies de peuplement. Le Conseil s'est dit préoccupé

par la situation humanitaire à Gaza et réitéré son appel en faveur de la pleine application de la résolution 1860 (2009).

Lors d'un débat public tenu le 14 octobre, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, qui a affirmé que les efforts politiques déployés en vue de régler le conflit arabo-israélien s'étaient poursuivis, mais que l'on n'avait constaté aucun progrès significatif sur le terrain. Il a confirmé que le Secrétaire général soutenait l'action de la mission d'établissement des faits sur le conflit de Gaza et rappelé que celui-ci avait demandé aux autorités nationales d'ouvrir sans retard des enquêtes crédibles sur le déroulement du conflit, demande reprise par un bon nombre de délégations qui se sont exprimées devant le Conseil à l'issue de l'exposé. Bon nombre d'intervenants ont demandé qu'il soit mis fin à tous les actes de violence, que soient pleinement respectés le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme, et que soit assurée la sécurité de tous les civils et de tous les membres du corps diplomatique et du personnel des Nations Unies ainsi que de leurs locaux. Plusieurs participants se sont inquiétés des conclusions du rapport Goldstone et ont affirmé qu'il fallait d'urgence apporter des solutions à la situation humanitaire grave qui persistait dans la bande de Gaza, notamment en engageant le processus de reconstruction, qui aurait dû l'être depuis longtemps.

Le 24 mars 2010, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général sur la réunion du Quatuor tenue à Moscou le 19 mars 2010 et sur la visite que celui-ci avait effectuée au Moyen-Orient. Dans cet exposé, le Secrétaire général a informé le Conseil de la déclaration du Quatuor, qui traduisait un large accord sur les points suivants : la nécessité de faire avancer les pourparlers indirects et de passer aussi rapidement que possible à des négociations directes; la nécessité pour les parties de respecter les conditions qui avaient rendu possible la tenue de pourparlers indirects et de se conformer au droit international et à la Feuille de route, ce qui signifiait, pour Israël, le gel de toutes les activités de peuplement, et, pour les Palestiniens, le respect des obligations en matière de sécurité; la nécessité d'alléger immédiatement le blocus imposé à Gaza et de s'engager à apporter une solution durable aux questions de la sécurité, de l'unité et des frontières, comme l'envisageait la résolution 1860 (2009); la nécessité d'appuyer fermement le programme de

l'Autorité palestinienne d'édification de l'État. Le Conseil a accueilli avec satisfaction les rencontres entre le Secrétaire général et les autorités israéliennes et palestiniennes ainsi que les efforts diplomatiques entrepris par le Quatuor pour relancer le processus de paix israélo-palestinien. Il a invité les deux parties à s'acquitter des obligations que leur imposaient la Feuille de route et ses résolutions pertinentes et les a invitées à tout mettre en œuvre pour reprendre les négociations de paix.

À la suite de l'incident de la flottille survenu le 31 mai, le Conseil a tenu une réunion d'urgence. Le 1<sup>er</sup> juin, il a adopté une déclaration de son président (PRST/2010/9) sur l'emploi de la force durant l'opération déclenchée par l'armée israélienne dans les eaux internationales contre le convoi faisant route vers Gaza. Dans cette déclaration, il a condamné ces actes, qui avaient entraîné la mort d'au moins 10 civils et fait de nombreux blessés, et demandé que les navires et les civils détenus par Israël soient immédiatement libérés et qu'il soit rapidement procédé à une enquête impartiale, crédible et transparente, dans le respect des normes internationales. Dans cette même déclaration, il a souligné que la situation à Gaza ne saurait se prolonger, redit l'importance que revêtait l'application intégrale de ses résolutions 1850 (2008) et 1860 (2009), rappelé la grave préoccupation que suscitait la situation humanitaire à Gaza et mis l'accent sur la nécessité d'instaurer un flux soutenu et régulier de personnes et de biens vers Gaza. Les membres du Conseil ont insisté sur le fait que seule une solution reposant sur deux États, avec un État palestinien indépendant et viable vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité, avec Israël et ses autres voisins pouvait amener la paix dans la région. Le Conseil a maintenu son soutien aux pourparlers indirects et exhorté les parties à faire preuve de retenue.

Les membres du Conseil sont convenus qu'un règlement pacifique global du différend était dans l'intérêt de tous. Le Conseil a, à nouveau, instamment invité toutes les parties concernées à s'acquitter de leurs obligations respectives conformément à la Feuille de route, au mandat de Madrid et ses résolutions pertinentes, et à contribuer ainsi au règlement pacifique des conflits israélo-palestinien et arabo-israélien et, à terme, à l'instauration d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient.

## **Liban**

Pendant tout la période à l'examen, le Conseil de sécurité a exprimé son appui au rôle important que la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) continuait de jouer en contribuant à la paix et à la stabilité dans le sud du Liban. Il a réaffirmé son soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Liban. Il s'est félicité de la relance du dialogue national sous les auspices du Président, Michel Suleiman, et a demandé qu'une stratégie nationale de défense soit rapidement mise en place. Il s'est également déclaré préoccupé par les violations de la résolution 1701 (2006).

Le Conseil a demandé instamment à toutes les parties concernées au Liban d'adhérer à l'Accord de Doha, de dépasser les intérêts sectaires et de rouvrir le dialogue national. Il a accueilli avec satisfaction le fait que le Liban et la République arabe syrienne avaient établi des relations diplomatiques complètes. Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par les incidents survenus dans le sud du Liban et ont demandé que les résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006) soient pleinement mises en œuvre. Ils ont exhorté les parties concernées à prendre des mesures concrètes, en collaboration avec la FINUL, pour enquêter sur les actes de violence, tenter de régler les différends de façon pacifique et éviter toute action susceptible de faire dégénérer la situation sur le terrain.

Le 27 août 2009, par sa résolution 1884 (2009), le Conseil, se référant à toutes ses résolutions précédentes concernant le Liban, a prorogé le mandat de la FINUL pour une nouvelle période de 12 mois, comme l'avait demandé le Gouvernement libanais. Il a demandé à toutes les parties intéressées de respecter la cessation des hostilités et la Ligne bleue dans sa totalité et de coopérer pleinement avec la FINUL. Il leur a également demandé d'œuvrer en faveur d'un cessez-le-feu permanent et d'une solution à long terme.

## **Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement**

Par sa résolution 1899 (2009) du 16 décembre 2009, le Conseil a renouvelé jusqu'au 30 juin 2010 le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), qui contrôle le respect du cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne depuis 1974. Parallèlement à cette résolution, le Conseil a adopté une déclaration de son

président (S/PRST/2009/34), laquelle réaffirmait ses précédentes déclarations sur la question.

Par la résolution 1934 (2010) qu'il a adoptée le 30 juin 2010 à la suite d'un échange de vues sur les aspects pratiques de la durée actuelle du mandat de la FNUOD, le Conseil a renouvelé le mandat de la Force pour une période de six mois, soit jusqu'au 31 décembre 2010. Parallèlement à cette résolution, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2010/12), laquelle réaffirmait ses précédentes déclarations sur la question.

### Iraq

Par sa résolution 1883 (2009) du 7 août 2009, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pour une nouvelle période de 12 mois. Il a demandé au Gouvernement iraquien et aux autres États Membres de continuer d'apporter à la présence de l'Organisation des Nations Unies en Iraq un appui sur le plan de la sécurité et de la logistique. Il a aussi demandé au Secrétaire général de lui rendre compte tous les trois mois des progrès accomplis par la Mission dans l'exécution de l'ensemble de ses tâches.

Dans une déclaration de son président datée du 16 novembre (S/PRST/2009/30), le Conseil s'est félicité de l'accord intervenu le 8 novembre 2009 au Conseil des représentants concernant les modifications apportées à la loi électorale; a appuyé l'assistance que la Mission avait continué d'apporter dans la perspective des élections législatives nationales de janvier 2010; et s'est associé à l'appel lancé par le Secrétaire général à toutes les formations politiques et à leurs dirigeants pour qu'ils fassent preuve de sagesse politique durant la campagne électorale et participent au scrutin dans un esprit d'unité nationale. Il a également condamné la série d'attentats terroristes perpétrés à Bagdad les 19 août et 25 octobre 2009. Les membres du Conseil de sécurité ont rappelé qu'il importait que les élections soient libres, régulières, transparentes, légitimes et ouvertes à tous et qu'un grand nombre d'électeurs y participent afin que les résultats traduisent la volonté du peuple iraquien et qu'ils soient acceptés par tous. Le Conseil s'est félicité de ce que les résultats des élections législatives en Iraq aient été validés le 3 juin 2010.

Le 26 février 2010, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2010/5)

concernant la question du respect par l'Iraq des normes et obligations internationales applicables en matière de désarmement et de non-prolifération. Il a pris acte avec satisfaction de la lettre que lui a adressée le Ministre iraquien des affaires étrangères pour confirmer que son gouvernement souscrivait au régime international de non-prolifération, qu'il respectait les traités sur le désarmement et les autres instruments internationaux applicables et qu'il était résolu à prendre d'autres mesures pour se conformer aux normes internationales applicables en matière de non-prolifération et de désarmement. Il a souligné qu'il importait que l'Iraq ratifie le Protocole additionnel à l'Accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et a demandé à cette dernière de lui présenter un rapport sur la coopération apportée par l'Iraq concernant les questions de garanties. Le Conseil a souligné qu'il était disposé, une fois que les mesures nécessaires auraient été prises, à examiner les restrictions édictées par ses résolutions 687 (1991) et 707 (1991) concernant les armes de destruction massive et les activités nucléaires civiles, l'objectif étant de les lever.

Lors de son examen du Fonds de développement pour l'Iraq, le Conseil a observé que de nouvelles mesures devaient être prises pour améliorer les mécanismes de contrôle interne du Fonds de développement et que le Gouvernement iraquien devait assumer une plus grande part de responsabilité en ce qui concerne la gestion de ses ressources.

Le 21 décembre 2009, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte, le Conseil a adopté la résolution 1905 (2009), par laquelle il a prorogé jusqu'au 31 décembre 2010 les dispositions pour le versement au Fonds de développement pour l'Iraq du produit des exportations de pétrole et de gaz. Les fonctions de contrôle du Fonds de développement dont est investi le Conseil international consultatif et de contrôle ont également été prorogées. Le Conseil a également décidé que le mécanisme que constituaient le Fonds de développement et le Conseil international consultatif et de contrôle ainsi que d'autres dispositions pertinentes de la résolution 1483 (2003) seraient réexaminés à la demande du Gouvernement iraquien ou au plus tard le 15 juin 2010. Il a prié le Gouvernement iraquien d'opérer en toute efficacité, d'ici au 31 décembre 2010, la transition au mécanisme successeur du Fonds de développement.

Le 6 avril 2010, le Conseil a observé qu'il importait d'assurer le transfert des versements au Fonds d'indemnisation, au nouveau mécanisme, conformément au paragraphe 21 de la résolution 1483 (2003) du Conseil. Par ailleurs, quelques membres du Conseil ont demandé des précisions concernant les privilèges et immunités demandés par l'Iraq pour le nouveau mécanisme.

## **Asie**

### **Afghanistan**

Dans l'exposé qu'il a présenté le 29 septembre 2009 au Conseil, le Représentant spécial pour l'Afghanistan, Kai Eide, a prié le futur président afghan de former un gouvernement qui intensifierait la lutte contre la corruption, renforcerait le respect de l'état de droit, mettrait fin à la culture d'impunité et encouragerait la justice sociale et économique. Le Ministre afghan des affaires étrangères, Rangin Dadfar Spanta, a formulé plusieurs remarques portant principalement sur les élections et la nécessité de parvenir à une stabilisation globale à long terme et d'obtenir une aide à la reconstruction, une aide humanitaire et une aide au développement. Il a déclaré que la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) était particulièrement bien placée pour aider l'Afghanistan à façonner son avenir. Des membres du Conseil ont appelé à la patience, le temps que la Commission électorale indépendante et la Commission du contentieux électoral valident les résultats définitifs des élections. Plusieurs membres du Conseil se sont aussi félicités que la Mission ait arrêté des critères et des indicateurs permettant d'évaluer les progrès réalisés en Afghanistan.

Par sa résolution 1890 (2009) du 8 octobre, le Conseil a décidé de proroger l'autorisation de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan pour une période de 12 mois au-delà du 13 octobre 2009. Il a engagé les États Membres à fournir à la FIAS du personnel, du matériel et d'autres ressources afin de lui permettre de répondre à tous ses besoins opérationnels. Il a souligné qu'il importait de renforcer le secteur de la sécurité afghan et d'accélérer la réalisation de l'objectif consistant à ce que les forces de sécurité afghanes assurent la sécurité et maintiennent l'état de droit dans l'ensemble du pays.

Le 29 octobre, lors de consultations plénières d'urgence, le Secrétaire général a informé le Conseil de la situation régnant en Afghanistan en matière de sécurité après l'attentat terroriste perpétré le 28 octobre à Kaboul contre l'ONU. Il a demandé aux membres du Conseil d'appuyer les mesures qu'il avait proposé d'adopter en vue de protéger le personnel des Nations Unies et fait observer qu'en 2009, 27 membres du personnel civil des Nations Unies avaient déjà perdu la vie du fait d'actes de violence, dont plus de la moitié en Afghanistan et au Pakistan. Les membres du Conseil ont loué la détermination de l'Organisation des Nations Unies à poursuivre sa mission malgré tous les obstacles. À l'issue des consultations, le Conseil a convoqué une réunion afin d'adopter une déclaration de son président (S/PRST/2009/28), dans laquelle ses membres ont dit appuyer les mesures prises par le Secrétaire général pour assurer la sécurité du personnel et loué la détermination de l'ONU à poursuivre sa mission en dépit de tous les obstacles rencontrés.

Le 18 mars 2010, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a informé le Conseil que le consensus qui s'était fait jour un an auparavant quant à la nécessité de faire évoluer la relation existant entre l'Afghanistan et ses partenaires internationaux en transférant les responsabilités aux Afghans, la communauté internationale jouant un rôle d'appui, s'était clairement réaffirmé à la Conférence de Londres sur l'Afghanistan tenue le 28 janvier 2010. Le Conseil s'est félicité de l'accord conclu à l'issue de la Conférence sur le processus de transition en Afghanistan et a pris acte de la décision tendant à ce que les Afghans assument une plus grande part de responsabilité en ce qui concerne leur sécurité et le développement du pays.

Par sa résolution 1917 (2010) du 22 mars, le Conseil a prorogé le mandat de la MANUA jusqu'au 23 mars 2011.

Le Conseil de sécurité a organisé une mission de trois jours en Afghanistan (du 21 au 24 juin 2010). La délégation a rencontré le Président, Hamid Karzai, et mené des débats de fond avec des membres des corps exécutif et législatif, notamment sur la question de la radiation de certaines personnes de la Liste récapitulative du Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées. Elle a également eu des échanges approfondis avec des institutions afghanes, dont la Commission

indépendante des droits de l'homme en Afghanistan, la Commission électorale indépendante et la Commission des plaintes électorales. Elle a eu des échanges intéressants avec des représentants de la société civile et de l'équipe de pays des Nations Unies.

### Népal

Le 15 janvier 2010, à l'issue d'un exposé présenté par la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP), Karen Landgren, les membres du Conseil ont salué les récentes avancées réalisées au Népal, notamment la mise en œuvre de l'accord du 16 décembre 2009 relatif au plan d'action pour la démobilisation des membres de l'armée maoïste qui ont été disqualifiés du fait de leur qualité de mineurs et la création d'un mécanisme politique de haut niveau. Le Conseil a rappelé que toutes les parties devaient poursuivre leurs efforts en vue de faire progresser le processus de paix et de faciliter la mise en œuvre, le 15 mai 2010 au plus tard, des éléments du mandat de la Mission restant à exécuter.

Le 5 mai, les membres du Conseil ont invité toutes les parties à mettre en œuvre l'Accord de paix global sachant que la situation n'avait pas évolué depuis le mois de janvier. Ainsi que l'avait demandé le Gouvernement népalais, le Conseil a prorogé le mandat de la MINUNEP jusqu'au 15 septembre 2010 par sa résolution 1921 (2010) du 12 mai 2010.

### Timor-Leste

Dans un exposé qu'il a présenté le 23 octobre 2009 au Conseil, le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor-Leste, Atul Khare, a souligné que la stabilité observée au Timor-Leste en matière de sécurité pendant la période considérée était un signe encourageant et qu'elle était essentielle au développement politique et socioéconomique du pays. Il a en outre relevé qu'il fallait, pour assurer la stabilité à long terme du Timor-Leste, que la communauté internationale continue d'apporter son appui. Le Vice-Premier Ministre du Timor-Leste, José Luís Guterres, a fait état des progrès que son pays avait réalisés sur le plan institutionnel et souligné la nécessité d'investir dans le développement socioéconomique afin d'assurer la paix et la stabilité sur le long terme. La plupart des orateurs ont salué l'amélioration de la situation dans le pays, notamment le déroulement pacifique des élections locales, la fermeture des camps de déplacés, la reprise progressive des responsabilités en

matière de sécurité par la police nationale, en collaboration avec la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste, et les mesures adoptées par le Gouvernement en faveur du développement socioéconomique dans l'ensemble du pays.

Le 26 février 2010, le Conseil a adopté la résolution 1912 (2010), par laquelle il a prorogé jusqu'au 26 février 2011 le mandat de la Mission en maintenant les effectifs actuels autorisés et a souscrit à l'intention du Secrétaire général de reconfigurer la composante de police de la Mission, y compris en commençant à en diminuer les effectifs, à mesure que la police nationale reprendrait par étapes sa mission de maintien de l'ordre.

### Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

Le 14 janvier 2010, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, Miroslav Jenča, sur les activités du Centre. Les membres du Conseil se sont félicités des efforts que le Centre avait déployés en vue d'aider les États d'Asie centrale à relever les défis auxquels la région était confrontée et ont engagé le Centre, les gouvernements de la région et les organisations régionales compétents à renforcer leur coopération et à mieux coordonner leurs activités. Ils ont également réaffirmé leur appui aux efforts déployés par le Centre pour faciliter le dialogue et aider les gouvernements d'Asie centrale à régler des questions régionales d'intérêt commun.

### Lettre datée du 4 juin 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/281) et autres lettres pertinentes

Le 4 juin 2010, le Président du Conseil a reçu une lettre du Représentant permanent de la République de Corée concernant l'attaque menée contre le *Cheonan*, un navire de la marine sud-coréenne (S/2010/281), dans laquelle il a demandé au Conseil de bien vouloir examiner la question et d'y répondre en tenant dûment compte de la gravité de la provocation afin d'éviter que ce type d'acte ne se reproduise. Le Président a également reçu, le 8 juin, une lettre du Représentant

permanent de la République populaire démocratique de Corée (S/2010/294).

Ces lettres ont donné lieu à l'organisation de séances d'échanges qui se sont tenues le 14 juin, l'une avec la délégation de la République de Corée et l'autre avec la délégation de la République populaire démocratique de Corée. Le Conseil a entendu des exposés du représentant de la République de Corée et du représentant de la Commission d'enquête mixte civilo-militaire à la première séance et une déclaration du représentant de la République populaire démocratique de Corée à la seconde.

Le 9 juillet, le Conseil a adopté une déclaration de son président (S/PRST/2010/13), dans laquelle il a déploré l'attaque perpétrée le 26 mars 2010, qui avait provoqué le naufrage du *Cheonan* et entraîné la disparition de 46 personnes.

Le Conseil a exprimé sa profonde sympathie et ses plus vives condoléances aux victimes et à leurs proches, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement de la République de Corée, et demandé que des mesures appropriées et non violentes soient prises à l'encontre des auteurs de cet incident, conformément à la Charte des Nations Unies et à toutes les dispositions applicables du droit international.

Le Conseil a exprimé la profonde préoccupation que lui inspiraient les constatations de la Commission d'enquête mixte civilo-militaire qu'avait dirigée la République de Corée et aux travaux de laquelle avaient participé cinq États, qui avait conclu que la République populaire démocratique de Corée était responsable du naufrage du *Cheonan*.

Il a pris acte de la réaction des autres parties concernées, dont celle de la République populaire démocratique de Corée, qui avait déclaré n'avoir rien à voir avec cet incident.

En conséquence, le Conseil a condamné l'attaque qui a entraîné le naufrage du *Cheonan*.

Le Conseil a souligné qu'il importait d'empêcher que de nouvelles attaques ou des actes d'hostilité soient perpétrés contre la République de Corée ou dans la région.

Dans la déclaration, le Conseil a en outre demandé que la Convention d'armistice en Corée soit pleinement respectée et encouragé le règlement des questions en suspens dans la péninsule de Corée par

des moyens pacifiques pour permettre dès que possible la reprise d'un dialogue et de négociations directs par les voies appropriées, l'objectif étant d'éviter les conflits et de prévenir toute escalade.

## **Europe**

### **Bosnie-Herzégovine**

Le 23 novembre 2009, le Haut-Représentant et Représentant spécial de l'Union européenne pour la Bosnie-Herzégovine, Valentin Inzko, a indiqué que comme les cinq conditions et les deux exigences établies par la communauté internationale n'étaient toujours pas satisfaites, le Conseil de mise en œuvre de la paix, réuni les 18 et 19 novembre, n'avait pas pu procéder à une évaluation positive de la situation qui aurait permis de fermer le Bureau du Haut-Représentant et de nommer à titre de remplacement un représentant spécial de l'Union européenne doté de pouvoirs renforcés.

Le 18 novembre, le Conseil a adopté la résolution 1895 (2009), par laquelle il a autorisé la création, pour une nouvelle période de 12 mois, d'une force de stabilisation de l'Union européenne chargée de garantir que l'Accord de paix de Dayton de 1995 continuerait d'être respecté.

Le 24 mai 2010, le Haut-Représentant a informé le Conseil des progrès accomplis, notamment les avancées réalisées sur la voie de l'intégration euro-atlantique, la conclusion d'un accord avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord concernant un plan d'action pour l'adhésion et l'évolution positive du processus de réconciliation régionale. Il a déclaré que le pays se heurtait toujours à l'absence de consensus sur la question de savoir si l'État devrait renforcer la centralisation ou au contraire décentraliser le pouvoir. Cette situation a été exacerbée par la scission politique interne, l'augmentation du taux de chômage, l'absence de réformes constitutionnelles et les divisions ethniques.

Les membres du Conseil se sont félicités des progrès de la Bosnie-Herzégovine sur les plans international et régional et ont exhorté toutes les parties concernées du pays à renforcer le dialogue et la coopération internes, afin de parvenir à une réconciliation véritable et de faire des progrès dans les domaines de la réforme de la police, de l'unité interne et de la stabilité multiethnique. La plupart d'entre eux

se sont aussi exprimés en faveur d'une aide internationale au renforcement des institutions garantes de la sécurité et de l'état de droit, tout en appelant l'ensemble des dirigeants à ne pas se lancer dans une diatribe contre l'Accord de Dayton.

### Chypre

Le 9 décembre 2009, le Conseil a examiné les rapports du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) (S/2009/609) et sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2009/610). Les membres du Conseil se sont félicités de la mise en œuvre de quelques mesures de confiance annoncées par les deux dirigeants et ont engagé ceux-ci à mettre en œuvre les mesures restantes pour renforcer la confiance entre les deux communautés. Ils ont félicité la Force et le Conseiller spécial du Secrétaire général des efforts qu'ils avaient déployés pour aider les parties à mener des négociations véritables en vue de parvenir à un règlement global du différend.

Le 14 décembre, par sa résolution 1898 (2009), le Conseil a demandé aux deux parties d'engager des consultations avec la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre sur la démarcation de la zone tampon, afin de parvenir rapidement à un accord sur les questions en suspens.

Par sa résolution 1930 (2010) du 15 juin 2010, le Conseil a prorogé le mandat de la Force jusqu'au 15 décembre 2010. Il a demandé instamment que les parties chypriotes grecques et turques tirent pleinement parti des progrès accomplis dans les négociations, notamment en intensifiant les négociations, améliorant le climat actuel de confiance et de bonne volonté et mettant en place des mesures de confiance, telles que l'ouverture d'autres points de passage.

### **Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité**

Le 15 octobre 2009, le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général (S/2009/497) et entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), Lamberto Zannier, sur les activités de la MINUK et les faits connexes. Les membres du Conseil se sont félicités de la réorganisation de la MINUK et de la

coopération que celle-ci avait apportée à la Mission État de droit menée par l'Union européenne. Ils ont salué les efforts déployés par la MINUK en vue de renforcer la stabilité, la sécurité et le respect des droits de l'homme, notamment par la réintégration de Serbes de souche dans les forces de police. Ils ont également engagé toutes les parties concernées à continuer de coopérer avec la MINUK. Ils ont par ailleurs exhorté les Albanais et Serbes du Kosovo à renforcer la coopération mutuelle et à relever les défis communs, comme la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, le développement économique, la bonne gouvernance et le respect de l'état de droit. Ils ont en outre souhaité une amélioration des conditions propices au retour de davantage de déplacés.

Le 22 janvier 2010, le Représentant spécial du Secrétaire général a fait un exposé devant le Conseil en s'appuyant sur le rapport du Secrétaire général (S/2010/5). Il a invité Belgrade et le Kosovo à trouver des moyens de faire abstraction des considérations liées à leur statut dans l'intérêt de la coopération régionale. Il a indiqué que la situation au Kosovo était demeurée globalement calme et stable, même si des tensions subsistaient dans le nord. La MINUK a continué de faciliter la coopération entre les parties avec l'aide d'autres acteurs compétents.

Le 17 mai, le Représentant spécial a fait un exposé devant le Conseil sur le rapport du Secrétaire général (S/2010/169). Il a indiqué que la situation générale demeurait calme et stable au Kosovo, même si des tensions subsistaient, en particulier dans le nord, compte tenu de la lenteur du processus de réconciliation entre les communautés serbe et albanaise.

Le 6 juillet, à la demande de la Serbie, le Conseil a tenu une réunion d'urgence concernant une explosion qui s'était produite dans le nord du Kosovo le 2 juillet lors d'une manifestation, faisant un mort et plusieurs blessés parmi les membres de la minorité serbe. Le Conseil a entendu le Président de la Serbie, Boris Tadić; le Représentant spécial du Secrétaire général, Yves de Kermabon, au nom de l'Union européenne; et Skender Hyseni. Les membres du Conseil ont condamné cet incident et appelé l'ensemble des parties à s'abstenir de toute provocation. Ils ont également demandé qu'une enquête soit menée pour que les auteurs de ces actes en répondent devant la justice et exhorté toutes les parties à rechercher une solution pacifique en entamant un dialogue constructif.

## Questions thématiques et questions générales

### Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda

Le 3 décembre 2009, le Conseil a examiné les rapports annuels (S/2009/394 et S/2009/396) et les évaluations de la mise en œuvre des stratégies de fin de mandat (S/2009/589 et S/2009/587) présentés par les Présidents et Procureurs des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda.

Les membres du Conseil ont pris acte de ce que les deux Tribunaux n'étaient pas en mesure d'achever leurs travaux d'ici à la fin de 2010, comme l'indiquaient les résolutions 1503 (2003) et 1534 (2004) du Conseil. Ils ont demandé instamment aux Tribunaux de terminer leurs travaux aussi rapidement que possible, sans pour autant compromettre l'équité des procédures, et ont souligné que la fermeture des tribunaux ne devait pas signifier que les personnes soupçonnées de crimes graves étaient à l'abri de la justice. Le représentant de l'Autriche, l'Ambassadeur Thomas Mayr-Harting, s'exprimant en sa qualité de Président du Groupe de travail informel sur les Tribunaux internationaux, a présenté au Conseil les progrès réalisés par le Groupe de travail en ce qui concerne la création d'un mécanisme appelé à exercer des fonctions résiduelles permettant de mener à bien certaines fonctions des Tribunaux après leur fermeture.

Le 16 décembre, le Conseil a adopté les résolutions 1900 (2009) et 1901 (2009), dans lesquelles il a notamment souligné son intention de proroger, le 30 juin 2010 au plus tard, le mandat de tous les juges de première instance des Tribunaux sur la base des projections concernant l'audiencement des affaires ainsi que le mandat de tous les juges d'appel jusqu'au 31 décembre 2012 ou jusqu'à l'achèvement de tous les procès dont ils étaient saisis si celui-ci intervenait à une date antérieure. Le Conseil a également décidé que, malgré l'expiration de leur mandat le 31 décembre 2009, deux juges *ad litem* du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et un juge permanent du Tribunal pénal international pour le Rwanda pouvaient siéger jusqu'à la fin des affaires dont ils avaient été saisis avant l'expiration de leur mandat.

Le 18 mars 2010, par sa résolution 1915 (2010), le Conseil a décidé que le nombre total de juges *ad litem* siégeant au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pourrait temporairement dépasser le maximum de 12 prévu par le Statut du Tribunal, sans jamais être supérieur à 13, avant d'être ramené à un maximum de 12 le 30 juin 2010 au plus tard, ou à la date de l'achèvement du procès *Popović* si elle était antérieure.

Le 18 juin, le Conseil a tenu son débat semestriel pour entendre les exposés sur l'évaluation de la mise en œuvre des stratégies de fin de mandat (S/2010/259 et S/2010/270) présentés par les Présidents et les Procureurs des deux Tribunaux. Le Procureur du Tribunal pénal international pour le Rwanda a officiellement fait rapport sur la question de la coopération du Kenya. Les membres du Conseil ont relevé que, selon les Tribunaux, certains appels risquaient de durer jusque 2013, voire 2014. Ils ont également pris note des préoccupations exprimées par les Tribunaux au sujet de la perte de personnel expérimenté. Le Conseil a également été informé des activités du Groupe de travail informel sur les Tribunaux internationaux par le Président du Groupe. Les membres du Conseil se sont félicités des progrès accomplis par le Groupe de travail au sujet du mécanisme appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux et lui ont demandé de régler les questions en suspens dans les plus brefs délais.

Le 29 juin, le Conseil a adopté les résolutions 1931 (2010) et 1932 (2010), par lesquelles il a prorogé jusqu'au 31 décembre 2011, ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont ils étaient saisis, si celui-ci intervenait à une date antérieure, le mandat des juges de première instance, et jusqu'au 31 décembre 2012, ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont ils étaient saisis, si celui-ci intervenait à une date antérieure, le mandat des juges d'appel. Dans sa résolution 1931 (2010), le Conseil a en outre souligné qu'il envisageait de proroger, le 30 juin 2011 au plus tard, les mandats des juges de première instance du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie sur la base des projections concernant l'audiencement des affaires, et prié le Président du Tribunal de lui présenter, le 15 mai 2011 au plus tard, un calendrier actualisé des procès en première instance et en appel. Dans les deux résolutions, le Conseil a exhorté les États à intensifier la coopération avec les Tribunaux et relevé l'importance de retenir le personnel expérimenté.



### **Non-prolifération (République islamique d'Iran)**

Pendant la période à l'examen, le Conseil a continué de suivre la situation en République islamique d'Iran en ce qui concerne son programme nucléaire. Les 9 septembre et 12 décembre 2009, et les 4 mars et 28 juin 2010, il a entendu des exposés du Président du Comité créé en application de la résolution 1737 (2006) et Représentant permanent du Japon, l'Ambassadeur Yukio Takasu, sur l'application des sanctions contre la République islamique d'Iran. À ces occasions, le Président a dit que le Comité avait reçu des informations concernant des violations des sanctions et qu'il avait examiné ces affaires et assuré leur suivi conformément à son mandat.

Le 9 juin 2010, le Conseil a adopté par 12 voix contre 2, avec 1 abstention, la résolution 1929 (2010) imposant des sanctions supplémentaires à la République islamique d'Iran. Il a demandé à la République islamique d'Iran de respecter ses résolutions pertinentes et de renforcer sa coopération avec l'Agence internationale de l'énergie atomique afin de lever les doutes entourant l'objectif de son programme nucléaire.

### **Non-prolifération (République populaire démocratique de Corée)**

Les 20 août et 19 novembre 2009 et les 11 février et 27 mai 2010, le Conseil a entendu le Président du Comité créé par la résolution 1718 (2006), présenter les rapports trimestriels sur l'application des sanctions contre la République populaire démocratique de Corée.

Dans son exposé du 20 août 2009, le Président du Comité s'est attardé sur les nouvelles mesures qui avaient été prises à la suite de l'adoption de la résolution 1874 (2009), à savoir la désignation d'autres entités, marchandises et individus pouvant faire l'objet de sanctions; la décision de poursuivre les travaux en vue de désigner d'autres biens et de mettre en évidence les entités qui agissaient pour le compte des entités désignées antérieurement ou sur leurs instructions; l'adoption d'un vaste programme de travail portant sur le respect des dispositions prises, les enquêtes, l'information et l'aide à la mise en œuvre; l'augmentation du nombre de rapports des États Membres sur les mesures prises pour appliquer la résolution; et la nomination par le Secrétaire général, le

12 août, d'un groupe d'experts dont les sept membres étaient chargés d'appuyer les travaux du Comité.

Les États Membres ont réaffirmé qu'ils étaient favorables à l'application intégrale des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009), souligné que le Comité se devait d'agir, en particulier face aux violations dont les mesures concernées auraient fait l'objet, et insisté sur le fait que l'objectif était que la République populaire démocratique de Corée rétablisse un dialogue pacifique qui conduise à la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Le 19 novembre, au cours de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Président du Comité créé par la résolution 1718 (2006), à l'issue duquel ses membres se sont félicités des travaux du Comité et de son président, ont procédé à un échange de vues sur les travaux que le Comité avait menés pendant cette période et pris note avec intérêt du rapport d'activité du Groupe d'experts présenté au Conseil le 11 novembre conformément à l'alinéa d) du paragraphe 26 de la résolution 1874 (2009) et au délai fixé par le Conseil le 14 septembre. Les membres du Conseil ont salué le début des travaux du Groupe d'experts et exprimé le vœu que celui-ci poursuive son travail, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil et sous la direction du Comité, aux fins de l'application intégrale des mesures prévues dans les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009).

Le 11 février 2010, le Conseil a entendu, lors de consultations à huis clos, un exposé du Représentant permanent de la Turquie, Ertuğrul Apakan, agissant en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1718 (2006), l'informant des activités du Comité et de son groupe d'experts. Le Président a également souligné que, pendant la période considérée, le Comité avait reçu deux autres rapports faisant état de violations des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009), qui avaient donné lieu à l'ouverture d'une enquête.

Le 27 mai, au cours de consultations plénières, le Conseil a entendu un exposé du Président du Comité créé par la résolution 1718 (2006). Le Président du Comité a déclaré que le Groupe d'experts avait présenté son rapport final au Conseil pendant la période à l'examen. Il a également relevé que le Comité avait reçu des informations selon lesquelles les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) auraient été violées. Enfin, il a informé le Conseil que le mandat du Groupe d'experts arrivait à échéance le 12 juin. Au cours des débats qui ont suivi, les membres du Conseil

ont pris note des violations alléguées avec préoccupation et se sont dits favorables à la prorogation du mandat du Groupe d'experts.

Le 7 juin, le Conseil a adopté la résolution 1928 (2010), qui proroge jusqu'au 12 juin 2011 le mandat du Groupe d'experts créé par la résolution 1874 (2009).

**Maintien de la paix et de la sécurité  
internationales : non-prolifération  
et désarmement nucléaires**

Le 24 septembre 2009, le Conseil a convoqué un sommet sur la question de la non-prolifération et du désarmement nucléaires à l'occasion duquel il a adopté la résolution 1887 (2009), tous les membres du Conseil ayant apporté leur soutien à cette résolution et s'en étant portés coauteurs. Dans cette résolution, le Conseil s'est dit déterminé à œuvrer en faveur d'un monde dénué d'armes nucléaires, conformément aux objectifs énoncés dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et a appelé à de nouveaux progrès en matière de réduction des arsenaux nucléaires, au renforcement du Traité et au respect du droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Il a également réaffirmé la nécessité pour tous les États Membres d'appliquer dans leur intégralité les mesures énoncées dans sa résolution 1540 (2004) et souligné qu'il importait que l'AIEA soit dotée des ressources et de l'autorité qui lui permettent d'exécuter son mandat. Dans leurs déclarations, bon nombre de délégations ont abordé des questions telles que le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

**Maintien de la paix et de la sécurité  
internationales : dialogue entre les cultures  
au service de la paix et de la sécurité**

Le 26 mai 2010, le Conseil a tenu un débat public sur le dialogue entre les cultures au service de la paix et de la sécurité en tant qu'instrument de diplomatie préventive, de gestion et de règlement des conflits et de consolidation de la paix.

Les membres du Conseil ont relevé l'importance du dialogue interculturel à l'heure de la mondialisation et souligné que la tolérance et le respect mutuel devaient inspirer la communauté internationale dans les efforts qu'elle mène pour relever les défis mondiaux. Ils se sont penchés sur le rôle de la médiation, qui constitue un instrument important de

règlement et de prévention des conflits. Ils ont en outre souligné l'importance du dialogue interculturel pour instaurer le respect entre les peuples et surmonter la méfiance des uns à l'égard des autres.

**Maintien de la paix et de la sécurité  
internationales : pour une utilisation  
optimale des instruments de diplomatie  
préventive : perspectives et défis  
en Afrique**

Le 16 juillet 2010, le Conseil a tenu un débat public sur la question de l'utilisation optimale des instruments de diplomatie préventive. Conscients de la nécessité de mieux comprendre les causes profondes des conflits et d'en tenir compte, les membres du Conseil ont fait observer que la diplomatie préventive pouvait être fort utile pour affronter des problèmes tels que l'inefficacité de l'administration publique, la prolifération des armes légères et de petit calibre et d'autres difficultés socioéconomiques susceptibles d'exacerber les conflits. Ils ont souligné la nécessité de renforcer les partenariats avec les intervenants régionaux et locaux, d'investir dans des stratégies de prévention précoce et d'améliorer les capacités des Nations Unies en matière d'analyse des crises.

Dans une déclaration de son président (S/PRST/2010/14), le Conseil s'est notamment dit conscient des ressources matérielles, humaines et financières accrues dont les opérations de maintien de la paix avaient eu besoin ces 10 dernières années et a reconnu les avantages et gains d'efficacité potentiels que pourrait apporter l'intégration des initiatives de prévention des conflits. Il a également reconnu l'importance d'une stratégie globale comportant des mesures opérationnelles et structurelles de prévention des conflits armés. Il a en outre reconnu qu'il importait de continuer de mobiliser les capacités et moyens potentiels et existants du Secrétariat de l'ONU, des organisations régionales et sous-régionales ainsi que des gouvernements dans le cadre des initiatives de diplomatie préventive, y compris la médiation, et a salué la promotion des démarches régionales visant le règlement pacifique de différends. Il a prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur la question.

### **Promotion et renforcement de l'état de droit dans les activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales**

Le 29 juin 2010, le Conseil a tenu un débat public sur la promotion et le renforcement de l'état de droit dans les activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans une déclaration de son Président (S/PRST/2010/11), le Conseil a réaffirmé son attachement à l'instauration d'un ordre international fondé sur la loi et le droit international et s'est réaffirmé fermement opposé à l'impunité de ceux qui commettent des violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Il en a appelé aux États pour qu'ils résolvent leurs différends par des moyens pacifiques et souligné le rôle central qui revient à la Cour internationale de Justice. Il a constaté que la lutte contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves qui concernent la communauté internationale s'est renforcée grâce à l'action de la Cour pénale internationale, des tribunaux spéciaux, des tribunaux mixtes et des chambres spécialisées au sein des juridictions nationales, et il s'est engagé à combattre vigoureusement l'impunité et à demander des comptes aux auteurs des crimes les plus graves. Il a prié le Secrétaire général de lui présenter dans les 12 mois un rapport de suivi.

### **Menaces contre la paix et la sécurité internationales**

Le 24 février 2010, dans son exposé au Conseil, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Antonio Maria Costa, a fait observer que les problèmes de nature transnationale, notamment le trafic de drogue et la criminalité organisée, faisaient peser de graves menaces sur la sécurité et la paix internationales. Il a préconisé de mener une action plus intégrée et précisé qu'il fallait accorder une place plus importante à la justice pénale dans les activités de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies. Il a également, compte tenu du caractère transversal de la criminalité organisée, recommandé de lancer une action à l'échelle du système.

Dans la déclaration présidentielle adoptée à la séance (S/PRST/2010/4), le Conseil a noté avec inquiétude les graves menaces que le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée font peser dans certains cas sur la sécurité internationale dans différentes régions du monde et invité le Secrétaire

général à retenir ces menaces comme facteur à l'occasion des stratégies de prévention des conflits, de l'analyse des conflits et de l'évaluation et de la planification de missions intégrées.

### **Consolidation de la paix après les conflits**

Le 25 novembre 2009, lors d'un débat public sur la consolidation de la paix après les conflits, le Conseil a invité le Président de la Commission de consolidation de la paix, Heraldo Muñoz, Représentant permanent du Chili, à présenter le rapport de la Commission sur les travaux de sa troisième session (S/2009/444). Il a pris note avec satisfaction de l'amélioration de la coordination et de la coopération entre la Commission et les parties prenantes concernées au sein du système des Nations Unies et à l'extérieur. Les membres du Conseil ont déclaré qu'ils étaient favorables au renforcement de l'interaction entre le Conseil et la Commission et souligné qu'ils étaient résolus à perfectionner le travail de la Commission en contribuant de manière constructive à son examen, en 2010.

Le 16 avril 2010, le Conseil a tenu un débat public sur le même thème. À cette occasion, le Secrétaire général a déclaré que la consolidation de la paix dépendait de trois facteurs clefs, à savoir des dividendes de la paix pour les populations touchées par le conflit, la reconstitution des capacités de l'État et l'adoption d'une approche globale, c'est-à-dire à la fois politique, sociale et de sécurité.

Le Représentant permanent de l'Allemagne, Peter Wittig, s'exprimant en sa qualité de Président de la Commission de la consolidation de la paix, a déclaré que la Commission continuera d'examiner comment renforcer la collaboration entre l'ONU et les principaux acteurs nationaux et de suivre les progrès en vue de la réalisation des objectifs clefs de la consolidation de la paix.

Les membres du Conseil ont insisté sur l'importance d'une approche intégrée assurant une plus grande cohérence entre les diverses activités menées en matière politique, de sécurité et de développement, de droits de l'homme et d'état de droit, et observé que l'ONU pouvait jouer un rôle important en appuyant les efforts des autorités nationales pour l'élaboration de stratégies de consolidation de la paix qui répondent aux besoins prioritaires.

À l'issue du débat, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2010/7), dans laquelle il a souligné l'importance cruciale que revêt la consolidation de la paix pour jeter les bases d'une paix et d'un développement durables au lendemain des conflits.

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

Le 13 janvier 2010, le Conseil a examiné la question de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Secrétaire général a présenté un exposé sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales et sur les conclusions du séminaire organisé à l'intention des chefs des organisations régionales et autres, les 11 et 12 janvier 2010.

Dans la déclaration du Président (S/PRST/2010/1) adoptée à l'issue du débat, le Conseil a indiqué qu'il envisageait de prendre d'autres mesures en vue de rendre plus étroite et plus concrète la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales dans les domaines de l'alerte rapide en cas de conflit, de la prévention des conflits ainsi que de l'établissement, du maintien et de la consolidation de la paix, et de veiller à la cohérence, la synergie et l'efficacité collective de leurs efforts. Il a aussi souligné qu'il importait de tirer parti des capacités des organisations régionales et sous-régionales en matière de règlement pacifique des différends locaux, y compris en engageant les pays de la région concernée à régler pacifiquement leurs différends par le dialogue, la réconciliation, la concertation, la négociation, les bons offices, la médiation et les voies judiciaires.

Le 4 mai 2010, la Haute-Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Catherine Ashton, a déclaré au Conseil que l'Union européenne était fermement attachée à la promotion active de la paix, de la sécurité, de la justice et des droits de l'homme, à la protection des personnes vulnérables et au fait de permettre à chacun de vivre dans la sécurité et la dignité.

Les membres du Conseil se sont félicités des contributions de l'Union européenne au renforcement

des capacités en Afrique et ont fait part de leur soutien à la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les entités régionales et sous-régionales, consacrée par le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Ils se sont réjouis du soutien de l'Union européenne aux actions menées par l'Organisation des Nations Unies en faveur de la paix et de la sécurité internationales, étant donné que les deux organisations ont pour objectifs et principes communs la promotion des droits de l'homme, l'état de droit et le développement.

**Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité**

Le 13 novembre 2009, les présidents de trois organes subsidiaires du Conseil chargés de la lutte contre le terrorisme, à savoir le Comité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, le Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), ont rendu compte des travaux de leur comité respectif au cours des 6 derniers mois.

Le Président du Comité créé par la résolution 1373 (2001), Ranko Vilić, Représentant permanent de la Croatie, a informé le Conseil de l'adoption de l'examen intérimaire de la Direction exécutive du Comité, de l'achèvement des évaluations préliminaires de la mise en œuvre et du processus d'évaluation y relatif, ainsi que des visites effectuées dans les États Membres et du dialogue engagé avec ces derniers.

Le Président du Comité créé par la résolution 1540 (2004), Jorge Urbina, Représentant permanent du Costa Rica, a mis l'accent sur l'examen complet de l'état de l'application de la résolution, notamment les réunions publiques auxquelles ont participé l'ensemble des États Membres de l'ONU et les organisations internationales et régionales compétentes.

Le Président du Comité créé par la résolution 1267 (1999), Thomas Mayr-Harting, Représentant permanent de l'Autriche, a informé le Conseil de l'état de l'application de la résolution 1822 (2008), en particulier l'état d'avancement de l'examen de tous les noms inscrits sur la Liste récapitulative et de la publication des résumés des motifs ayant présidé à leur inscription. Au cours du débat qui a suivi l'exposé, les États Membres ont déclaré soutenir les activités des trois comités.

Le 14 décembre, le Conseil a entendu des exposés du Président du Comité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone, Le Luong Minh, Représentant permanent du Viet Nam, du Président du Comité créé par la résolution 1518 (2003) concernant l'Iraq, Michel Kafando, Représentant permanent du Burkina Faso, et du Président du Comité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria, Abdurrahman Mohamed Shalgham, Représentant permanent de la Jamahiriya arabe libyenne.

Le 11 mai 2010, le Conseil a entendu des exposés des Présidents des trois comités chargés de la lutte contre le terrorisme, à savoir ceux créés par les résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1540 (2004). Le Représentant permanent du Mexique, Claude Heller, s'est exprimé au nom des trois comités, citant comme exemples concrets de coopération entre ceux-ci et leurs groupes d'experts la mise en œuvre d'une stratégie commune vis-à-vis des États qui ne fournissent pas de rapport ou présentent leur rapport en retard, l'élaboration d'une stratégie commune de coordination avec les organisations internationales et régionales, l'assistance aux États Membres, l'échange d'informations, les visites de pays et un éventuel regroupement des groupes d'experts dans les mêmes locaux.

Dans la déclaration qu'il a faite en sa qualité de Président du Comité 1540, M. Heller a expliqué que la résolution 1540 (2004) avait été à l'origine de nombreuses actions dans le monde entier, et que près de 160 États avaient fait rapport sur leurs capacités et les difficultés qu'ils rencontraient dans leurs efforts pour empêcher les terroristes d'acquiescer des armes de destruction massive. Il a mis l'accent sur certaines recommandations issues de l'examen complet de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) réalisé en octobre 2009 et déclaré que de nombreux États Membres s'étaient félicités des séances publiques organisées par le Comité à cette occasion. Il a ajouté que certains pays avaient fait état du dispositif juridique qu'ils avaient mis en place pour lutter contre le trafic d'armes de destruction massive opéré par des acteurs non étatiques, tandis que d'autres avaient signalé des lacunes dans leur régime juridique.

Le Représentant permanent de l'Autriche et Président du Comité créé par la résolution 1267 (1999), Thomas Mayr-Harting, a fait rapport sur les méthodes utilisées pour actualiser les inscriptions et radiations

sur la Liste récapitulative de particuliers et d'entités, conformément aux directives figurant dans les résolutions 1822 (2008) et 1904 (2009) du Conseil, en particulier la création du Bureau de l'Ombudsman auquel les entités et particuliers inscrits sur la Liste peuvent présenter leur cas. Il a également informé le Conseil des progrès accomplis dans la révision de la Liste effectuée en application de la résolution 1822 (2008) pour s'assurer que la Liste reste dynamique et reflète les menaces actuelles.

Le Représentant permanent de la Turquie et Président du Comité créé par la résolution 1373 (2001), Ertuğrul Apakan, a expliqué que, durant ses débats, le Comité avait évoqué des questions telles que le contrôle et la sécurité aux frontières, l'application et l'évaluation de la résolution 1624 (2005), la sécurité maritime et les actes terroristes commis en mer, la mise en œuvre des conditions d'extradition et l'application de la loi. Il a ajouté que le Comité s'employait à définir des lignes d'action pour la coopération juridique internationale et qu'il intensifiait le dialogue avec les États Membres afin de déterminer quels sont les domaines où la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) prenait du retard.

Les membres du Conseil ont insisté sur la nécessité de mener constamment une lutte unifiée et d'ampleur mondiale contre le terrorisme et se sont félicités des efforts déployés pour rendre les trois comités du Conseil plus efficaces, plus transparents et mieux coordonnés.

### **Les enfants et les conflits armés**

Le 4 août 2009, par sa résolution 1882 (2009) portant sur les enfants et les conflits armés, le Conseil a élargi les critères selon lesquels des parties à un conflit armé peuvent être mentionnées dans les annexes aux rapports du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés; il s'agit des parties à un conflit armé qui, en violation du droit international applicable, commettent systématiquement des meurtres et mutilations d'enfants et/ou des viols et autres actes de violence sexuelle contre les enfants. Le Conseil a par ailleurs prié le Secrétaire général de fournir un appui administratif et technique au Groupe de travail du Conseil de sécurité sur les enfants et les conflits armés.

Le 16 juin 2010, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2010/10) dans laquelle il a condamné de nouveau avec énergie le

recrutement, le meurtre, les mutilations et les viols d'enfants ainsi que les autres formes de violence dont ils sont victimes pendant les conflits armés et s'est dit disposé à adopter des mesures ciblées et graduées contre ceux qui persistent à commettre ces crimes.

### **Protection des civils en période de conflit armé**

Le 11 novembre 2009, à l'occasion du dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1265 (1999), le Conseil a tenu un débat public sur la protection des civils en période de conflit armé et adopté la résolution 1894 (2009) dans laquelle il s'est dit à nouveau disposé à intervenir en cas de conflit armé où des civils seraient pris pour cible ou l'acheminement de secours humanitaires destinés à des civils serait délibérément entravé.

Le Conseil a également reconnu que les missions de maintien de la paix avaient besoin d'instructions opérationnelles détaillées pour s'acquitter des tâches et responsabilités liées à leur mandat de protection des civils et prié le Secrétaire général d'élaborer, en étroite consultation avec les États Membres, notamment les pays qui fournissent des contingents militaires et du personnel de police et avec les autres intervenants, un concept opérationnel pour la protection des civils. Le Conseil a demandé au Secrétaire général de mettre au point, à l'intention des missions de maintien de la paix et autres missions des Nations Unies, des instructions relatives à l'établissement des rapports sur la protection des civils en période de conflit armé en vue de renforcer le suivi et le contrôle par le Conseil de l'exécution des mandats de protection.

Le 7 juillet 2010, le Conseil a tenu un débat public au cours duquel il a exprimé son appui à l'action que continuent de mener le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le Haut-Commissariat pour les réfugiés, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Département des opérations de maintien de la paix pour régler la question. Il a recensé les principaux problèmes et appelé à une meilleure application du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire pour y apporter une solution.

### **Les femmes et la paix et la sécurité**

Le 7 août 2009, le Secrétaire général a présenté au Conseil le rapport qu'il avait établi en application de la résolution 1820 (2008) (S/2009/362). Il a

souligné qu'il était important d'apporter une réponse multisectorielle à la violence sexuelle liée aux conflits et de renforcer la coordination des Nations Unies pour empêcher que les auteurs de tels actes ne demeurent impunis. Le Secrétaire général a suggéré qu'une commission d'enquête indépendante fasse rapport au Conseil pour garantir le respect du principe de responsabilité.

Le 30 septembre, le Conseil a adopté la résolution 1888 (2009) sur les femmes et la paix et la sécurité. Les membres du Conseil ont abordé le problème de l'impunité, appelé à une plus grande participation des femmes aux négociations de paix et exhorté les parties à un conflit armé à respecter leurs obligations juridiques internationales. Par cette résolution, le Conseil a renforcé les outils destinés à mettre en œuvre la résolution 1820 (2008) et demandé la nomination d'un représentant spécial chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit armé, la création d'une équipe d'experts qui serait dépêchée rapidement sur les théâtres d'opérations particulièrement préoccupants s'agissant des violences sexuelles commises en période de conflit armé, l'identification de conseillers pour la protection des femmes et l'établissement plus systématique de rapports sur les cas de violences sexuelles commises en période de conflit armé.

Le 5 octobre, par la résolution 1889 (2009), le Conseil a demandé instamment aux organismes des Nations Unies, aux États Membres et à la société civile de faire en sorte que la question de l'autonomisation des femmes soit prise en compte dans l'évaluation des besoins et la planification après les conflits et dans l'affectation subséquente des crédits, et que des mesures soient prises pour renforcer la participation des femmes à toutes les étapes des processus de paix, notamment la résolution des conflits et la consolidation de la paix après les conflits.

Le 27 avril 2010, le Conseil a tenu un débat public au cours duquel il a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Margot Wallström, et de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la parité des sexes et la promotion de la femme, Rachel Mayanja. Le Conseil a adopté une déclaration du président (S/PRST/2010/8) dans laquelle il a réaffirmé son appui au mandat de la Représentante spéciale; pris note du rapport du Secrétaire général (S/2010/173); et

réaffirmé son intention de se prononcer sur un ensemble complet d'indicateurs en octobre 2010.

### **Opérations de maintien de la paix et stratégies de transition et de retrait**

Le 5 août 2009, le Conseil a tenu un débat public sur le maintien de la paix, auquel ont pris part une vingtaine de commandants de force et chefs de la police des missions de maintien de la paix des Nations Unies. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Alain Le Roy, et la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, Susana Malcorra, ont présenté au Conseil le document officiel intitulé « A new partnership agenda: charting a new horizon for UN peacekeeping », fruit de leur analyse conjointe du système de maintien de la paix des Nations Unies.

Au cours du débat qui a suivi, un large consensus s'est dégagé entre les États Membres sur les questions relatives aux mécanismes de maintien de la paix des Nations Unies. Les intervenants se sont déclarés favorables aux mesures axées sur une meilleure consultation des pays qui fournissent des effectifs militaires et des forces de police, ainsi qu'aux initiatives visant à améliorer le suivi et l'évaluation des missions. Ils ont également approuvé la nécessité de définir des mandats clairs et réalistes. À la suite de ce débat, le Conseil a adopté une déclaration du Président (S/PRST/2009/24) mettant l'accent sur l'importance capitale d'un partenariat qui tire parti des conditions et de l'engagement de l'ensemble du système des Nations Unies, et insistant sur le fait que les missions de maintien de la paix doivent s'inscrire en complément, et non en remplacement, d'une stratégie politique.

Le 12 février 2010, le Conseil a tenu un débat public sur les stratégies de transition et de retrait des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions ont souligné que les stratégies de transition et de retrait pouvaient être mises au point plus tôt qu'elles ne l'étaient actuellement. Ils ont par ailleurs fait remarquer qu'il s'agirait là de l'une des plus importantes questions relatives aux opérations de maintien de la paix dans un avenir proche. Les membres du Conseil sont convenus que les stratégies de transition et de retrait constituaient une partie importante des opérations de maintien de la paix et devraient être planifiées très tôt.

## **Questions diverses**

### **Mise en œuvre des dispositions de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2006/507)**

Le Conseil a continué de débattre de la manière d'améliorer ses méthodes de travail, en particulier dans le domaine de la documentation et d'autres questions procédurales. Le 22 avril 2010, il a tenu un débat public sur la question.

Le dernier examen de cette question par le Conseil remonte au 27 août 2008, lors d'un débat public organisé sous la présidence de la Belgique. Le débat s'est déroulé sur la base d'un document thématique distribué par le Japon (S/2010/165, annexe) qui proposait que la discussion mette l'accent sur trois questions essentielles aussi bien pour les membres du Conseil que les non-membres, à savoir la transparence, les contacts avec les non-membres et l'efficacité.

La plupart des délégations ont insisté sur le fait qu'il importait que le Conseil poursuive ses efforts le conduisant à être davantage ouvert aux non-membres et au grand public, tout en faisant en sorte d'être en mesure d'agir de manière efficace et efficiente. La plupart des représentants de non-membres se sont félicités de la plus grande transparence du Conseil et du développement des échanges avec des organisations internationales et régionales ainsi qu'avec les pays intéressés, tels que ceux qui fournissent des contingents. Certaines délégations se sont félicitées de la plus grande transparence avec laquelle les comités des sanctions inscrivaient des noms sur les listes ou radiaient des noms de ces listes. D'autres ont déclaré que la question des méthodes de travail devrait être liée à celle de la réforme générale du Conseil. Tout en prenant acte des améliorations intervenues au cours des dernières années, la plupart des non-membres ont demandé à ce que les mesures énoncées dans la note du Président soient intégralement appliquées de façon à assurer une plus grande transparence et à développer les contacts avec l'ensemble des membres.

Prenant note des avis exprimés par les États Membres durant le débat public du 22 avril, le Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédures a entrepris de réviser la note présidentielle (S/2006/507) pour qu'elle tienne compte des procédures et pratiques actuelles du Conseil et de faire figurer les accords conclus par le Conseil dans

deux autres notes du Président (S/2007/749 et S/2008/847).

La note présidentielle révisée (S/2010/507) a été adoptée par le Conseil, le 27 juillet. Elle a apporté un certain nombre d'améliorations destinées à renforcer l'efficacité et la transparence des méthodes de travail du Conseil. Elle comprend une nouvelle section sur la planification des missions du Conseil de sécurité et la présentation des rapports rendant compte de celles-ci, et sur la communication avec la Commission de consolidation de la paix. Elle a fait, pour la première fois depuis plusieurs années, référence à l'organisation de dialogues informels par le Conseil. Elle a également précisé l'intention de ce dernier de renforcer le dialogue avec les pays fournissant des effectifs militaires, en particulier avant l'examen du renouvellement des mandats des opérations de maintien de la paix. Elle a aussi clarifié ses attentes en ce qui concerne les rapports du Secrétaire général et les exposés du Secrétariat.

#### **Cour internationale de Justice**

Le 29 octobre 2009, le Conseil a tenu une séance privée avec le juge Hisashi Owada, Président de la Cour internationale de Justice, lors de laquelle ont été soulignés le rôle de la Cour en tant qu'organe judiciaire principal des Nations Unies et son importante contribution au droit international, en particulier dans le domaine du règlement pacifique des différends internationaux.

Le 18 mars 2010, le Conseil s'est réuni pour évoquer la question du siège devenu vacant à la Cour internationale de Justice suite à la démission du juge Shi Jiuyong, qui prendrait effet le 28 mai 2010. Il a adopté la résolution 1914 (2010), dans laquelle il a pris acte avec regret de la démission et décidé que l'élection pour pourvoir le siège devenu vacant aurait lieu le 29 juin 2010 à une séance du Conseil de sécurité et à une séance de l'Assemblée générale. Le 29 juin,

lors d'un vote tenu simultanément avec l'Assemblée, le Conseil a élu à bulletin secret Xue Hanqin (Chine), pour pouvoir le siège du juge Shi jusqu'à l'expiration de son mandat.

Le 2 juin, le Conseil s'est réuni pour évoquer la question d'un nouveau siège devenu vacant à la Cour internationale de Justice suite à la démission du juge Thomas Buergenthal, qui prendrait effet le 6 septembre. Le Conseil a adopté la résolution 1926 (2010), dans laquelle il a pris acte avec regret de la démission et décidé que l'élection pour pourvoir le siège devenu vacant aurait lieu le 9 septembre à une séance du Conseil de sécurité et à une séance de l'Assemblée générale.

#### **Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale**

Le 29 octobre 2009, au cours d'une séance publique, après une déclaration liminaire du Représentant permanent du Viet Nam, en sa qualité de président du Conseil pour le mois d'octobre, les membres du Conseil ont entendu une présentation du Représentant permanent de l'Ouganda à qui il était revenu, en sa qualité de Président du Conseil pour le mois de juillet 2009, de rédiger l'introduction du rapport annuel du Conseil. Le Conseil a ensuite adopté son rapport annuel à l'Assemblée générale pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 2008 au 31 juillet 2009 (A/64/2).

Le 12 novembre, comme il avait été convenu auparavant par les autres membres du Conseil, le Représentant permanent de l'Autriche, en sa qualité de Président du Conseil pour le mois, a présenté à l'Assemblée générale le rapport annuel du Conseil de sécurité. Au cours de la période à l'examen, les travaux du Conseil ont été marqués par une augmentation du nombre de séances publiques et de réunions d'information.



---

# **Première partie**

## **Travaux se rapportant à toutes les questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

### **I**

#### **Résolutions adoptées par le Conseil de sécurité entre le 1<sup>er</sup> août 2009 et le 31 juillet 2010**

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
1882 (2009)	4 août 2009	Les enfants et les conflits armés
1883 (2009)	7 août 2009	La situation concernant l'Iraq
1884 (2009)	27 août 2009	La situation au Moyen-Orient (FINUL)
1885 (2009)	15 septembre 2009	La situation au Libéria
1886 (2009)	15 septembre 2009	La situation en Sierra Leone
1887 (2009)	24 septembre 2009	Maintien de la paix et de la sécurité internationales : non-prolifération et désarmement nucléaires
1888 (2009)	30 septembre 2009	Les femmes et la paix et la sécurité
1889 (2009)	5 octobre 2009	Les femmes et la paix et la sécurité
1890 (2009)	8 octobre 2009	La situation en Afghanistan
1891 (2009)	13 octobre 2009	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
1892 (2009)	13 octobre 2009	La question concernant Haïti
1893 (2009)	29 octobre 2009	La situation en Côte d'Ivoire
1894 (2009)	11 novembre 2009	Protection des civils en période de conflit armé
1895 (2009)	18 novembre 2009	La situation en Bosnie-Herzégovine
1896 (2009)	30 novembre 2009	La situation concernant la République démocratique du Congo
1897 (2009)	30 novembre 2009	La situation en Somalie
1898 (2009)	14 décembre 2009	La situation à Chypre
1899 (2009)	16 décembre 2009	La situation au Moyen-Orient (FNUOD)
1900 (2009)	16 décembre 2009	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
1901 (2009)	16 décembre 2009	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010)**

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994
1902 (2009)	17 décembre 2009	La situation au Burundi
1903 (2009)	17 décembre 2009	La situation au Libéria
1904 (2009)	17 décembre 2009	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
1905 (2009)	21 décembre 2009	La situation concernant l'Iraq
1906 (2009)	23 décembre 2009	La situation concernant la République démocratique du Congo
1907 (2009)	23 décembre 2009	Paix et sécurité en Afrique
1908 (2010)	19 janvier 2010	La question concernant Haïti
1909 (2010)	21 janvier 2010	Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920)
1910 (2010)	28 janvier 2010	La situation en Somalie
1911 (2010)	28 janvier 2010	La situation en Côte d'Ivoire
1912 (2010)	26 février 2010	La situation au Timor-Leste
1913 (2010)	12 mars 2010	La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région
1914 (2010)	18 mars 2010	Date de l'élection à un siège vacant de la Cour internationale de Justice
1915 (2010)	18 mars 2010	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
1916 (2010)	19 mars 2010	La situation en Somalie
1917 (2010)	22 mars 2010	La situation en Afghanistan
1918 (2010)	27 avril 2010	La situation en Somalie
1919 (2010)	29 avril 2010	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
1920 (2010)	30 avril 2010	La situation concernant le Sahara occidental
1921 (2010)	12 mai 2010	Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920)
1922 (2010)	12 mai 2010	La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région
1923 (2010)	25 mai 2010	La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région
1924 (2010)	27 mai 2010	La situation en Côte d'Ivoire

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées  
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

---

<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
1925 (2010)	28 mai 2010	La situation concernant la République démocratique du Congo
1926 (2010)	2 juin 2010	Date de l'élection à un siège vacant de la Cour internationale de Justice
1927 (2010)	4 juin 2010	La question concernant Haïti
1928 (2010)	7 juin 2010	Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée
1929 (2010)	9 juin 2010	Non-prolifération
1930 (2010)	15 juin 2010	La situation à Chypre
1931 (2010)	29 juin 2010	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
1932 (2010)	29 juin 2010	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994
1933 (2010)	30 juin 2010	La situation en Côte d'Ivoire
1934 (2010)	30 juin 2010	La situation au Moyen-Orient (FNUOD)
1935 (2010)	30 juillet 2010	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

## II Déclarations prononcées ou publiées par le Président du Conseil de sécurité entre le 1<sup>er</sup> août 2009 et le 31 juillet 2010

---

<i>Déclaration du Président</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PRST/2009/24	5 août 2009	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies
S/PRST/2009/25	29 septembre 2009	La situation en Côte d'Ivoire
S/PRST/2009/26	26 octobre 2009	Paix et sécurité en Afrique
S/PRST/2009/27	28 octobre 2009	Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest
S/PRST/2009/28	29 octobre 2009	La situation en Afghanistan
S/PRST/2009/29	5 novembre 2009	La situation en Guinée-Bissau
S/PRST/2009/30	16 novembre 2009	La situation concernant l'Iraq
S/PRST/2009/31	3 décembre 2009	La situation en Somalie
S/PRST/2009/32	8 décembre 2009	Paix et sécurité en Afrique
S/PRST/2009/33	8 décembre 2009	La situation en Côte d'Ivoire
S/PRST/2009/34	16 décembre 2009	La situation au Moyen-Orient (FNUOD)
S/PRST/2009/35	21 décembre 2009	La situation en République centrafricaine
S/PRST/2010/1	13 janvier 2010	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales
S/PRST/2010/2	12 février 2010	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : stratégies de transition et de retrait
S/PRST/2010/3	16 février 2010	Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest
S/PRST/2010/4	24 février 2010	Menaces contre la paix et la sécurité internationales
S/PRST/2010/5	26 février 2010	La situation concernant l'Iraq
S/PRST/2010/6	19 mars 2010	Région de l'Afrique centrale
S/PRST/2010/7	16 avril 2010	Consolidation de la paix après les conflits
S/PRST/2010/8	27 avril 2010	Les femmes et la paix et la sécurité
S/PRST/2010/9	1 <sup>er</sup> juin 2010	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
S/PRST/2010/10	16 juin 2010	Les enfants et les conflits armés
S/PRST/2010/11	29 juin 2010	Promotion et renforcement de l'état de droit dans les activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales
S/PRST/2010/12	30 juin 2010	La situation au Moyen-Orient (FNUOD)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées  
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

---

<i>Déclaration du Président</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PRST/2010/13	9 juillet 2010	Lettre datée du 4 juin 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/281) et autres lettres pertinentes
S/PRST/2010/14	16 juillet 2010	Maintien de la paix et de la sécurité internationales : pour une utilisation optimale des instruments de diplomatie préventive : perspectives et défis en Afrique
S/PRST/2010/15	22 juillet 2010	La situation en Guinée-Bissau

### III

## Communiqués officiels publiés par le Conseil de sécurité entre le 1<sup>er</sup> août 2009 et le 31 juillet 2010

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PV.6181	13 août 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Force intérimaire des Nations Unies au Liban
S/PV.6184	3 septembre 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Mission des Nations Unies au Libéria
S/PV.6185	4 septembre 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
S/PV.6208	29 octobre 2009	Exposé du Président de la Cour internationale de Justice
S/PV.6231	7 décembre 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
S/PV.6232	7 décembre 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
S/PV.6237	10 décembre 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
S/PV.6252	21 décembre 2009	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan  Lettre datée du 17 novembre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2009/599)

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PV.6258	14 janvier 2010	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/PV.6275	22 février 2010	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
S/PV.6282	10 mars 2010	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
S/PV.6294	7 avril 2010	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
S/PV.6295	9 avril 2010	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
S/PV.6296	9 avril 2010	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Mission des Nations Unies au Soudan
S/PV.6307	5 mai 2010	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010)**

---

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/PV.6328	3 juin 2010	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/PV.6331	4 juin 2010	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
S/PV.6332	4 juin 2010	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
S/PV.6334	8 juin 2010	Non-prolifération
S/PV.6337	11 juin 2010	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
S/PV.6343	21 juin 2010	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
S/PV.6357	12 juillet 2010	La situation concernant l'Iraq  Deuxième rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 3 de la résolution 1905 (2009) (S/2010/359)  Note verbale datée du 18 juin 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/365)
S/PV.6361	19 juillet 2010	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

---



#### **IV**

### **Séances du Conseil de sécurité tenues entre le 1<sup>er</sup> août 2009 et le 31 juillet 2010**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6176	4 août 2009	Les enfants et les conflits armés
6177	4 août 2009	La situation concernant l'Iraq  Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1830 (2008) (S/2009/393)
6178	5 août 2009	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies
6179	7 août 2009	La situation concernant l'Iraq  Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1830 (2008) (S/2009/393)
6180	7 août 2009	Les femmes et la paix et la sécurité  Rapport du Secrétaire général soumis en application de la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité (S/2009/362)
6181	13 août 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Force intérimaire des Nations Unies au Liban
6182	19 août 2009	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6183	27 août 2009	La situation au Moyen-Orient  Lettre datée du 6 août 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2009/407)
6184	3 septembre 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Mission des Nations Unies au Libéria

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010)**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6185	4 septembre 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
6186	9 septembre 2009	La question concernant Haïti  Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2009/439)
6187	14 septembre 2009	La situation en Sierra Leone  Troisième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (S/2009/438)
6188	15 septembre 2009	La situation au Libéria  Dix-neuvième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria (S/2009/411)
6189	15 septembre 2009	La situation en Sierra Leone  Troisième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (S/2009/438)
6190	17 septembre 2009	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6191	24 septembre 2009	Maintien de la paix et de la sécurité internationales  Non-prolifération et désarmement nucléaires
6192	25 septembre 2009	Lettre datée du 22 septembre 2009, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2009/487)
6193	29 septembre 2009	La situation en Côte d'Ivoire

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées  
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6194	29 septembre 2009	La situation en Afghanistan  Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2009/475)
6195	30 septembre 2009	Les femmes et la paix et la sécurité  Rapport du Secrétaire général soumis en application de la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité (S/2009/362)
6196	5 octobre 2009	Les femmes et la paix et la sécurité  Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2009/465)  Lettre datée du 18 septembre 2009, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2009/490)
6197	8 octobre 2009	La situation en Somalie  Rapport sur la Somalie présenté par le Secrétaire général en application de la résolution 1872 (2009) du Conseil de sécurité (S/2009/503)
6198	8 octobre 2009	La situation en Afghanistan
6199	13 octobre 2009	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
6200	13 octobre 2009	La question concernant Haïti  Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2009/439)
6201	14 octobre 2009	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6202	15 octobre 2009	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité  Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2009/497)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010)**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6203	16 octobre 2009	La situation concernant la République démocratique du Congo  Vingt-neuvième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2009/472)
6204	22 octobre 2009	La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région  Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (S/2009/535)
6205	23 octobre 2009	La situation au Timor-Leste  Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2009/504)
6206	26 octobre 2009	Paix et sécurité en Afrique  Rapport du Secrétaire général sur l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'Organisation des Nations Unies (S/2009/470)
6207	28 octobre 2009	Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest
6208	29 octobre 2009	Exposé du Président de la Cour internationale de Justice
6209	29 octobre 2009	La situation en Côte d'Ivoire  Lettre datée du 7 octobre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire (S/2009/521)
6210	29 octobre 2009	Examen du projet de rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
6211	29 octobre 2009	La situation en Afghanistan
6212	5 novembre 2009	La situation en Guinée-Bissau  Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2009/552)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées  
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6213	5 novembre 2009	La situation en Guinée-Bissau  Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2009/552)
6214	6 novembre 2009	Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920)  Rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix (S/2009/553)
6215	9 novembre 2009	La situation dans la région des Grands Lacs
6216	11 novembre 2009	Protection des civils en période de conflit armé  Lettre datée du 2 novembre 2009, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2009/567)
6217	13 novembre 2009	Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
6218	16 novembre 2009	La situation concernant l'Iraq  Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1883 (2009) (S/2009/585)
6219	16 novembre 2009	La situation concernant l'Iraq  Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1883 (2009) (S/2009/585)
6220	18 novembre 2009	La situation en Bosnie-Herzégovine  Lettre datée du 12 novembre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2009/588)  Lettre datée du 8 octobre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2009/525)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010)**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6221	18 novembre 2009	La situation en Somalie  Rapport du Secrétaire général soumis en application de la résolution 1846 (2008) du Conseil de sécurité (S/2009/590)
6222	23 novembre 2009	La situation en Bosnie-Herzégovine  Lettre datée du 12 novembre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2009/588)
6223	24 novembre 2009	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6224	25 novembre 2009	Consolidation de la paix après les conflits  Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa troisième session (S/2009/444)
6225	30 novembre 2009	La situation concernant la République démocratique du Congo
6226	30 novembre 2009	La situation en Somalie  Rapport du Secrétaire général soumis en application de la résolution 1846 (2008) du Conseil de sécurité (S/2009/590)
6227	30 novembre 2009	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan  Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2009/592)
6228	3 décembre 2009	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991  Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994  Lettre datée du 12 novembre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda (S/2009/587)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées  
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Lettre datée du 12 novembre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (S/2009/589)
6229	3 décembre 2009	La situation en Somalie
6230	4 décembre 2009	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
6231	7 décembre 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
		Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
6232	7 décembre 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
		Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
6233	8 décembre 2009	Paix et sécurité en Afrique
		Le trafic de drogue, menace contre la sécurité internationale
		Lettre datée du 30 novembre 2009, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2009/615)
6234	8 décembre 2009	La situation en Côte d'Ivoire
6235	10 décembre 2009	Non-prolifération
		Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
6236	10 décembre 2009	La situation au Burundi
		Sixième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (S/2009/611)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010)**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6237	10 décembre 2009	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
6238	14 décembre 2009	Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
6239	14 décembre 2009	La situation à Chypre  Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2009/609)  Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2009/610)
6240	15 décembre 2009	La situation en République centrafricaine  Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies dans ce pays (S/2009/627)
6241	16 décembre 2009	La situation au Moyen-Orient  Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/2009/597)
6242	16 décembre 2009	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991  Lettre datée du 28 octobre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2009/570)
6243	16 décembre 2009	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994  Lettre datée du 2 novembre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2009/571)



**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées  
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Lettre datée du 23 novembre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2009/601)
6244	16 décembre 2009	La situation concernant la République démocratique du Congo  Trentième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2009/623)
6245	17 décembre 2009	La situation au Burundi  Sixième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (S/2009/611)
6246	17 décembre 2009	La situation au Libéria  Lettre datée du 11 décembre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria (S/2009/640)
6247	17 décembre 2009	Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme
6248	17 décembre 2009	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6249	21 décembre 2009	La situation concernant l'Iraq
6250	21 décembre 2009	La situation en République centrafricaine
6251	21 décembre 2009	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan  Lettre datée du 17 novembre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2009/599)
6252	21 décembre 2009	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan  Lettre datée du 17 novembre 2009, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2009/599)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010)**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6253	23 décembre 2009	La situation concernant la République démocratique du Congo  Trentième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2009/623)
6254	23 décembre 2009	Paix et sécurité en Afrique
6255	6 janvier 2010	La situation en Afghanistan  Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2009/674)
6256	12 janvier 2010	Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest  Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2009/682)
6257	13 janvier 2010	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales  Lettre datée du 4 janvier 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/9)
6258	14 janvier 2010	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
6259	14 janvier 2010	La situation en Somalie  Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2009/684)
6260	15 janvier 2010	Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920)  Rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix (S/2010/17)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées  
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6261	19 janvier 2010	La question concernant Haïti
6262	21 janvier 2010	Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920)  Rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix (S/2010/17)
6263	21 janvier 2010	La situation en Côte d'Ivoire  Vingt-troisième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2010/15)
6264	22 janvier 2010	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité  Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2010/5)
6265	27 janvier 2010	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6266	28 janvier 2010	La situation en Somalie  Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie (S/2009/684)
6267	28 janvier 2010	La situation en Côte d'Ivoire  Vingt-troisième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2010/15)
6268	5 février 2010	Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
6269	11 février 2010	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan  Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2010/50)
6270	12 février 2010	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies  Stratégies de transition et de retrait

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010)**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Lettre datée du 3 février 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/67)
6271	16 février 2010	La situation concernant l'Iraq  Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 6 de la résolution 1883 (2009) (S/2010/76)
6272	16 février 2010	Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest
6273	18 février 2010	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6274	19 février 2010	La question concernant Haïti
6275	22 février 2010	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
6276	23 février 2010	La situation au Timor-Leste  Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2010/85)
6277	24 février 2010	Menaces contre la paix et la sécurité internationales  Exposé du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime  Lettre datée du 17 février 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/94)
6278	26 février 2010	La situation au Timor-Leste  Rapport du Secrétaire général sur la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (S/2010/85)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées  
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6279	26 février 2010	La situation concernant l'Iraq  Rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 5 de la résolution 1859 (2008) (S/2009/385)
6280	4 mars 2010	Non-prolifération  Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
6281	5 mars 2010	La situation en Guinée-Bissau  Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2010/106)
6282	10 mars 2010	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
6283	12 mars 2010	La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région
6284	17 mars 2010	La situation en Côte d'Ivoire
6285	18 mars 2010	Date de l'élection à un siège vacant de la Cour internationale de Justice
6286	18 mars 2010	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991  Lettre datée du 15 mars 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2010/133)
6287	18 mars 2010	La situation en Afghanistan  Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2010/127)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010)**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6288	19 mars 2010	Région de l'Afrique centrale  Impact du trafic d'armes sur la paix et la sécurité  Lettre datée du 15 mars 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Gabon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/143)
6289	19 mars 2010	La situation en Somalie
6290	22 mars 2010	La situation en Afghanistan  Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2010/127)
6291	22 mars 2010	La situation en Sierra Leone  Quatrième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (S/2010/135)
6292	24 mars 2010	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6293	6 avril 2010	La situation concernant l'Iraq  Premier rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 3 de la résolution 1905 (2009) (S/2010/166)  Lettre datée du 18 mars 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/153)
6294	7 avril 2010	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
6295	9 avril 2010	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées  
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
6296	9 avril 2010	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)
		Mission des Nations Unies au Soudan
6297	13 avril 2010	La situation concernant la République démocratique du Congo
		Trente et unième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2010/164)
6298	14 avril 2010	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6299	16 avril 2010	Consolidation de la paix après les conflits
		Lettre datée du 1 <sup>er</sup> avril 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/167)
6300	22 avril 2010	Application de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2006/507)
		Lettre datée du 1 <sup>er</sup> avril 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/165)
6301	27 avril 2010	La situation en Somalie
6302	27 avril 2010	Les femmes et la paix et la sécurité
		Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2010/173)
6303	28 avril 2010	La question concernant Haïti
		Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2010/200)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010)**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6304	29 avril 2010	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan  Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Soudan (S/2010/168 et Add.1)
6305	30 avril 2010	La situation concernant le Sahara occidental  Rapport du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2010/175)
6306	4 mai 2010	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales  Union européenne
6307	5 mai 2010	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
6308	5 mai 2010	Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920)  Rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix (S/2010/214)
6309	10 mai 2010	La situation au Burundi
6310	11 mai 2010	Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
6311	12 mai 2010	Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920)  Rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix (S/2010/214)
6312	12 mai 2010	La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région  Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (S/2010/217)



**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées  
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6313	12 mai 2010	La situation en Somalie  Rapport du Secrétaire général sur la Somalie (S/2010/234)
6314	17 mai 2010	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité  Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2010/169)
6315	18 mai 2010	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6316	19 mai 2010	Paix et sécurité en Afrique
6317	19 mai 2010	Mission du Conseil de sécurité  Exposé de la mission du Conseil de sécurité en République démocratique du Congo (13-16 mai 2010)
6318	20 mai 2010	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan  Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2010/213)
6319	24 mai 2010	La situation en Bosnie-Herzégovine  Lettre datée du 14 mai 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2010/235)
6320	25 mai 2010	La situation concernant l'Iraq  Rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1883 (2009) (S/2010/240)
6321	25 mai 2010	La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région  Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (S/2010/217)
6322	26 mai 2010	Maintien de la paix et de la sécurité internationales  Dialogue entre les cultures au service de la paix et de la sécurité

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010)**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6323	27 mai 2010	<p>Lettre datée du 19 mai 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/248)</p> <p>La situation en Côte d'Ivoire</p> <p>Vingt-quatrième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2010/245)</p>
6324	28 mai 2010	<p>La situation concernant la République démocratique du Congo</p> <p>Trente et unième rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2010/164)</p>
6325	31 mai 2010	<p>La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne</p> <p>Lettre datée du 31 mai 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/266)</p> <p>Lettre datée du 31 mai 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/267)</p>
6326	1 <sup>er</sup> juin 2010	<p>La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne</p> <p>Lettre datée du 31 mai 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/266)</p> <p>Lettre datée du 31 mai 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/267)</p>
6327	2 juin 2010	<p>Date de l'élection à un siège vacant de la Cour internationale de Justice (S/2010/255)</p>

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées  
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6328	3 juin 2010	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
6329	3 juin 2010	La situation en Côte d'Ivoire  Vingt-quatrième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2010/245)
6330	4 juin 2010	La question concernant Haïti
6331	4 juin 2010	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
6332	4 juin 2010	Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)  Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
6333	7 juin 2010	Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée
6334	8 juin 2010	Non-prolifération
6335	9 juin 2010	Non-prolifération
6336	11 juin 2010	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
6337	11 juin 2010	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
6338	14 juin 2010	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan
6339	15 juin 2010	La situation à Chypre  Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/2010/264)  Rapport du Secrétaire général sur sa mission de bons offices à Chypre (S/2010/238)
6340	15 juin 2010	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6341	16 juin 2010	<p>Les enfants et les conflits armés</p> <p>Rapport du Secrétaire général (S/2010/181)</p> <p>Lettre datée du 15 juin 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/314)</p>
6342	18 juin 2010	<p>Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991</p> <p>Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994</p> <p>Lettre datée du 31 mai 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (S/2010/270)</p> <p>Lettre datée du 28 mai 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994 (S/2010/259)</p>
6343	21 juin 2010	<p>Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)</p> <p>Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement</p>

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées  
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6344	28 juin 2010	Non-prolifération  Exposé du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
6345	28 juin 2010	La situation en République centrafricaine  Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays (S/2010/295)
6346	29 juin 2010	Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice (S/2010/297, S/2010/298 et S/2010/299)
6347	29 juin 2010	Promotion et renforcement de l'état de droit dans les activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales  Lettre datée du 18 juin 2010, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/322)
6348	29 juin 2010	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991  Lettres identiques datées du 18 juin 2010, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2010/330)
6349	29 juin 2010	Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994  Lettres identiques datées du 2 juin 2010, adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2010/289)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010)**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6350	30 juin 2010	La situation en Côte d'Ivoire  Vingt-quatrième rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (S/2010/245)
6351	30 juin 2010	La situation en Afghanistan  Rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (S/2010/318)  Lettre datée du 14 juin 2010, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité (S/2010/325)
6352	30 juin 2010	La situation au Moyen-Orient  Rapport du Secrétaire général sur la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (S/2010/296)
6353	6 juillet 2010	Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité  Lettre datée du 2 juillet 2010, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/355)
6354	7 juillet 2010	Protection des civils en période de conflit armé
6355	9 juillet 2010	Lettre datée du 4 juin 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/281) et autres lettres pertinentes
6356	12 juillet 2010	La situation concernant l'Iraq  Deuxième rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 3 de la résolution 1905 (2009) (S/2010/359)  Note verbale datée du 18 juin 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/365)

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées  
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6357	12 juillet 2010	<p>La situation concernant l'Iraq</p> <p>Deuxième rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 3 de la résolution 1905 (2009) (S/2010/359)</p> <p>Note verbale datée du 18 juin 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/365)</p>
6358	13 juillet 2010	<p>Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (S/2010/324)</p>
6359	15 juillet 2010	<p>La situation en Guinée-Bissau</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (S/2010/335)</p>
6360	16 juillet 2010	<p>Maintien de la paix et de la sécurité internationales</p> <p>Pour une utilisation optimale des instruments de diplomatie préventive : perspectives et défis en Afrique</p> <p>Lettre datée du 9 juillet 2010, adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/371)</p>
6361	19 juillet 2010	<p>Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)</p> <p>Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour</p>
6362	20 juillet 2010	<p>Paix et sécurité en Afrique</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur l'Érythrée (S/2010/327)</p>

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010)**

---

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
		Lettre datée du 12 juillet 2010, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée (S/2010/372)
6363	21 juillet 2010	La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne
6364	22 juillet 2010	La situation en Guinée-Bissau
6365	27 juillet 2010	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan  Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2010/382)
6366	30 juillet 2010	Rapports du Secrétaire général sur le Soudan  Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2010/382)



**V**  
**Rencontres entre le Conseil de sécurité  
et les pays fournisseurs de contingents tenues  
entre le 1<sup>er</sup> août 2009 et le 31 juillet 2010**

<i>Séance</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
6181	13 août 2009	Force intérimaire des Nations Unies au Liban
6184	3 septembre 2009	Mission des Nations Unies au Libéria
6185	4 septembre 2009	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
6231	7 décembre 2009	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
6232	7 décembre 2009	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
6237	10 décembre 2009	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
6258	14 janvier 2010	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
6275	22 février 2010	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
6282	10 mars 2010	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
6294	7 avril 2010	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
6295	9 avril 2010	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
6296	9 avril 2010	Mission des Nations Unies au Soudan
6307	5 mai 2010	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
6328	3 juin 2010	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
6331	4 juin 2010	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
6332	4 juin 2010	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste
6343	21 juin 2010	Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement
6361	19 juillet 2010	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

## **VI**

### **Séances tenues par les organes subsidiaires du Conseil de sécurité entre le 1<sup>er</sup> août 2009 et le 31 juillet 2010**

#### **Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies**

##### **Soixante-huitième session**

10 et 11 novembre 2009

##### **Soixante-neuvième session**

27-29 avril 2010

#### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie\***

##### **Consultations**

21 octobre 2009; 10, 24 et 30 mars 2010

#### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées**

##### **Séance**

28 octobre 2009 (40<sup>e</sup> séance)

##### **Consultations**

14 et 28 septembre; 5, 19 et 28 octobre; 9, 16 et 24 novembre; 8 et 14 décembre 2009; 12 et 26 janvier; 2 et 16 mars; 9 et 22 avril; 6, 13, 20 et 25 mai; 1<sup>er</sup>, 8, 15, 21 (deux séances), 22, 23 et 29 juin; 8, 13, 20, 21, 23, 27 et 29 juillet 2010

#### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste**

##### **Séances**

27 août (222<sup>e</sup>); 10 septembre (223<sup>e</sup>); 8 octobre (224<sup>e</sup>); 26 octobre (225<sup>e</sup>); 29 octobre (226<sup>e</sup>); 12 novembre (227<sup>e</sup>); 10 décembre (228<sup>e</sup>); 17 décembre 2009 (229<sup>e</sup>); 21 janvier (230<sup>e</sup>); 28 janvier (231<sup>e</sup>); 4 mars (232<sup>e</sup>); 25 mars (233<sup>e</sup>); 15 avril (234<sup>e</sup>); 12 mai (235<sup>e</sup>); 3 juin (236<sup>e</sup>); 9 juin (237<sup>e</sup>); 22 juillet 2010 (238<sup>e</sup>)

##### **Consultations**

17 février; 30 avril; 28 juin 2010

##### **Réunions du Sous-Comité A**

22 octobre; 5 novembre 2009; 11 mars; 27 mai 2010

---

\* Le 2 mars 2010, le Conseil de sécurité a renommé le Comité, qui s'appelle désormais « Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée ».

**Réunions du Sous-Comité B**

14 et 21 octobre; 23 décembre 2009

**Réunions du Sous-Comité C**

6 août; 25 novembre 2009; 29 avril; 27 mai 2010

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria**

**Consultations**

10 novembre; 11 décembre 2009; 16 juin 2010

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo**

**Consultations**

18 et 20 novembre; 4 décembre 2009; 12 février; 21 mai 2010

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)**

**Séances**

30 septembre (25<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup>); 1<sup>er</sup> octobre (27<sup>e</sup> et 28<sup>e</sup>); 2 octobre 2009 (29<sup>e</sup> et 30<sup>e</sup>); 15 mars (31<sup>e</sup>); 28 avril (32<sup>e</sup>); 7 juin (33<sup>e</sup>); 12 juillet 2010 (34<sup>e</sup>)

**Consultations (y compris les groupes de travail)**

13 août; 20 et 23 octobre; 3, 10 et 23 novembre; 4, 7 (deux séances), 9 et 15 décembre 2009; 13 et 25 janvier; 1<sup>er</sup> et 22 mars; 21 avril; 23 juin; 19 juillet 2010 (deux séances)

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire**

**Consultations**

7 octobre; 18 décembre 2009; 19 février; 9 avril; 2 juillet 2010

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan**

**Consultations**

6 et 20 octobre; 7 décembre 2009; 12 janvier; 29 mars; 24 mai; 7 juin; 7 juillet 2010

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)**

**Consultations**

30 octobre; 11 novembre; 9 décembre 2009; 20 janvier; 1<sup>er</sup> juillet 2010

**Groupe de travail du Comité spécial des opérations de maintien de la paix**

9, 25 et 30 novembre; 15 décembre 2009; 26 mars; 10 et 24 mai; 2 juin 2010

**Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique**

9 décembre 2009; 11 et 18 juin; 20 juillet 2010

**Groupe de travail créé par la résolution 1566 (2004)**

23 mars 2010

**Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés**

12 octobre; 18 décembre 2009; 24 février; 29 avril 2010

**Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure**

10 novembre; 4 et 17 décembre 2009; 4 et 25 février; 30 mars; 13 mai; 9 juin; 15 et 23 juillet 2010

**Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux**

9 septembre; 19 novembre; 3, 9, 10, 16 et 17 décembre 2009; 27 janvier; 9 février; 3, 9, 16, 17 et 24 mars; 26 mai; 15, 17, 22, 24 et 30 juin; 1<sup>er</sup>, 6 et 8 juillet 2010

## VII

### Rapports annuels des organes subsidiaires du Conseil de sécurité publiés entre le 1<sup>er</sup> août 2009 et le 31 juillet 2010

#### A. Rapports annuels des comités

S/2010/14	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie*
S/2009/690	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone
S/2009/676	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées
S/2009/671	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)
S/2009/691	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria
S/2009/667	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo
S/2009/689	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire
S/2010/16	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan
S/2010/28	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)
S/2009/688	Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)

#### B. Rapports annuels des groupes de travail

S/2009/681	Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique
S/2009/687	Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux
S/2010/410	Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés
S/2010/424	Groupe de travail du Comité spécial des opérations de maintien de la paix

---

\* Le 2 mars 2010, le Conseil de sécurité a renommé le Comité, qui s'appelle désormais « Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée ».

## VIII

### Rapports des groupes d'étude et instances de surveillance publiés entre le 1<sup>er</sup> août 2009 et le 31 juillet 2010

---

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
<b>Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées : équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions</b>		
S/2009/502	28 septembre 2009	Résolution 1822 (2008)
<b>Côte d'Ivoire : Groupe d'experts</b>		
S/2009/521	7 octobre 2009	Résolution 1842 (2008)
S/2010/179	9 avril 2010	Résolution 1893 (2009)
<b>République démocratique du Congo : Groupe d'experts</b>		
S/2009/603	23 novembre 2009	Résolution 1857 (2008)
S/2010/252	21 mai 2010	Résolution 1896 (2009)
<b>Libéria : Groupe d'experts</b>		
S/2009/640	11 décembre 2009	Résolution 1854 (2008)
S/2010/319	17 juin 2010	Résolution 1903 (2009)
<b>Somalie : Groupe de contrôle</b>		
S/2010/91	10 mars 2010	Résolution 1853 (2008)
<b>Soudan : Groupe d'experts</b>		
S/2009/562	27 octobre 2009	Résolution 1841 (2008)

---

**IX**  
**Rapports sur les missions du Conseil de sécurité publiés**  
**entre le 1<sup>er</sup> août 2009 et le 31 juillet 2010**

---

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2010/288	30 juin 2010	Rapport du Conseil de sécurité sur sa mission en République démocratique du Congo (13-16 mai 2010)

---

## X Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin pendant la période du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

<i>Opération de maintien de la paix</i>	<i>Texte portant création</i>	<i>Résolution(s) touchant le mandat de l'opération adoptée(s) pendant la période considérée</i>
Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP)	47 (1948)	néant
Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST)	50 (1948)	néant
Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)	186 (1964)	1898 (2009) 1930 (2010)
Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD)	350 (1974)	1899 (2009) 1934 (2010)
Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL)	425 (1978) 426 (1978)	1884 (2009)
Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO)	690 (1991)	1920 (2010)
Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)	1244 (1999)	néant
Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)	1279 (1999)	1906 (2009) 1925 (2010)
Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)	1509 (2003)	1885 (2009)
Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)	1528 (2004)	1911 (2010) 1924 (2010) 1933 (2010)
Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH)	1542 (2004)	1892 (2009) 1908 (2010) 1927 (2010)
Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS)	1590 (2005)	1919 (2010)
Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)	1769 (2007)	1935 (2010)
Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT)	1778 (2007)	1913 (2010) 1922 (2010) 1923 (2010)
Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO)	1925 (2010)	



## XI Missions d'assistance et bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités pendant la période du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

<i>Mission ou bureau</i>	<i>Texte portant création</i>	<i>Décision(s) touchant le mandat adoptée(s) pendant la période considérée</i>
Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS)	S/1995/323 et S/1995/452	
Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS)*	1233 (1999)	
Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA)**	S/1999/1236	
Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO)	S/2001/1129	Néant
Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)	1401 (2002)	1917 (2010)
Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)	1500 (2003)	1883 (2009)
Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT)	1704 (2006)	1912 (2010)
Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB)	1719 (2006)	1902 (2009)
Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP)	1740 (2007)	1909 (2010) 1921 (2010)
Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	S/2007/280	
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL)	1829 (2008)	1886 (2009)
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA)	S/PRST/2009/5	
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)	1876 (2009)	

\* Mandat ayant pris fin le 31 décembre 2009, en application de la résolution 1876 (2009). Remplacé par le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS).

\*\* Mandat ayant pris fin le 31 décembre 2009, en application de la déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2009/5). Remplacé par le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA).

## XII

### Rapports du Secrétaire général publiés entre le 1<sup>er</sup> août 2009 et le 31 juillet 2010

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2009/419	3 août 2009	Fonds pour la consolidation de la paix
S/2009/411	10 août 2009	Dix-neuvième rapport périodique sur la Mission des Nations Unies au Libéria
S/2009/430	24 août 2009	Premier rapport présenté en application du paragraphe 3 de la résolution 1859 (2008)
S/2009/434	28 août 2009	Les enfants et le conflit armé en Colombie
S/2009/438	1 <sup>er</sup> septembre 2009	Troisième rapport sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone
S/2009/439	1 <sup>er</sup> septembre 2009	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
S/2009/446	4 septembre 2009	Rapport présenté en application de la résolution 1880 (2009)
S/2009/450	10 septembre 2009	Les enfants et le conflit armé au Burundi
S/2009/462	15 septembre 2009	Les enfants et le conflit armé en Ouganda
S/2009/464	15 septembre 2009	Règlement pacifique de la question de Palestine
S/2009/465 et Corr.1	16 septembre 2009	Les femmes et la paix et la sécurité
S/2009/470	18 septembre 2009	Appui aux opérations de maintien de la paix de l'Union africaine autorisées par l'Organisation des Nations Unies
S/2009/472	18 septembre 2009	Vingt-neuvième rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
S/2009/475	22 septembre 2009	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales
S/2009/495	29 septembre 2009	Vingt-deuxième rapport sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/2009/497	30 septembre 2009	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2009/503	2 octobre 2009	Rapport sur la Somalie présenté en application de la résolution 1872 (2009)
S/2009/504	2 octobre 2009	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste pour la période du 21 janvier au 23 septembre 2009

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées  
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2009/535	14 octobre 2009	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
S/2009/539	16 octobre 2009	Vingt-huitième rapport présenté en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999)
S/2009/542	21 octobre 2009	Dixième rapport semestriel sur l'application de la résolution 1559 (2004)
S/2009/545	21 octobre 2009	Mission des Nations Unies au Soudan
S/2009/552	22 octobre 2009	Évolution de la situation en Guinée-Bissau et activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
S/2009/553	26 octobre 2009	Demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix
S/2009/566	2 novembre 2009	Onzième rapport sur l'application de la résolution 1701 (2006)
S/2009/585	11 novembre 2009	Rapport présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1883 (2009)
S/2009/590	13 novembre 2009	Rapport présenté en application de la résolution 1846 (2008)
S/2009/592	16 novembre 2009	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2009/597	18 novembre 2009	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant pour la période allant du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2009
S/2009/609	25 novembre 2009	Opération des Nations Unies à Chypre
S/2009/610	30 novembre 2009	Mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre
S/2009/611	30 novembre 2009	Sixième rapport sur le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi
S/2009/623	4 décembre 2009	Trentième rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
S/2009/627	8 décembre 2009	La situation en République centrafricaine et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays
S/2009/674	28 décembre 2009	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010)**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2009/682	31 décembre 2009	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest
S/2009/684	31 décembre 2009	La situation en Somalie
S/2010/5	5 janvier 2010	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2010/15	7 janvier 2010	Vingt-troisième rapport sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/2010/17	7 janvier 2010	Demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix
S/2010/31	19 janvier 2010	Le Soudan
S/2010/36	21 janvier 2010	Les enfants et les conflits armés aux Philippines
S/2010/50	29 janvier 2010	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2010/76	8 février 2010	Rapport présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1883 (2009)
S/2010/85	12 février 2010	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (pour la période du 24 septembre 2009 au 20 janvier 2010)
S/2010/88	17 février 2010	Vingtième rapport périodique sur la Mission des Nations Unies au Libéria
S/2010/105	26 février 2010	Douzième rapport sur l'application de la résolution 1701 (2006)
S/2010/106	26 février 2010	Évolution de la situation en Guinée-Bissau et activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
S/2010/127	10 mars 2010	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales
S/2010/135	15 mars 2010	Quatrième rapport sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone
S/2010/164	30 mars 2010	Trente et unième rapport sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo
S/2010/166	1 <sup>er</sup> avril 2010	Premier rapport présenté en application du paragraphe 3 de la résolution 1905 (2009)
S/2010/168 et Add.1	5 et 27 avril 2010	Mission des Nations Unies au Soudan
S/2010/169	6 avril 2010	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

**Travaux se rapportant à toutes les questions examinées  
par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2010/173	6 avril 2010	Les femmes et la paix et la sécurité
S/2010/175	6 avril 2010	La situation concernant le Sahara occidental
S/2010/181	13 avril 2010	Les enfants et les conflits armés
S/2010/183	13 avril 2010	Les enfants et le conflit armé au Népal
S/2010/193	19 avril 2010	Onzième rapport semestriel sur l'application de la résolution 1559 (2004)
S/2010/200 et Corr.1	22 avril 2010	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
S/2010/213	28 avril 2010	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2010/214	28 avril 2010	Demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix
S/2010/217	29 avril 2010	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad
S/2010/234	11 mai 2010	Somalie
S/2010/238	11 mai 2010	Mission de bons offices du Secrétaire général à Chypre
S/2010/240	14 mai 2010	Rapport présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1883 (2009)
S/2010/245	20 mai 2010	Vingt-quatrième rapport sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire
S/2010/254	26 mai 2010	Rapport présenté en application de la résolution 1912 (2010)
S/2010/264	28 mai 2010	Opération des Nations Unies à Chypre
S/2010/296	9 juin 2010	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant pour la période allant du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 juin 2010
S/2010/300	9 juin 2010	Vingt-neuvième rapport présenté en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999)
S/2010/295	10 juin 2010	La situation en République centrafricaine et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays
S/2010/318	16 juin 2010	La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales
S/2010/324	21 juin 2010	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010)**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2010/327	22 juin 2010	Érythrée
S/2010/335	24 juin 2010	Évolution de la situation en Guinée-Bissau et activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
S/2010/352	1 <sup>er</sup> juillet 2010	Treizième rapport sur l'application de la résolution 1701 (2006)
S/2010/359	6 juillet 2010	Deuxième rapport présenté en application du paragraphe 3 de la résolution 1905 (2009)
S/2010/369	9 juillet 2010	Les enfants et les conflits armés en République démocratique du Congo
S/2010/382	14 juillet 2010	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
S/2010/386	16 juillet 2010	Rapport intérimaire du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit
S/2010/388	19 juillet 2010	Le Soudan
S/2010/394	26 juillet 2010	Les différentes options possibles pour mieux parvenir à poursuivre et incarcérer les personnes responsables d'actes de piraterie et de vols à main armée commis au large des côtes somaliennes, y compris, en particulier, sur des options tendant à créer dans les juridictions nationales des chambres spéciales, éventuellement dotées d'éléments internationaux, ou à créer un tribunal régional ou encore à créer un tribunal international, et sur les accords correspondants en matière pénitentiaire, en tenant compte des travaux du Groupe de contact pour la lutte contre la piraterie au large des côtes somaliennes, des précédents en matière de création de tribunaux internationaux et de tribunaux mixtes, et du temps et des moyens nécessaires pour obtenir des résultats concrets et durables
S/2010/401	29 juillet 2010	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
S/2010/406	29 juillet 2010	Rapport présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1883 (2009)
S/2010/409	30 juillet 2010	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

**XIII**  
**Exposés succincts du Secrétaire général**  
**sur les questions dont le Conseil de sécurité**  
**était saisi entre le 1<sup>er</sup> août 2009 et le 31 juillet 2010**

S/2009/10/Add.31 à 51

S/2010/10 et Add.1 à 30

## **XIV**

### **Notes du Président du Conseil de sécurité publiées entre le 1<sup>er</sup> août 2009 et le 31 juillet 2010**

---

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Sujet</i>
S/2009/440	4 septembre 2009	Bureaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
S/2009/492	25 septembre 2009	Lettre datée du 24 septembre 2009, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies
S/2009/506	5 octobre 2009	Bureaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
S/2009/559	29 octobre 2009	Adoption du rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale
S/2009/650	15 décembre 2009	Mandat du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique
S/2010/2 et Rev.1	31 janvier et 2 mars 2010	Bureaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité
S/2010/507	26 juillet 2010	Méthodes de travail et procédure

---



**XV**  
**Récapitulatifs mensuels des travaux du Conseil**  
**de sécurité établis par ceux qui en ont assuré la présidence**  
**entre le 1<sup>er</sup> août 2009 et le 31 juillet 2010**

---

<i>Mois</i>	<i>Pays</i>	<i>Cote</i>
Août 2009	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	S/2009/557
Septembre 2009	États-Unis d'Amérique	S/2010/315
Octobre 2009	Viet Nam	S/2009/625
Novembre 2009	Autriche	S/2009/653
Décembre 2009	Burkina Faso	S/2010/387
Janvier 2010	Chine	S/2010/107
Février 2010	France	S/2010/286
Mars 2010	Gabon	S/2010/399
Avril 2010	Japon	S/2010/275
Mai 2010	Liban	S/2010/396
Juin 2010	Mexique	S/2010/438
Juillet 2010	Nigéria	S/2010/439

---



---

## Deuxième partie

# Questions examinées par le Conseil de sécurité en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales

### Chapitre 1

#### Questions concernant la situation au Moyen-Orient

##### A. La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

###### Séances du Conseil

6182 (19 août 2009); 6190 (17 septembre 2009); 6201 (14 octobre 2009); 6223 (24 novembre 2009); 6248 (17 décembre 2009); 6265 (27 janvier 2010); 6273 (18 février 2010); 6292 (24 mars 2010); 6298 (14 avril 2010); 6315 (18 mai 2010); 6325 (31 mai 2010); 6326 (1<sup>er</sup> juin 2010); 6340 (15 juin 2010); 6363 (21 juillet 2010)

###### Consultations plénières

19 août; 17 septembre; 7 octobre; 24 novembre; 17 décembre 2009; 18 janvier; 5 et 24 mars; 18 et 31 mai; 15 juin 2010

###### Déclaration du Président

S/PRST/2010/9

###### Rapport du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/464	15 septembre 2009	Résolution 63/29 de l'Assemblée générale

###### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2009/401	3 août 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2009/420	13 août 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2009/453	10 septembre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2009/494	28 septembre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010)**

---

S/2009/507	29 septembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte
S/2009/537	1 <sup>er</sup> octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/493	2 octobre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la représentante d'Israël
S/2009/513	5 octobre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2009/510	6 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne
S/2009/519	7 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Égypte
S/2009/538	7 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne
S/2009/524	8 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2009/531	12 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2009/534	13 octobre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2009/540	16 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2009/554	26 octobre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par l'Observateur de la Palestine
S/2009/565	30 octobre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par l'Observateur de la Palestine
S/2009/572	2 novembre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2009/583	10 novembre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2009/586	10 novembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/595	12 novembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par l'Observateur de la Palestine
S/2009/598	18 novembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par l'Observateur de la Palestine

S/2009/605	23 novembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par l'Observateur de la Palestine
S/2009/614	1 <sup>er</sup> décembre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la représentante d'Israël
S/2009/662	14 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par l'Observateur de la Palestine
S/2009/677	15 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2009/675	28 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par l'Observateur de la Palestine
S/2010/1	31 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par l'Observateur de la Palestine
S/2010/4	5 janvier 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2010/13	6 janvier 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par l'Observateur de la Palestine
S/2010/20	7 janvier 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Égypte
S/2010/21	12 janvier 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la représentante d'Israël
S/2010/22	12 janvier 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par l'Observateur de la Palestine
S/2010/39	22 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/44	22 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2010/80	9 février 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2010/97	23 février 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2010/119	3 mars 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2010/122	5 mars 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010)**

---

S/2010/124	5 mars 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2010/128	10 mars 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2010/142	16 mars 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2010/137	18 mars 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la représentante d'Israël
S/2010/148	19 mars 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2010/155	23 mars 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2010/158	25 mars 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2010/172	26 mars 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2010/163	29 mars 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2010/182	8 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2010/184	9 avril 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2010/185	12 avril 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2010/190	16 avril 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2010/204	19 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2010/202	20 avril 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Koweït

S/2010/212	27 avril 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2010/218	28 avril 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Koweït
S/2010/230	5 mai 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2010/266	31 mai 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Turquie
S/2010/267	31 mai 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2010/268	31 mai 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2010/269	31 mai 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Indonésie
S/2010/274	31 mai 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2010/280	2 juin 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Cuba
S/2010/287	4 juin 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2010/290	7 juin 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2010/317	16 juin 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2010/321	18 juin 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la représentante d'Israël
S/2010/323	18 juin 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Malaisie
S/2010/329	18 juin 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2010/340	21 juin 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Malaisie

S/2010/331	22 juin 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Égypte, de la Jamahiriya arabe libyenne et de la République arabe syrienne
S/2010/332	22 juin 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2010/334	22 juin 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2010/356	2 juillet 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2010/370	9 juillet 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et à la Présidente du Conseil de sécurité par la représentante d'Israël
S/2010/379	13 juillet 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2010/391	20 juillet 2010	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2010/395	21 juillet 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par la représentante d'Israël
S/2010/411	30 juillet 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par la représentante d'Israël

## **B. La situation au Moyen-Orient**

### **1. Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment**

#### **Séances du Conseil**

6241 (16 décembre 2009); 6352 (30 juin 2010)

(voir aussi le chapitre 24.B de la deuxième partie)

#### **Consultations plénières**

14 décembre 2009; 28 et 30 juin 2010

#### **Résolutions adoptées**

1899 (2009); 1934 (2010)



**Déclarations du Président**

S/PRST/2009/34; S/PRST/2010/12

**Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin**

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Résolution 50 (1948) Créé

(Un certain nombre d'observateurs militaires sont affectés à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant.)

Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant

Résolution 350 (1974) Créée

Résolution 1899 (2009) Mandat prorogé jusqu'au 30 juin 2010

Résolution 1934 (2010) Mandat prorogé jusqu'au 31 décembre 2010

**Rapports du Secrétaire général**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/597	18 novembre 2009	Résolution 350 (1974) et résolutions ultérieures, notamment résolution 1875 (2009)
S/2010/296	9 juin 2010	Résolution 350 (1974) et résolutions ultérieures, notamment résolution 1899 (2009)

**Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010**

S/2009/572	2 novembre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2009/583	10 novembre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2009/677	15 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2010/4	5 janvier 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2010/55	28 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/56	1 <sup>er</sup> février 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/124	5 mars 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

S/2010/204      19 avril 2010      Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par  
l'Observateur de la Ligue des États arabes

## **2. Force intérimaire des Nations Unies au Liban et résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité**

### **Séance du Conseil**

6183 (27 août 2009)

(voir aussi le chapitre 24.C de la deuxième partie)

### **Consultations plénières**

19 et 20 août; 17 septembre; 27 octobre; 10 et 24 novembre; 17 décembre 2009;  
18 février; 12 et 24 mars; 18 mai; 9 et 14 juillet 2010

### **Résolution adoptée**

1884 (2009)

### **Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin**

Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

Résolution 50 (1948)      Créé

(Un certain nombre d'observateurs militaires sont affectés à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.)

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

Résolutions 425 (1978) et 426 (1978)      Créée

Résolution 1884 (2009)      Mandat prorogé jusqu'au 31 août 2010

### **Rapports du Secrétaire général**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/566	2 novembre 2009	Résolution 1701 (2006)
S/2010/105	26 février 2010	Résolution 1701 (2006)
S/2010/352	1 <sup>er</sup> juillet 2010	Résolution 1701 (2006)

### **Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010**

S/2009/407	6 août 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/414	11 août 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban

S/2009/415	11 août 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/429	20 août 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/451	9 septembre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/452	9 septembre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/454	11 septembre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par la représentante d'Israël
S/2009/458	14 septembre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/479	18 septembre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/532	13 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par la représentante d'Israël
S/2009/536	13 octobre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/544	19 octobre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/558	26 octobre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/563	26 octobre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la représentante d'Israël
S/2009/561	28 octobre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/572	2 novembre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010)**

---

S/2009/578	9 novembre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/579	9 novembre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/583	10 novembre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2009/606	23 novembre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/628	7 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/629	9 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/635	9 décembre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/636	9 décembre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2009/677	15 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2009/686	29 décembre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2010/11	7 janvier 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la représentante d'Israël
S/2010/26	12 janvier 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2010/61	1 <sup>er</sup> février 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2010/74	2 février 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban

S/2010/81	8 février 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2010/82	11 février 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2010/86	12 février 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/96	22 février 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2010/111	24 février 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2010/120	1 <sup>er</sup> mars 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2010/124	5 mars 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2010/170	29 mars 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2010/180	12 avril 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2010/195	19 avril 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la représentante d'Israël
S/2010/204	19 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2010/209	20 avril 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2010/210	22 avril 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2010/222	22 avril 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010)**

---

S/2010/212	27 avril 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2010/226	30 avril 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2010/233	3 mai 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2010/232	6 mai 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2010/244	17 mai 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2010/284	17 mai 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2010/321	18 juin 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la représentante d'Israël
S/2010/334	22 juin 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2010/336	22 juin 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2010/344	28 juin 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2010/351	29 juin 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Liban
S/2010/364	7 juillet 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2010/405	22 juillet 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant du Liban

### 3. Résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité

#### Consultations plénières

27 octobre; 24 novembre 2009; 29 avril 2010

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/542	21 octobre 2009	Résolution 1559 (2004)
S/2010/193	19 avril 2010	Résolution 1559 (2004)

#### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2009/572	2 novembre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2009/583	10 novembre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2010/204	19 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2010/212	27 avril 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne

### 4. Résolution 1595 (2005) du Conseil de sécurité

#### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2009/469	15 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2009/677	15 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2010/159	11 mars 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/198	15 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/199	19 avril 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/204	19 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes

---

## Chapitre 2

### La situation à Chypre

#### Séances du Conseil

6239 (14 décembre 2009); 6339 (15 juin 2010)

(voir aussi le chapitre 24.A de la deuxième partie)

#### Consultations plénières

9 décembre 2009; 3 février; 10 juin 2010

#### Résolutions adoptées

1898 (2009); 1930 (2010)

#### Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Résolution 186 (1964)	Créée
Résolution 1898 (2009)	Mandat prorogé jusqu'au 15 juin 2010
Résolution 1930 (2010)	Mandat prorogé jusqu'au 15 décembre 2010

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/609	25 novembre 2009	Résolution 186 (1964) et résolutions ultérieures, notamment résolution 1873 (2009)
S/2009/610	30 novembre 2009	S/PRST/2008/34
S/2010/238	11 mai 2010	Résolution 1898 (2009)
S/2010/264	28 mai 2010	Résolution 186 (1964) et résolutions ultérieures, notamment résolution 1898 (2009)

#### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2009/417	10 août 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2009/428	19 août 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2009/529	9 octobre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2009/543	19 octobre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie



---

S/2009/580	9 novembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizistan et de la Turquie
S/2009/581	9 novembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2009/677	15 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2009/668	18 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2010/60	30 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2010/92	17 février 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2010/114	26 février 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2010/196	15 avril 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre
S/2010/227	29 avril 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2010/260	27 mai 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/261	28 mai 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/363	6 juillet 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Chypre

---

## Chapitre 3

### La situation concernant le Sahara occidental

#### Séance du Conseil

6305 (30 avril 2010)

(voir aussi le chapitre 24.D de la deuxième partie)

#### Consultations plénières

18 février; 15 et 30 avril 2010

#### Résolution adoptée

1920 (2010)

#### Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Résolution 690 (1991) Créée

Résolution 1920 (2010) Mandat prorogé jusqu'au 30 avril 2011

#### Rapport du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2010/175	6 avril 2010	Résolution 1871 (2009)

#### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2009/461	15 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par l'observatrice de l'Union africaine
S/2009/526	6 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/527	8 octobre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

---

## Chapitre 4

### La situation au Timor-Leste

#### Séances du Conseil

6205 (23 octobre 2009); 6276 (23 février 2010); 6278 (26 février 2010)

(voir aussi le chapitre 24.J de la deuxième partie)

#### Consultation plénière

27 août 2009

#### Résolution adoptée

1912 (2010)

#### Missions d'assistance et bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste

Résolution 1704 (2006) Créée

Résolution 1912 (2010) Mandat prorogé jusqu'au 26 février 2011

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/504	2 octobre 2009	Résolution 1867 (2009)
S/2010/85	12 février 2010	Résolution 1867 (2009)
S/2010/254	26 mai 2010	Résolution 1912 (2010)

#### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2009/442	2 septembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Portugal
S/2009/612	25 novembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/613	1 <sup>er</sup> décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/254	26 mai 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

---

## Chapitre 5

### Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

#### Séances du Conseil

6178 (5 août 2009); 6270 (12 février 2010)

#### Consultations plénières

17 février; 27 mai 2010

#### Déclarations du Président

S/PRST/2009/24; S/PRST/2010/2

#### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2009/659	17 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail du Comité spécial des opérations de maintien de la paix
S/2010/67	3 février 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la France
S/2010/397	22 juillet 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Portugal
S/2010/424	27 juillet 2010	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail du Comité spécial des opérations de maintien de la paix

---

## Chapitre 6

### La situation au Libéria

#### Séances du Conseil

6188 (15 septembre 2009); 6246 (17 décembre 2009)

(voir aussi le chapitre 24.F de la deuxième partie)

#### Consultations plénières

9 septembre; 15 décembre 2009; 10 mars; 13 juillet 2010

#### Résolutions adoptées

1885 (2009); 1903 (2009)

#### Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission des Nations Unies au Libéria

Résolution 1509 (2003) Créée

Résolution 1885 (2009) Mandat prorogé jusqu'au 30 septembre 2010

#### Rapports du Groupe d'experts sur le Libéria

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/640	11 décembre 2009	Résolution 1854 (2008)
S/2010/319	17 juin 2010	Résolution 1903 (2009)

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/411	10 août 2009	Résolution 1836 (2008)
S/2010/88	17 février 2010	Résolution 1885 (2009)

#### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2009/461	15 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par l'observatrice de l'Union africaine
S/2009/546	19 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/547	22 octobre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/640	11 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria
S/2009/679	28 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010)**

---

S/2009/694	29 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/680	30 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/691	31 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003)
S/2010/42	15 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/79	8 février 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/319	17 juin 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003)
S/2010/389	19 juillet 2010	Lettre adressée au Président de la Commission de consolidation de la paix par la Présidente du Conseil de sécurité

---

## Chapitre 7

### La situation en Somalie

#### Séances du Conseil

6197 (8 octobre 2009); 6221 (18 novembre 2009); 6226 (30 novembre 2009); 6229 (3 décembre 2009); 6259 (14 janvier 2010); 6266 (28 janvier 2010); 6289 (19 mars 2010); 6301 (27 avril 2010); 6313 (12 mai 2010)

(voir aussi le chapitre 41.B de la deuxième partie)

#### Consultations plénières

17 septembre; 16 novembre; 3 décembre 2009; 14 janvier; 3 février; 16 mars; 6 et 12 avril; 27 mai; 18 juin; 20 juillet 2010

#### Résolutions adoptées

1897 (2009); 1910 (2010); 1916 (2010); 1918 (2010)

#### Déclaration du Président

S/PRST/2009/31

#### Missions d'assistance et bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie

S/1995/323 et S/1995/452 Créé

#### Rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2010/91	10 mars 2010	Résolution 1853 (2008)

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/503	2 octobre 2009	Résolution 1872 (2009)
S/2009/590	13 novembre 2009	Résolution 1846 (2008)
S/2009/684	31 décembre 2009	S/PRST/2001/30 et résolution 1872 (2009)
S/2010/234	11 mai 2010	S/PRST/2001/30 et résolution 1910 (2010)
S/2010/394	26 juillet 2010	Résolution 1918 (2010)

#### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2009/461	15 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par l'observatrice de l'Union africaine
------------	-------------------	--

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010)**

---

S/2009/550	14 octobre 2009	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente des États-Unis
S/2009/549	15 octobre 2009	Note verbale adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de la France
S/2009/541	19 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observatrice de l'Union africaine
S/2009/569	3 novembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/602	23 novembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2009/658	15 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2009/664	15 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/677	15 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2009/665	21 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/666	23 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2010/3	28 décembre 2009	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la Turquie
S/2010/14	6 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie
S/2010/59	28 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2010/69	4 février 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2010/116	1 <sup>er</sup> mars 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2010/91	10 mars 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée
S/2010/204	19 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2010/225	3 mai 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Mexique
S/2010/272	27 mai 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie



---

S/2010/301	7 juin 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/302	9 juin 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/350	30 juin 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2010/357	1 <sup>er</sup> juillet 2010	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/361	7 juillet 2010	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de l'Éthiopie
S/2010/372	12 juillet 2010	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée
S/2010/392	20 juillet 2010	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par les représentants du Gabon, du Nigéria et de l'Ouganda

---

## Chapitre 8

### Questions concernant la situation dans l'ex-Yougoslavie

#### A. La situation en Bosnie-Herzégovine

##### Séances du Conseil

6220 (18 novembre 2009); 6222 (23 novembre 2009); 6319 (24 mai 2010)

(voir aussi le chapitre 10 de la deuxième partie)

##### Résolution adoptée

1895 (2009)

##### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2009/418	12 août 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/525	8 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/588	12 novembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/616	1 <sup>er</sup> décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Turquie
S/2009/677	15 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2010/43	25 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Croatie
S/2010/51	28 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Turquie
S/2010/113	23 février 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/235	14 mai 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

#### B. Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999) du Conseil de sécurité

##### Séances du Conseil

6202 (15 octobre 2009); 6264 (22 janvier 2010); 6314 (17 mai 2010); 6353 (6 juillet 2010)

(voir aussi le chapitre 10 de la deuxième partie)

##### Consultations plénières

15 octobre 2009; 6 juillet 2010

**Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin**

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Résolution 1244 (1999) Créée

**Rapports du Secrétaire général**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/497	30 septembre 2009	Résolution 1244 (1999)
S/2010/5	5 janvier 2010	Résolution 1244 (1999)
S/2010/169	6 avril 2010	Résolution 1244 (1999)
S/2010/401	29 juillet 2010	Résolution 1244 (1999)

**Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010**

S/2009/677	15 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2010/43	25 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Croatie
S/2010/77	8 février 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/197	19 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/355	2 juillet 2010	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de la Serbie
S/2010/381	13 juillet 2010	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**C. Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991**

**Séances du Conseil**

6242 (16 décembre 2009); 6286 (18 mars 2010); 6348 (29 juin 2010)

(voir aussi le chapitre 10 de la deuxième partie)

**Résolutions adoptées**

1900 (2009); 1915 (2010); 1931 (2010)

**Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010**

S/2009/394	31 juillet 2009	Note du Secrétaire général
S/2009/410	7 août 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/570	28 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/589	12 novembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
S/2009/687	30 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Autriche
S/2010/133	15 mars 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/154	15 mars 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/270	31 mai 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
S/2010/330	18 juin 2010	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

---

## Chapitre 9

### **Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994**

#### **Séances du Conseil**

6243 (16 décembre 2009); 6349 (29 juin 2010)

(voir aussi le chapitre 10 de la deuxième partie)

#### **Résolutions adoptées**

1901 (2009); 1932 (2010)

#### **Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010**

S/2009/396	31 juillet 2009	Note du Secrétaire général
S/2009/403	31 juillet 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/404	4 août 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/425	18 août 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/571	2 novembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/587	12 novembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda
S/2009/601	23 novembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/687	30 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Autriche
S/2010/259	28 mai 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda
S/2010/289	2 juin 2010	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

---

## Chapitre 10

### **Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991**

### **Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994**

#### **Séances du Conseil**

6228 (3 décembre 2009); 6342 (18 juin 2010)

(voir aussi les chapitres 8 et 9 de la deuxième partie)

#### **Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010**

S/2009/496	28 septembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par la Présidente du Conseil de sécurité
S/2009/587	12 novembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda
S/2009/589	12 novembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991
S/2009/687	30 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Autriche
S/2010/259	28 mai 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda
S/2010/270	31 mai 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991

---

## Chapitre 11

### La question concernant Haïti

#### Séances du Conseil

6186 (9 septembre 2009); 6200 (13 octobre 2009); 6261 (19 janvier 2010); 6274 (19 février 2010); 6303 (28 avril 2010); 6330 (4 juin 2010)

(voir aussi le chapitre 24.H de la deuxième partie)

#### Consultations plénières

18 janvier; 3 et 19 février; 27 mai; 3 juin 2010

#### Résolutions adoptées

1892 (2009); 1908 (2010); 1927 (2010)

#### Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Résolution 1542 (2004)	Créée
Résolution 1892 (2009)	Mandat prorogé jusqu'au 15 octobre 2010
Résolution 1908 (2010)	Mandat modifié
Résolution 1927 (2010)	Mandat modifié

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/439	1 <sup>er</sup> septembre 2009	Résolution 1840 (2008)
S/2010/200 et Corr.1	22 avril 2010	Résolution 1892 (2009)

#### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2009/509	2 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Argentine
S/2010/23	13 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/24	13 janvier 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/27	18 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Mexique
S/2010/131	8 mars 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/132	10 mars 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale**  
**(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010)**

---

S/2010/160	26 mars 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/161	29 mars 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité



---

## Chapitre 12

### La situation au Burundi

#### Séances du Conseil

6236 (10 décembre 2009); 6245 (17 décembre 2009); 6309 (10 mai 2010)

(voir aussi les chapitres 15, 18 et 32 de la deuxième partie)

#### Consultations plénières

10 décembre 2009; 15 janvier; 10 mai; 28 juin 2010

#### Résolution adoptée

1902 (2009)

#### Missions d'assistance et bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Bureau intégré des Nations Unies au Burundi

Résolution 1719 (2006)	Créé
Résolution 1902 (2009)	Mandat prorogé jusqu'au 31 décembre 2010

#### Rapport du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/611	30 novembre 2009	Résolution 1858 (2008)

#### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2009/445	3 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/444	8 septembre 2009	Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa troisième session
S/2009/461	15 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par l'observatrice de l'Union africaine
S/2010/54	22 janvier 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Tchad
S/2010/45	26 janvier 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/156	23 mars 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/157	25 mars 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

---

## Chapitre 13

### La situation en Afghanistan

#### Séances du Conseil

6194 (29 septembre 2009); 6198 (8 octobre 2009); 6211 (29 octobre 2009); 6255 (6 janvier 2010); 6287 (18 mars 2010); 6290 (22 mars 2010); 6351 (30 juin 2010)

(Voir aussi les chapitres 18 et 28 de la deuxième partie.)

#### Consultations plénières

20 août; 7, 28 et 29 octobre; 3 et 6 novembre 2009; 3 février; 4 et 22 mars; 27 mai; 28 juin; 23 juillet 2010

#### Résolutions adoptées

1890 (2009); 1917 (2010)

#### Déclaration du Président

S/PRST/2009/28

#### Missions politiques créées, en cours ou achevées

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

Résolution 1401 (2002)	Créée
Résolution 1917 (2010)	Mandat prorogé jusqu'au 23 mars 2011

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/475	22 septembre 2009	Résolution 63/18 de l'Assemblée générale et résolution 1868 (2009) du Conseil de sécurité
S/2009/674	28 décembre 2009	Résolution 63/18 de l'Assemblée générale et résolution 1868 (2009) du Conseil de sécurité
S/2010/127	10 mars 2010	Résolution 63/18 de l'Assemblée générale et résolution 1868 (2009) du Conseil de sécurité
S/2010/318	16 juin 2010	Résolution 64/11 de l'Assemblée générale et résolution 1917 (2010) du Conseil de sécurité

#### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2009/435	27 août 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/522	8 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

---

S/2009/580	9 novembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizistan et de la Turquie
S/2009/677	15 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2010/35	19 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/47	26 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/48	27 janvier 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/65	2 février 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2010/70	3 février 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Turquie
S/2010/325	14 juin 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/353	21 juin 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

---

## Chapitre 14

### La situation en Sierra Leone

#### Séances du Conseil

6187 (14 septembre 2009); 6189 (15 septembre 2009); 6291 (22 mars 2010)

#### Consultations plénières

14 septembre 2009; 22 mars 2010

#### Résolution adoptée

1886 (2009)

#### Missions d'assistance et bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

Résolution 1829 (2008)

Créé

Résolution 1886 (2009)

Mandat prorogé jusqu'au 30 septembre 2010

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/438	1 <sup>er</sup> septembre 2009	Résolution 1829 (2008)
S/2010/135	15 mars 2010	Résolution 1886 (2009)

#### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2009/444	8 septembre 2009	Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa troisième session
S/2009/679	28 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/680	30 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/690	30 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone
S/2010/384	9 juillet 2010	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/385	15 juillet 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par la Présidente du Conseil de sécurité

---

## Chapitre 15

### La situation dans la région des Grands Lacs

#### Séance du Conseil

6215 (9 novembre 2009)

(voir aussi les chapitres 12 et 16 de la deuxième partie)

#### Consultations plénières

16 octobre; 9 et 17 novembre 2009

#### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2009/461	15 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par l'observatrice de l'Union africaine
S/2009/511	1 <sup>er</sup> octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2009/657	9 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République-Unie de Tanzanie
S/2010/54	22 janvier 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Tchad

---

## Chapitre 16

### La situation concernant la République démocratique du Congo

#### Séances du Conseil

6203 (16 octobre 2009); 6225 (30 novembre 2009); 6244 (16 décembre 2009); 6253 (23 décembre 2009); 6297 (13 avril 2010); 6324 (28 mai 2010)

(voir aussi les chapitres 15, 18 et 24.E de la deuxième partie)

#### Consultations plénières

4 août; 16 octobre; 9, 17, 19 et 25 novembre; 16 décembre 2009; 5 et 18 mars; 12, 13 et 23 avril; 10 et 27 mai 2010

#### Résolutions adoptées

1896 (2009); 1906 (2009); 1925 (2010)

#### Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Résolution 1279 (1999)	Créée
Résolution 1906 (2009)	Mandat prorogé jusqu'au 31 mai 2010
Résolution 1925 (2010)	Mandat prorogé jusqu'au 30 juin 2010

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

Résolution 1925 (2010)	Créée
------------------------	-------

#### Rapports du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/603	23 novembre 2009	Résolution 1857 (2008)
S/2010/252	21 mai 2010	Résolution 1896 (2009)

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/472	18 septembre 2009	Résolution 1856 (2008)
S/2009/623	4 décembre 2009	Résolution 1856 (2008)
S/2010/164	30 mars 2010	Résolution 1906 (2009)

#### Rapports sur les missions du Conseil de sécurité

S/2010/288	30 juin 2010	Mission en République démocratique du Congo (du 13 au 16 mai 2010)
------------	--------------	--

**Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010**

S/2009/437	27 août 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/440	4 septembre 2009	Note de la Présidente du Conseil de sécurité
S/2009/461	15 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par l'observatrice de l'Union africaine
S/2009/511	1 <sup>er</sup> octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2009/603	23 novembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo
S/2009/657	9 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République-Unie de Tanzanie
S/2009/667	31 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004)
S/2010/54	22 janvier 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Tchad
S/2010/93	12 février 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Rwanda
S/2010/99	25 février 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/187 et Add.1	14 avril et 4 mai 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/207	22 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/252	21 mai 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004)
S/2010/303	7 juin 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/304	9 juin 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/337	25 juin 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/367	6 juillet 2010	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/368	8 juillet 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par la Présidente du Conseil de sécurité

---

## Chapitre 17

### La situation en République centrafricaine

#### Séances du Conseil

6240 (15 décembre 2009); 6250 (21 décembre 2009); 6345 (28 juin 2010)

(voir aussi les chapitres 18, 32 et 40 de la deuxième partie)

#### Consultations plénières

17 novembre; 15 décembre 2009; 28 juin 2010

#### Déclaration du Président

S/PRST/2009/35

#### Missions d'assistance et bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

S/1999/1236 Créé

S/PRST/2009/5 Remplacé par le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

S/PRST/2009/5 Créé

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/627	8 décembre 2009	S/PRST/2001/25
S/2010/295	10 juin 2010	S/PRST/2001/25

#### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2009/436	27 août 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/444	8 septembre 2009	Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa troisième session
S/2009/461	15 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par l'observatrice de l'Union africaine
S/2010/54	22 janvier 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Tchad



---

## Chapitre 18

### Les enfants et les conflits armés

#### Séances du Conseil

6176 (4 août 2009); 6341 (16 juin 2010)

#### Résolution adoptée

1882 (2009)

#### Déclaration du Président

S/PRST/2010/10

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>	<i>Pays concerné</i>
S/2009/434	28 août 2009	Résolution 1612 (2005)	Colombie
S/2009/450	10 septembre 2009	Résolution 1612 (2005)	Burundi
S/2009/462	15 septembre 2009	Résolution 1612 (2005)	Ouganda
S/2010/36	21 janvier 2010	Résolution 1612 (2005)	Philippines
S/2010/181	13 avril 2010	Résolution 1882 (2009)	
S/2010/183	13 avril 2010	Résolution 1612 (2005)	Népal
S/2010/369	9 juillet 2010	Résolution 1612 (2005)	République démocratique du Congo

#### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2009/435	27 août 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/436	27 août 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/437	27 août 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/564	27 octobre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/608	3 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela
S/2010/45	26 janvier 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/46	26 janvier 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010)**

---

S/2010/320	10 juin 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Afghanistan
S/2010/316	11 juin 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine
S/2010/314	15 juin 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Mexique
S/2010/410	30 juillet 2010	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant du Mexique

---

## Chapitre 19

### La situation en Guinée-Bissau

#### Séances du Conseil

6212 (5 novembre 2009); 6213 (5 novembre 2009); 6281 (5 mars 2010); 6359 (15 juillet 2010); 6364 (22 juillet 2010)

(voir aussi le chapitre 36 de la deuxième partie)

#### Consultations plénières

5 novembre 2009; 5 mars; 6 avril; 13 et 15 juillet 2010

#### Déclarations du Président

S/PRST/2009/29; S/PRST/2010/15

#### Missions d'assistance et bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

Résolution 1233 (1999) Créé

Résolution 1876 (2009) Remplacé par le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

Résolution 1876 (2009) Créé

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/552	22 octobre 2009	Résolutions 1233 (1999) et 1876 (2009)
S/2010/106	26 février 2010	Résolution 1876 (2009)
S/2010/335	24 juin 2010	Résolution 1876 (2009)

#### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2009/444	8 septembre 2009	Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa troisième session
S/2009/461	15 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par l'observatrice de l'Union africaine

---

## **Chapitre 20**

### **Protection des civils en période de conflit armé**

#### **Séances du Conseil**

6216 (11 novembre 2009); 6354 (7 juillet 2010)

#### **Consultation plénière**

9 novembre 2009

#### **Résolution adoptée**

1894 (2009)

#### **Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010**

S/2009/567	2 novembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Autriche
S/2009/577	10 novembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Palestine

---

## Chapitre 21

### Les femmes et la paix et la sécurité

#### Séances du Conseil

6180 (7 août 2009); 6195 (30 septembre 2009); 6196 (5 octobre 2009);  
6302 (27 avril 2010)

#### Consultations plénières

17 septembre; 2 octobre 2009; 27 avril 2010

#### Résolutions adoptées

1888 (2009); 1889 (2009)

#### Déclaration du Président

S/PRST/2010/8

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/465 et Corr.1	16 septembre 2009	S/PRST/2008/39
S/2010/173	6 avril 2010	Résolution 1889 (2009)

#### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2009/490	18 septembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Viet Nam
S/2009/512	6 octobre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de Malte
S/2010/54	22 janvier 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Tchad
S/2010/62	29 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/63	2 février 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/416	29 juillet 2010	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/417	3 août 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

---

## **Chapitre 22**

### **Exposé du Président de la Cour internationale de Justice**

**Séance du Conseil**

6208 (29 octobre 2009)

**Communiqué officiel**

S/PV.6208

## **Chapitre 23**

### **Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**

**Séance du Conseil**

6268 (5 février 2010)

---

## Chapitre 24

### **Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001)\***

#### **A. Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre**

##### **Séances du Conseil**

6231 (7 décembre 2009); 6331 (4 juin 2010)

(voir aussi le chapitre 2 de la deuxième partie)

##### **Communiqués officiels**

S/PV.6231; S/PV.6331

#### **B. Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement**

##### **Séances du Conseil**

6232 (7 décembre 2009); 6343 (21 juin 2010)

(voir aussi le chapitre 1.B.1 de la deuxième partie)

##### **Communiqués officiels**

S/PV.6232; S/PV.6343

#### **C. Force intérimaire des Nations Unies au Liban**

##### **Séance du Conseil**

6181 (13 août 2009)

(voir aussi le chapitre 1.B.2 de la deuxième partie)

##### **Communiqué officiel**

S/PV.6181

---

\* À compter de la 6275<sup>e</sup> séance, tenue le 22 février 2010, l'intitulé du point « Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) » a été modifié et se lit désormais « Rencontre entre le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police, organisée conformément aux sections A et B de l'annexe II de la résolution 1353 (2001) ».

**D. Mission des Nations Unies pour l'organisation  
d'un référendum au Sahara occidental**

**Séance du Conseil**

6295 (9 avril 2010)

(voir aussi le chapitre 3 de la deuxième partie)

**Communiqué officiel**

S/PV.6295

**E. Mission de l'Organisation des Nations Unies  
en République démocratique du Congo**

**Séances du Conseil**

6237 (10 décembre 2009); 6294 (7 avril 2010)

(voir aussi le chapitre 16 de la deuxième partie)

**Communiqués officiels**

S/PV.6237; S/PV.6294

**F. Mission des Nations Unies au Libéria**

**Séance du Conseil**

6184 (3 septembre 2009)

(voir aussi le chapitre 6 de la deuxième partie)

**Communiqué officiel**

S/PV.6184

**G. Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire**

**Séances du Conseil**

6258 (14 janvier 2010); 6328 (3 juin 2010)

(voir aussi le chapitre 27 de la deuxième partie)

**Communiqués officiels**

S/PV.6258; S/PV.6328



## **H. Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti**

### **Séance du Conseil**

6185 (4 septembre 2009)

(voir aussi le chapitre 11 de la deuxième partie)

### **Communiqué officiel**

S/PV.6185

## **I. Mission des Nations Unies au Soudan**

### **Séance du Conseil**

6296 (9 avril 2010)

(voir aussi le chapitre 31 de la deuxième partie)

### **Communiqué officiel**

S/PV.6296

## **J. Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste**

### **Séances du Conseil**

6275 (22 février 2010); 6332 (4 juin 2010)

(voir aussi le chapitre 4 de la deuxième partie)

### **Communiqués officiels**

S/PV.6275; S/PV.6332

## **K. Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour**

### **Séance du Conseil**

6361 (19 juillet 2010)

(voir aussi le chapitre 31 de la deuxième partie)

### **Communiqué officiel**

S/PV.6361

**L. Mission des Nations Unies en République centrafricaine  
et au Tchad**

**Séances du Conseil**

6282 (10 mars 2010); 6307 (5 mai 2010)

(voir aussi le chapitre 40 de la deuxième partie)

**Communiqués officiels**

S/PV.6282; S/PV.6307

---

## Chapitre 25

### Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

#### Séance du Conseil

6247 (17 décembre 2009)

(voir aussi le chapitre 26 de la deuxième partie et le chapitre 8 de la cinquième partie)

#### Consultations plénières

14 et 15 décembre 2009

#### Résolution adoptée

1904 (2009)

#### Rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/502	28 septembre 2009	Résolution 1822 (2008)

#### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2009/427	17 août 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président par intérim du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées
S/2009/448	8 septembre 2009	Rapport d'Antigua-et-Barbuda présenté en application de la résolution 1624 (2005)*
S/2009/474	17 septembre 2009	Rapport du Zimbabwe
S/2009/502	28 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées
S/2009/498	30 septembre 2009	Cinquième rapport du Turkménistan présenté en application de la résolution 1624 (2005)
S/2009/506	5 octobre 2009	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2009/593	11 novembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Cuba

---

\* Les rapports des États ont été transmis au Président du Conseil de sécurité en annexe de lettres adressées par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste.

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010)**

---

S/2009/617	1 <sup>er</sup> décembre 2009	Rapport de Saint-Vincent-et-les Grenadines présenté en application de la résolution 1624 (2005)
S/2009/618	1 <sup>er</sup> décembre 2009	Rapport du Lesotho présenté en application des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005)
S/2009/620	3 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste
S/2009/655	11 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/677	15 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2009/656	16 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/695	29 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/676	30 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président par intérim du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées
S/2010/65	2 février 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
S/2010/68	3 février 2010	Rapport du Panama présenté en application de la résolution 1624 (2005)
S/2010/89	17 février 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste
S/2010/125	5 mars 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées
S/2010/139	16 mars 2010	Rapport de la République populaire démocratique de Corée présenté en application de la résolution 1624 (2005)
S/2010/204	19 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes

S/2010/282	3 juin 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/328	15 juin 2010	Rapport du Kirghizistan présenté en application de la résolution 1624 (2005)
S/2010/341	28 juin 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées
S/2010/348	28 juin 2010	Rapport des Palaos présenté en application de la résolution 1624 (2005)
S/2010/342	29 juin 2010	Lettre adressée au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/366	12 juillet 2010	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste

---

## **Chapitre 26**

### **Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité**

#### **Séances du Conseil**

6217 (13 novembre 2009); 6238 (14 décembre 2009); 6310 (11 mai 2010)

(voir aussi le chapitre 25 de la deuxième partie et le chapitre 8 de la cinquième partie)

---

## Chapitre 27

### La situation en Côte d'Ivoire

#### Séances du Conseil

6193 (29 septembre 2009); 6209 (29 octobre 2009); 6234 (8 décembre 2009); 6263 (21 janvier 2010); 6267 (28 janvier 2010); 6284 (17 mars 2010); 6323 (27 mai 2010); 6329 (3 juin 2010); 6350 (30 juin 2010)

(voir aussi les chapitres 24.G et 36 de la deuxième partie)

#### Consultations plénières

13 et 27 octobre; 7 décembre 2009; 21 janvier; 15 avril; 3 juin; 13 juillet 2010

#### Résolutions adoptées

1893 (2009); 1911 (2010); 1924 (2010); 1933 (2010)

#### Déclarations du Président

S/PRST/2009/25; S/PRST/2009/33

#### Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Résolution 1528 (2004)	Créée
Résolution 1911 (2010)	Mandat prorogé jusqu'au 31 mai 2010
Résolution 1924 (2010)	Mandat prorogé jusqu'au 30 juin 2010
Résolution 1933 (2010)	Mandat modifié et prorogé jusqu'au 31 décembre 2010

#### Rapports du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/521	7 octobre 2009	Résolution 1842 (2008)
S/2010/179	9 avril 2010	Résolution 1893 (2009)

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/446	4 septembre 2009	Résolution 1880 (2009)
S/2009/495	29 septembre 2009	Résolution 1880 (2009)
S/2010/15	7 janvier 2010	Résolution 1880 (2009)
S/2010/245	20 mai 2010	Résolution 1911 (2010)

**Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010**

S/2009/446	4 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/461	15 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par l'observatrice de l'Union africaine
S/2009/521	7 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire
S/2009/626	7 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burkina Faso
S/2009/637	8 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/638	10 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/646	14 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/672	18 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/673	24 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/694	29 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/689	31 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004)
S/2010/42	15 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/100	19 février 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burkina Faso
S/2010/104	23 février 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burkina Faso
S/2010/179	9 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004)
S/2010/220	26 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/221	29 avril 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité



---

## Chapitre 28

### Mission du Conseil de sécurité

#### Séance du Conseil

6317 (19 mai 2010)

#### Consultations plénières

5, 12 et 23 avril 2010

#### Rapports sur les missions du Conseil de sécurité

S/2010/288	30 juin 2010	Mission en République démocratique du Congo (13-16 mai 2010)
------------	--------------	--

#### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2010/187 et Add.1	14 avril et 4 mai 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/325	14 juin 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

## Chapitre 29

### Promotion et renforcement de l'état de droit dans les activités de maintien de la paix et de la sécurité internationales

#### Séance du Conseil

6347 (29 juin 2010)

#### Déclaration du Président

S/PRST/2010/11

#### Communication reçue du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2010/322	18 juin 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Mexique
------------	--------------	--

---

## Chapitre 30

### Région de l'Afrique centrale

#### Séance du Conseil

6288 (19 mars 2010)

#### Déclaration du Président

S/PRST/2010/6

#### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2009/697	11 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général*
S/2010/143	15 mars 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Gabon

---

\* Le Président du Conseil de sécurité a répondu dans une lettre datée du 30 août 2010 (S/2010/457).

---

## Chapitre 31

### Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

#### Séances du Conseil

6199 (13 octobre 2009); 6227 (30 novembre 2009); 6230 (4 décembre 2009); 6251 (21 décembre 2009); 6252 (21 décembre 2009); 6269 (11 février 2010); 6304 (29 avril 2010); 6318 (20 mai 2010); 6336 (11 juin 2010); 6337 (11 juin 2010); 6338 (14 juin 2010); 6365 (27 juillet 2010); 6366 (30 juillet 2010)

(voir aussi les chapitres 15, 18, 24.I, 24.K et 40 de la deuxième partie)

#### Consultations plénières

4 et 20 août; 15 septembre; 29 octobre; 17 et 30 novembre; 4, 7 et 15 décembre 2009; 26 janvier; 3 et 11 février; 4, 5 et 10 mars; 8, 12 et 27 avril; 20 et 27 mai; 3 et 10 juin; 27, 29 et 30 juillet 2010

#### Résolutions adoptées

1891 (2009); 1919 (2010); 1935 (2010)

#### Communiqués officiels

S/PV.6252; S/PV.6337

#### Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission des Nations Unies au Soudan

Résolution 1590 (2005) Créée

Résolution 1919 (2010) Mandat prorogé jusqu'au 30 avril 2011

Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Résolution 1769 (2007) Créée

Résolution 1935 (2010) Mandat prorogé jusqu'au 31 juillet 2011

#### Rapport du Groupe d'experts sur le Soudan

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/562	27 octobre 2009	Résolution 1841 (2008)

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/545	21 octobre 2009	Résolutions 1590 (2005) et 1870 (2009)
S/2009/592	16 novembre 2009	Résolution 1881 (2009)
S/2010/31	19 janvier 2010	Résolution 1590 (2005)
S/2010/50	29 janvier 2010	Résolution 1881 (2009)

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010)**

---

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2010/168 et Add.1	5 et 27 avril 2010	Résolution 1590 (2005)
S/2010/213	28 avril 2010	Résolution 1881 (2009)
S/2010/382	14 juillet 2010	Résolution 1881 (2009)
S/2010/388	19 juillet 2010	Résolution 1590 (2005)
<b>Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010</b>		
S/2009/461	15 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par l'observatrice de l'Union africaine
S/2009/541	19 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observatrice de l'Union africaine
S/2009/562	27 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan
S/2009/568	29 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observatrice de l'Union africaine
S/2009/599	17 novembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/621	1er décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/622	3 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/639	14 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/677	15 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2010/16	8 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005)
S/2010/54	22 janvier 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Tchad
S/2010/46	26 janvier 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/57	29 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/58	31 janvier 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/87	17 février 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan

S/2010/98	24 février 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2010/118	24 février 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Qatar
S/2010/146	9 mars 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2010/140	15 mars 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/152	18 mars 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Qatar
S/2010/162	19 mars 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Qatar
S/2010/151	23 mars 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2010/186	13 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2010/192	13 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2010/201	19 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2010/204	19 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2010/243	17 mai 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Qatar
S/2010/265	28 mai 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/305	8 juin 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/306	9 juin 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/392	20 juillet 2010	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par les représentants du Gabon, du Nigéria et de l'Ouganda

---

## Chapitre 32

### Consolidation de la paix après les conflits

#### Séances du Conseil

6224 (25 novembre 2009); 6299 (16 avril 2010)

#### Déclaration du Président

S/PRST/2010/7

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/419	3 août 2009	Résolution 63/282 de l'Assemblée générale
S/2010/386	16 juillet 2010	S/PRST/2009/23

#### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2009/444	8 septembre 2009	Rapport de la Commission de consolidation de la paix sur les travaux de sa troisième session
S/2009/678	30 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/681	30 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique
S/2009/683	31 décembre 2009	Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/167	1 <sup>er</sup> avril 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Japon
S/2010/307	4 juin 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Indonésie et de la Slovaquie
S/2010/389	19 juillet 2010	Lettre adressée au Président de la Commission de consolidation de la paix par la Présidente du Conseil de sécurité
S/2010/393	19 juillet 2010	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et à la Présidente du Conseil de sécurité par les représentants de l'Irlande, du Mexique et de l'Afrique du Sud
S/2010/397	22 juillet 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Portugal

---

## Chapitre 33

### La situation concernant l'Iraq

#### Séances du Conseil

6177 (4 août 2009); 6179 (7 août 2009); 6218 (16 novembre 2009); 6219 (16 novembre 2009); 6249 (21 décembre 2009); 6271 (16 février 2010); 6279 (26 février 2010); 6293 (6 avril 2010); 6320 (25 mai 2010); 6356 (12 juillet 2010); 6357 (12 juillet 2010)

(voir également le chapitre 3 de la cinquième partie)

#### Consultations plénières

4, 19 et 27 août; 16 novembre; 17 décembre 2009; 16 février; 6 avril; 25 mai; 3 juin 2010

#### Résolutions adoptées

1883 (2009); 1905 (2009)

#### Déclarations du Président

S/PRST/2009/30; S/PRST/2010/5

#### Communiqué officiel

S/PV.6357

#### Missions d'assistance et bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Résolution 1500 (2003) Créée

Résolution 1883 (2009) Mandat prorogé jusqu'au 7 août 2010

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/430	24 août 2009	Résolution 1859 (2008)
S/2009/585	11 novembre 2009	Résolution 1883 (2009)
S/2010/76	8 février 2010	Résolution 1883 (2009)
S/2010/166	1 <sup>er</sup> avril 2010	Résolution 1905 (2009)
S/2010/240	14 mai 2010	Résolution 1883 (2009)
S/2010/359	6 juillet 2010	Résolution 1905 (2009)
S/2010/406	29 juillet 2010	Résolution 1883 (2009)

**Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010**

S/2009/573	3 novembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/580	9 novembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizistan et de la Turquie
S/2009/677	15 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2009/671	22 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)
S/2010/37	19 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Iraq
S/2010/308	18 mars 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Iraq
S/2010/150	22 mars 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/204	19 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2010/365	18 juin 2010	Note verbale adressée au Président du Conseil de sécurité par la Mission permanente de l'Iraq
S/2010/403	28 juillet 2010	Note verbale adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Mission permanente de l'Iraq
S/2010/404	28 juillet 2010	Note verbale adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Iraq



---

## **Chapitre 34**

### **Menaces contre la paix et la sécurité internationales**

#### **Séance du Conseil**

6277 (24 février 2010)

#### **Déclaration du Président**

S/PRST/2010/4

#### **Communication reçue du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010**

S/2010/94

17 février 2010

Lettre adressée au Secrétaire général par le  
représentant de la France

---

## Chapitre 35

### Non-prolifération

#### Séances du Conseil

6235 (10 décembre 2009); 6280 (4 mars 2010); 6334 (8 juin 2010); 6335 (9 juin 2010); 6344 (28 juin 2010)

(voir également le chapitre 9 de la cinquième partie)

#### Consultations plénières

9 septembre 2009; 18 mai; 7 et 8 juin 2010

#### Résolution adoptée

1929 (2010)

#### Communiqué officiel

S/PV.6334

#### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2009/486	23 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de la Norvège
S/2009/488	24 septembre 2009	Note verbale adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Mission permanente de la République islamique d'Iran
S/2009/520	6 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2009/540	16 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2009/574	5 novembre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par la représentante d'Israël
S/2009/633	7 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/677	15 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2009/688	31 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)
S/2010/172	26 mars 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2010/188	13 avril 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran

S/2010/203	20 avril 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2010/263	27 mai 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

---

## Chapitre 36

### Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

#### A. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

##### Séances du Conseil

6256 (12 janvier 2010); 6358 (13 juillet 2010)

##### Consultation plénière

13 juillet 2010

##### Missions d'assistance et bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

S/2001/1129 Créé

##### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/682	31 décembre 2009	Lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 21 décembre 2007 (S/2007/754)
S/2010/324	21 juin 2010	Lettre du Président du Conseil de sécurité datée du 21 décembre 2007 (S/2007/754)

##### Communication reçue du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2009/681 30 décembre 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique

#### B. Guinée

##### Séances du Conseil

6207 (28 octobre 2009); 6272 (16 février 2010)

##### Consultations plénières

30 septembre; 21 octobre; 21 et 23 décembre 2009; 12 janvier; 16 février 2010

##### Déclarations du Président

S/PRST/2009/27; S/PRST/2010/3

**Missions d'assistance et bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités**

Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

S/2001/1129 Créé

**Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010**

S/2009/421	4 août 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée
S/2009/422	5 août 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée
S/2009/461	15 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par l'observatrice de l'Union africaine
S/2009/541	19 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observatrice de l'Union africaine
S/2009/556	28 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/568	29 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observatrice de l'Union africaine
S/2009/693	18 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/34	18 janvier 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Burkina Faso
S/2010/121	25 février 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée
S/2010/278	27 mai 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Guinée

---

## Chapitre 37

### Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée

#### Séance du Conseil

6333 (7 juin 2010)

#### Consultations plénières

20 août; 9 et 14 septembre; 19 novembre 2009; 11 février; 27 mai 2010

#### Résolution adoptée

1928 (2010)

#### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2009/416	12 août 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/501	1 <sup>er</sup> octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2009/443	3 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2009/440	4 septembre 2009	Note de la Présidente du Conseil de sécurité
S/2009/486	23 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de la Norvège
S/2009/555	26 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/28	14 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)
S/2010/205	22 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2010/376	8 juillet 2010	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

---

## Chapitre 38

### **Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général\***

#### **Séances du Conseil**

6214 (6 novembre 2009); 6260 (15 janvier 2010); 6262 (21 janvier 2010); 6308 (5 mai 2010); 6311 (12 mai 2010)

(voir aussi le chapitre 18 de la deuxième partie)

#### **Consultations plénières**

6 novembre 2009; 15 janvier; 5 mai 2010

#### **Résolutions adoptées**

1909 (2010); 1921 (2010)

#### **Missions d'assistance et bureaux créés, en activité ou ayant cessé leurs activités**

Mission des Nations Unies au Népal

Résolution 1740 (2007) Créée

Résolution 1909 (2010) Mandat prorogé jusqu'au 15 mai 2010

Résolution 1921 (2010) Mandat prorogé jusqu'au 15 septembre 2010

#### **Rapports du Secrétaire général**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/553	26 octobre 2009	Résolution 1879 (2009)
S/2010/17	7 janvier 2010	Résolution 1879 (2009)
S/2010/214	28 avril 2010	Résolution 1909 (2010)

#### **Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010**

S/2010/25	14 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/229	5 mai 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

---

\* S/2006/920.

---

## Chapitre 39

### Maintien de la paix et de la sécurité internationales

#### A. Non-prolifération et désarmement nucléaires

##### Séance du Conseil

6191 (24 septembre 2009)

##### Consultation plénière

17 septembre 2009

##### Résolution adoptée

1887 (2009)

##### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2009/459	11 septembre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de l'Égypte
S/2009/466	14 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2009/463	15 septembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par la Présidente du Conseil de sécurité
S/2009/476	19 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de l'Australie
S/2009/477	18 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant du Mexique
S/2009/478	21 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant du Pakistan
S/2009/480	21 septembre 2009	Note verbale adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Mission permanente de la République islamique d'Iran
S/2009/481	22 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant des Philippines
S/2009/482	23 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la représentante du Kazakhstan
S/2009/483	23 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de l'Inde
S/2009/484	23 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la représentante du Brésil
S/2009/485	23 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de l'Italie



S/2009/486	23 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de la Norvège
S/2009/488	24 septembre 2009	Note verbale adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Mission permanente de la République islamique d'Iran
S/2009/505	24 septembre 2009	Note verbale adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Mission permanente du Canada
S/2009/492	25 septembre 2009	Note de la Présidente du Conseil de sécurité
S/2009/501	1 <sup>er</sup> octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2009/631	3 décembre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Égypte
S/2010/54	22 janvier 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Tchad
S/2010/84	16 février 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par la représentante du Kazakhstan

## **B. Dialogue entre les cultures au service de la paix et de la sécurité**

### **Séance du Conseil**

6322 (26 mai 2010)

### **Communication reçue du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010**

S/2010/248 19 mai 2010 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Liban

## **C. Pour une utilisation optimale des instruments de diplomatie préventive : perspectives et défis en Afrique**

### **Séance du Conseil**

6360 (16 juillet 2010)

### **Déclaration du Président**

S/PRST/2010/14

### **Communication reçue du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010**

S/2010/371 9 juillet 2010 Lettre adressée au Secrétaire général par la représentante du Nigéria

---

## Chapitre 40

### La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région

#### Séances du Conseil

6204 (22 octobre 2009); 6283 (12 mars 2010); 6312 (12 mai 2010); 6321 (25 mai 2010)

(voir aussi les chapitres 17, 24.L et 31 de la deuxième partie)

#### Consultations plénières

22 octobre 2009; 17 février; 5, 18 et 22 mars; 8, 12 et 23 avril; 7 et 27 mai; 3 et 28 juin 2010

#### Résolutions adoptées

1913 (2010); 1922 (2010); 1923 (2010)

#### Opérations de maintien de la paix créées, en cours ou ayant pris fin

Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

Résolution 1778 (2007)	Créée
Résolution 1913 (2010)	Mandat prorogé jusqu'au 15 mai 2010
Résolution 1922 (2010)	Mandat prorogé jusqu'au 26 mai 2010
Résolution 1923 (2010)	Mandat prorogé jusqu'au 31 décembre 2010

#### Rapports du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/535	14 octobre 2009	Résolution 1861 (2009)
S/2010/217	29 avril 2010	Résolutions 1861 (2009) et 1913 (2010)
S/2010/409	30 juillet 2010	Résolution 1923 (2010)

#### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2009/400	3 août 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2009/408	6 août 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Tchad
S/2009/461	15 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par l'observatrice de l'Union africaine
S/2010/54	22 janvier 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Tchad

S/2010/115	3 mars 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Tchad
S/2010/129	11 mars 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/204	19 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2010/250	21 mai 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Tchad
S/2010/292	3 juin 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/293	8 juin 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/375	8 juillet 2010	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant du Tchad

---

## Chapitre 41

### Paix et sécurité en Afrique

#### A. Questions générales

##### Séance du Conseil

6206 (26 octobre 2009)

##### Déclaration du Président

S/PRST/2009/26

##### Rapport du Secrétaire général

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2009/470	18 septembre 2009	S/PRST/2009/3

##### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2009/461	15 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par l'observatrice de l'Union africaine
S/2009/541	19 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'observatrice de l'Union africaine
S/2009/650	15 décembre 2009	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2009/681	30 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique
S/2010/392	20 juillet 2010	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par les représentants du Gabon, du Nigéria et de l'Ouganda

#### B. Djibouti et Érythrée

##### Séances du Conseil

6254 (23 décembre 2009); 6316 (19 mai 2010); 6362 (20 juillet 2010)

(voir également le chapitre 6 de la cinquième partie)

##### Consultations plénières

21 décembre 2009; 10 et 11 juin; 20 juillet 2010

##### Résolution adoptée

1907 (2009)

**Rapport du Secrétaire général**

<i>Cote</i>	<i>Date</i>	<i>Texte de référence</i>
S/2010/327	22 juin 2010	Résolution 1907 (2009)
<b>Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010</b>		
S/2009/658	15 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2009/677	15 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2009/666	23 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2010/59	28 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2010/69	4 février 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2010/116	1 <sup>er</sup> mars 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2010/204	19 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2010/225	3 mai 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Mexique
S/2010/262	28 mai 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2010/291	7 juin 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Qatar
S/2010/350	30 juin 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2010/357	1 <sup>er</sup> juillet 2010	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/361	7 juillet 2010	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de l'Éthiopie

**C. Le trafic de drogue, menace contre la sécurité internationale****Séance du Conseil**

6233 (8 décembre 2009)

**Déclaration du Président**

S/PRST/2009/32

**Communication reçue du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010**

S/2009/615 30 novembre 2009 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du  
Burkina Faso

---

## Chapitre 42

### **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

#### **Séances du Conseil**

6257 (13 janvier 2010); 6306 (4 mai 2010)

#### **Déclaration du Président**

S/PRST/2010/1

#### **Communication reçue du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010**

S/2010/9 4 janvier 2010 Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la Chine

## Chapitre 43

### **Lettre datée du 22 septembre 2009, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Représentante permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies\***

#### **Séance du Conseil**

6192 (25 septembre 2009)

#### **Consultation plénière**

25 septembre 2009

#### **Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010**

S/2009/487 22 septembre 2009 Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la représentante du Brésil

S/2009/491 23 septembre 2009 Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant du Mexique

---

\* S/2009/487.

---

## Chapitre 44

### **Lettre datée du 4 juin 2010, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République de Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2010/281) et autres lettres pertinentes**

#### **Séance du Conseil**

6355 (9 juillet 2010)

#### **Consultations plénières**

30 juin; 8 juillet 2010

#### **Déclaration du Président**

S/PRST/2010/13

#### **Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010**

S/2010/281	4 juin 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République de Corée
S/2010/294	8 juin 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2010/343	29 juin 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2010/349	30 juin 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République de Corée
S/2010/358	6 juillet 2010	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de la République populaire démocratique de Corée
S/2010/398	23 juillet 2010	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la représentante des États-Unis d'Amérique



---

## Troisième partie

### Autres questions examinées par le Conseil de sécurité

#### Chapitre 1

##### Questions concernant la documentation, les méthodes de travail et la procédure du Conseil de sécurité

#### A. Application de la note du Président du Conseil de sécurité (S/2006/507)

##### Séance du Conseil

6300 (22 avril 2010)

##### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2010/165	1 <sup>er</sup> avril 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Japon
S/2010/189	15 avril 2010	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Égypte

#### B. Questions générales

##### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2009/10/ Add.31 à 51	10 août-28 décembre 2009	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen
S/2009/440	4 septembre 2009	Note de la Présidente du Conseil de sécurité
S/2009/506	5 octobre 2009	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2009/650	15 décembre 2009	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2009/678	30 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/683	31 décembre 2009	Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/12	2 janvier 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Pakistan
S/2010/18	4 janvier 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant des Émirats arabes unis
S/2010/40	20 janvier 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de Cuba

**Rapport du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale  
(portant sur la période allant du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010)**

---

S/2010/10 et Add.1 à 30	21 janvier-2 août 2010	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen
S/2010/2 et Rev.1	31 janvier et 2 mars 2010	Note du Président du Conseil de sécurité
S/2010/75	1 <sup>er</sup> février 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République arabe syrienne
S/2010/73	5 février 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Soudan
S/2010/90	16 février 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Autriche
S/2010/101	25 février 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Koweït
S/2010/109	26 février 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par la représentante du Nigéria
S/2010/110	26 février 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Ouganda
S/2010/144	12 mars 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2010/177	8 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Finlande
S/2010/189	15 avril 2010	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Égypte
S/2010/507	26 juillet 2010	Note de la Présidente du Conseil de sécurité

## **Chapitre 2**

### **Rapport annuel du Conseil de sécurité à l'Assemblée générale**

#### **Séance du Conseil**

6210 (29 octobre 2009)

#### **Communication reçue du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010**

S/2009/559	29 octobre 2009	Note du Président du Conseil de sécurité
------------	-----------------	--

## Chapitre 3

### Questions concernant la Cour internationale de Justice

#### A. Date de l'élection à un siège vacant de la Cour internationale de Justice

##### Séances du Conseil

6285 (18 mars 2010); 6327 (2 juin 2010)

(voir aussi le chapitre 22 de la deuxième partie)

##### Résolutions adoptées

1914 (2010); 1926 (2010)

##### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2010/136	15 mars 2010	Note du Secrétaire général
S/2010/255	27 mai 2010	Note du Secrétaire général
S/2010/297	8 juin 2010	Note du Secrétaire général
S/2010/298	8 juin 2010	Mémorandum du Secrétaire général
S/2010/299	8 juin 2010	Note du Secrétaire général

#### B. Élection d'un membre de la Cour internationale de Justice

##### Séance du Conseil

6346 (29 juin 2010)

(voir aussi le chapitre 22 de la deuxième partie)



---

## **Quatrième partie**

### **Comité d'état-major**

#### **Travaux du Comité d'état-major**

Au cours de la période considérée, le Comité d'état-major, créé en application de l'Article 47 de la Charte des Nations Unies, s'est réuni conformément à son projet de règlement intérieur. Le Comité a tenu 26 réunions au total et est resté prêt à assumer les fonctions qui lui sont attribuées aux termes de l'Article 47 de la Charte.

Conformément à la demande faite au Conseil de sécurité par l'Assemblée générale au paragraphe 178 du Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1), le Comité d'état-major a examiné sa composition, son mandat et ses méthodes de travail. Ces discussions se poursuivent.



---

## **Cinquième partie**

### **Questions portées à l'attention du Conseil de sécurité mais que celui-ci n'a pas examinées en séance au cours de la période considérée**

#### **Chapitre 1**

##### **Communication concernant la question indo-pakistanaise**

S/2009/677	15 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
------------	------------------	---

#### **Chapitre 2**

##### **Communications concernant la question des îles de la Grande-Tumb, de la Petite-Tumb et d'Abou Moussa**

S/2009/467	14 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2010/144	12 mars 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2010/204	19 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes

#### **Chapitre 3**

##### **Communications concernant la situation entre l'Iraq et le Koweït**

S/2009/405	4 août 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Koweït
S/2009/539	16 octobre 2009	Vingt-huitième rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999)
S/2009/548	21 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Koweït
S/2009/551	21 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Iraq
S/2009/594	12 novembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies
S/2009/677	15 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne

S/2009/685	29 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/72	4 février 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/83	4 février 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Iraq
S/2010/204	19 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2010/208	29 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies
S/2010/300	9 juin 2010	Vingt-neuvième rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999)
S/2010/310	10 juin 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Koweït
S/2010/377	7 juillet 2010	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/378	12 juillet 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par la Présidente du Conseil de sécurité

## **Chapitre 4**

### **Communications concernant la situation dans le Haut-Karabakh et les relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan**

S/2009/457	11 septembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2009/508	30 septembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2009/533	12 octobre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2009/575	30 octobre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2009/580	9 novembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par les représentants de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizistan et de la Turquie
S/2009/596	17 novembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2009/619	30 novembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan



**Questions portées à l'attention du Conseil de sécurité  
mais que celui-ci n'a pas examinées en séance  
au cours de la période considérée**

---

S/2009/677	15 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2009/670	23 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2010/19	4 janvier 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2010/71	3 février 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2010/78	8 février 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2010/102	24 février 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2010/123	4 mars 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2010/134	10 mars 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2010/171	1 <sup>er</sup> avril 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2010/174	2 avril 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2010/211	27 avril 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2010/228	30 avril 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2010/239	10 mai 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2010/249	14 mai 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2010/246	18 mai 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2010/257	21 mai 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2010/258	25 mai 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2010/273	27 mai 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2010/312	1 <sup>er</sup> juin 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2010/279	3 juin 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie

S/2010/345	12 juin 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2010/326	18 juin 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2010/339	25 juin 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie
S/2010/362	2 juillet 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Azerbaïdjan
S/2010/373	9 juillet 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arménie

## **Chapitre 5**

### **Communications concernant la situation en Géorgie**

S/2009/409	5 août 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2009/413	7 août 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Fédération de Russie
S/2009/441	1 <sup>er</sup> septembre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2009/600	18 novembre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2009/630	8 décembre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2009/661	17 décembre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2010/6	29 décembre 2009	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2010/33	12 janvier 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Fédération de Russie
S/2010/66	29 janvier 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie

S/2010/108	19 février 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2010/103	25 février 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/176	7 avril 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2010/219	27 avril 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2010/309	9 juin 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2010/400	26 juillet 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie
S/2010/412	29 juillet 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de la Géorgie

## **Chapitre 6**

### **Communications concernant la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie**

S/2009/461	15 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observatrice de l'Union africaine
S/2009/602	23 novembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2010/38	18 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/59	28 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2010/69	4 février 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2010/116	1 <sup>er</sup> mars 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée
S/2010/225	3 mai 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Mexique
S/2010/350	30 juin 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Érythrée

## Chapitre 7

### Communications concernant les relations entre le Cameroun et le Nigéria

S/2009/642	30 novembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/643	14 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

## Chapitre 8

### Non-prolifération des armes de destruction massive\*

#### Communications reçues du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010

S/2009/432	25 août 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)
S/2009/486	23 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de la Norvège
S/2009/505	24 septembre 2009	Note verbale adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par la Mission permanente du Canada
S/2009/677	15 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2010/54	22 janvier 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Tchad
S/2010/52	29 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)
S/2010/53	29 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)
S/2010/84	16 février 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par la représentante du Kazakhstan
S/2010/112	26 février 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)

---

\* La résolution 1540 (2004) a été adoptée au titre de ce point de l'ordre du jour.

## Chapitre 9

### **Communications concernant la non-prolifération des armes de destruction massive**

S/2009/632	8 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Ukraine
S/2009/677	15 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2010/178	29 mars 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Fédération de Russie
S/2010/204	19 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
S/2010/203	20 avril 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2010/247	19 mai 2010	Lettre adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Fédération de Russie

## Chapitre 10

### **Communication concernant la situation au Myanmar**

S/2009/564	27 octobre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
------------	-----------------	---

## Chapitre 11

### **Communications concernant la demande que le Pakistan a faite concernant la création d'une commission d'enquête sur l'assassinat de Mohtarma Benazir Bhutto, ancienne Premier Ministre du Pakistan**

S/2010/7	30 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/8	6 janvier 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/191	15 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

## Chapitre 12

### **Communications concernant la réforme de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité**

S/2009/540	16 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2009/677	15 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République arabe syrienne
S/2010/189	15 avril 2010	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de l'Égypte
S/2010/204	19 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes

## Chapitre 13

### **Communication concernant le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale**

S/2010/54	22 janvier 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant du Tchad
-----------	-----------------	--

## Chapitre 14

### **Communications concernant l'Organisation du Traité de sécurité collective**

S/2010/178	29 mars 2010	Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Fédération de Russie
S/2010/360	25 juin 2010	Lettre adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Fédération de Russie

## Chapitre 15

### **Communication concernant la Ligue des États arabes**

S/2010/204	19 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur de la Ligue des États arabes
------------	---------------	--

## Chapitre 16

### **Communication concernant l'Organisation de la Conférence islamique**

S/2009/677      15 décembre 2009      Lettre adressée au Secrétaire général par le  
représentant de la République arabe syrienne

## Chapitre 17

### **Communications concernant la Seconde Guerre mondiale**

S/2009/433      24 août 2009      Lettre adressée au Secrétaire général par le  
représentant de la Fédération de Russie

S/2010/178      29 mars 2010      Lettres identiques adressées au Secrétaire général et au  
Président du Conseil de sécurité par le représentant de  
la Fédération de Russie

S/2010/194      15 avril 2010      Lettre adressée au Secrétaire général par le  
représentant de la Fédération de Russie

## Chapitre 18

### **Communication concernant les relations entre la Colombie et la République bolivarienne du Venezuela**

S/2009/608      3 décembre 2009      Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par  
le représentant de la République bolivarienne du  
Venezuela

## Chapitre 19

### **Communications concernant les relations entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique**

S/2010/349      30 juin 2010      Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par  
le représentant de la République de Corée

S/2010/358      6 juillet 2010      Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité  
par le représentant de la République populaire  
démocratique de Corée

## Chapitre 20

### **Communication concernant les relations entre la République islamique d'Iran et Israël**

S/2009/520	6 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran
------------	----------------	---

## Chapitre 21

### **Communications concernant les relations entre la République islamique d'Iran et les États-Unis d'Amérique**

S/2009/634	2 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2009/649	10 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le représentant de la République islamique d'Iran
S/2010/188	13 avril 2010	Lettrés identiques adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République islamique d'Iran

## Chapitre 22

### **Communication concernant le Kirghizistan**

S/2010/360	25 juin 2010	Lettre adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la Fédération de Russie
------------	--------------	---

## Chapitre 23

### **Communications concernant Madagascar**

S/2009/460	15 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observatrice de l'Union africaine
S/2009/461	15 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par l'Observatrice de l'Union africaine
S/2009/511	1 <sup>er</sup> octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant de la République démocratique du Congo
S/2010/117	4 mars 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observatrice de l'Union africaine
S/2010/149	19 mars 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observatrice de l'Union africaine



## Chapitre 24

### Communications concernant le Niger

S/2009/568	29 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observatrice de l'Union africaine
S/2010/117	4 mars 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observatrice de l'Union africaine



---

## Sixième partie

# Travaux des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

## Chapitre 1

### Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies

La Commission d'indemnisation des Nations Unies est chargée d'examiner des réclamations et de verser des indemnités en réparation des pertes et des dommages résultant directement de l'invasion et de l'occupation illégales du Koweït par l'Iraq du 2 août 1990 au 2 mars 1991. Les indemnités sont prélevées sur le Fonds d'indemnisation des Nations Unies, qui reçoit un pourcentage du revenu des exportations de pétrole et de produits pétroliers iraqiens. Initialement fixé à 30 % en application de la résolution 705 (1991) du Conseil de sécurité, ce taux est actuellement de 5 %, conformément au paragraphe 21 de la résolution 1483 (2003) du Conseil, qui établit que 5 % de l'ensemble des produits de toutes les ventes à l'exportation de pétrole, de produits pétroliers et de gaz naturel iraqiens seront versés au Fonds d'indemnisation.

Au cours de la période considérée, le Conseil d'administration de la Commission a tenu deux sessions ordinaires (soixante-huitième et soixante-neuvième) et plusieurs consultations au cours desquelles il a examiné diverses questions liées aux activités de la Commission et la question du versement d'indemnités aux requérants dont la réclamation a abouti. Depuis que les principaux aspects du traitement des réclamations ont été réglés, en juin 2005, la Commission, secondée par un secrétariat restreint, a axé ses travaux sur le versement des indemnités et sur le programme de suivi des indemnités allouées pour des projets relatifs à l'environnement, qui a été établi par le Conseil d'administration à sa cinquante-huitième session, en décembre 2005. L'objectif de ce programme est de contrôler l'utilisation des indemnités que la Commission a versées à quatre gouvernements (République islamique d'Iran, Jordanie, Koweït et Arabie saoudite) au titre de réclamations de la catégorie F4, pour financer des projets de dépollution et de remise en état visant à réparer les dégâts causés à l'environnement. Le programme porte sur 26 projets de ce type. Un petit nombre d'experts du secrétariat assure

leur suivi technique et financier afin de s'assurer qu'ils sont conçus et mis en œuvre de manière transparente, régulière et rationnelle et qu'ils restent axés sur leur objectif initial.

Pendant la période considérée, la Commission a mis à la disposition de l'État du Koweït la somme totale de 2 524 208 889 dollars à verser aux requérants dont la réclamation a abouti. Les plus récents de ces versements ont été effectués en application de la décision 267 adoptée par le Conseil d'administration à sa soixante-huitième session, à l'issue des première et deuxième phases de versement prévues par la décision 256, qui était en vigueur depuis son adoption à la cinquante-huitième session du Conseil, en 2005. Actuellement, il reste neuf indemnités à acquitter, pour un total de 22 299 341 097 dollars, au titre de réclamations déposées par le Koweït.

La Commission a fixé à 52 383 356 716 dollars le montant total de l'indemnisation à verser aux particuliers, sociétés et gouvernements requérants. Au 31 juillet 2010, elle avait mis à la disposition des gouvernements et des organisations internationales un montant de 30 148 816 544 dollars pour indemniser les requérants dont la réclamation avait abouti.

## Chapitre 2

### Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée\*

Le Comité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) concernant la Somalie et l'Érythrée est chargé par le Conseil de sécurité de surveiller l'application de l'embargo sur les armes imposé à la Somalie aux termes de la résolution 733 (1992), modifiée ultérieurement par les résolutions 1356 (2001), 1425 (2002), 1725 (2006), 1744 (2007), 1772 (2007), 1846 (2008) et 1851 (2008).

En application du paragraphe 11 de la résolution 1844 (2008), le Comité est également chargé de

---

\* Nouveau nom du « Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 751 (1992) concernant la Somalie ».

désigner, conformément aux critères énoncés dans la résolution, les personnes et entités visées par une interdiction de voyager, un gel des avoirs ou un embargo sur les armes ciblé, prévus respectivement aux paragraphes 1, 3 et 7 de ladite résolution, et de veiller à l'application de ces mesures.

Le 23 décembre 2009, le Conseil de sécurité, par la résolution 1907 (2009), a notamment interdit la vente ou la fourniture à l'Érythrée d'armements et de matériel connexe ainsi que d'assistance technique ou de formation; il a également imposé un gel des avoirs, une interdiction de voyager et un embargo ciblé sur les armes aux personnes et entités désignées par le Comité. Comme le Conseil, par sa résolution 1907 (2009), avait prorogé le mandat du Comité, celui-ci a décidé, le 26 février 2010, de changer de nom et de s'appeler « Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée ».

Le 19 mars 2010, le Conseil de sécurité, par sa résolution 1916 (2010), a établi, pour une période de 12 mois, une dérogation au gel des avoirs imposé au paragraphe 3 de la résolution 1844 (2008) afin de faciliter la fourniture de l'aide humanitaire à la Somalie; et a prié le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour la Somalie de lui rendre compte tous les 120 jours de toute entrave à l'acheminement de l'aide humanitaire en Somalie.

Le Comité est épaulé par un Groupe de contrôle dont le mandat a été prorogé et élargi, pendant la période examinée, en application du paragraphe 19 de la résolution 1907 (2009) et du paragraphe 6 de la résolution 1916 (2010).

En 2009, le Bureau du Comité était composé de Claude Heller (Mexique), qui assurait la présidence, et de deux vice-présidents, les représentants de la Croatie et de la Jamahiriya arabe libyenne. En 2010, le Président était toujours Claude Heller (Mexique) et la vice-présidence a été assurée par les représentants du Liban et du Nigéria.

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu 14 rapports d'États Membres concernant l'application des mesures imposées par la résolution 1844 (2008) et 30 rapports concernant l'application des mesures imposées par la résolution 1907 (2009).

Au cours de la période considérée, le Comité s'est réuni quatre fois pour des consultations. Il a

approuvé sept demandes de dérogation à l'embargo sur les armes présentées au titre du paragraphe 3 de la résolution 1356 (2001) et six demandes de dérogation à l'embargo sur les armes présentées au titre de l'alinéa b) du paragraphe 11 de la résolution 1772 (2007).

Le 24 septembre 2009, le Comité a adressé une note verbale à tous les États Membres pour appeler leur attention sur les mesures énoncées dans la résolution 1844 (2008), en particulier sur les procédures à suivre pour bénéficier de dérogations à l'embargo sur les armes et sur le mandat du Groupe de contrôle.

Au cours des consultations qu'il a tenues le 21 octobre, le Comité a entendu le rapport à mi-parcours présenté par le Groupe de contrôle sur la Somalie en application de la résolution 1853 (2008). Il a également entendu un exposé du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour la Somalie, conformément à la résolution 1844 (2008). Les discussions ont également porté sur la visite prévue du Président du Comité dans la région.

Le 11 décembre, le Comité a publié un communiqué de presse dans lequel il a déploré les actes d'intimidation perpétrés contre le Groupe de contrôle et l'entrave au déroulement de ses travaux, et appelé les États Membres à coopérer pleinement avec le Groupe de contrôle dans le cadre de ses enquêtes et à lui fournir l'assistance nécessaire pour qu'il poursuive ses activités sans entrave.

Le rapport annuel du Comité pour 2009 (S/2010/14) est paru le 7 janvier 2010.

Le 9 mars, le Comité a adressé une note verbale à tous les États Membres pour appeler leur attention sur diverses dispositions de la résolution 1907 (2009).

Lors des consultations qu'il a tenues le 10 mars, le Comité a entendu un exposé du Groupe de contrôle sur son rapport final (S/2010/91), présenté en application de la résolution 1853 (2008), et examiné les observations et recommandations formulées dans le rapport. Lors des consultations qu'il a tenues le 24 mars, le Comité a entendu des interventions du Ministre de l'environnement de la Somalie et du Directeur exécutif adjoint chargé des relations extérieures au sein du Programme alimentaire mondial sur les conclusions du rapport du Groupe de contrôle. Lors des consultations qu'il a tenues le 30 mars, le

Comité a continué d'examiner les recommandations formulées dans ce rapport.

Le 30 mars, le Comité a adopté des directives régissant la conduite de ses travaux, révisées en application de la résolution 1907 (2009). Il a publié un communiqué de presse à ce sujet le 1<sup>er</sup> avril et distribué les directives révisées à tous les États Membres par une note verbale datée du 21 avril. On peut également consulter ces directives sur le site Web du Comité, à l'adresse [www.un.org/french/sc/committees/751/index.shtml](http://www.un.org/french/sc/committees/751/index.shtml).

Le 12 avril, le Comité a décidé de désigner huit personnes et une entité en application du paragraphe 8 de la résolution 1844 (2008). Le même jour, il a publié cette liste dans un communiqué de presse et le 21 avril, il l'a distribuée à tous les États Membres par une note verbale. La liste peut également être consultée sur le site Web du Comité.

Du 15 au 27 avril, le Président du Comité s'est rendu dans la région pour faire mieux connaître le régime de sanctions et faire mieux appliquer les dispositions des résolutions 1844 (2008) et 1907 (2009). Il était accompagné des représentants de deux membres du Comité, la Turquie et les États-Unis d'Amérique.

Le 16 novembre 2009 et le 16 mars et le 20 juillet 2010, au cours de consultations, le Président du Comité a informé le Conseil de sécurité des activités menées par le Comité pendant les 120 jours précédents, conformément à la résolution 1844 (2008).

### Chapitre 3

#### **Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991**

L'activité judiciaire est restée intense au cours de la période considérée. Du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010, la Chambre d'appel a rendu au total trois jugements mettant en cause six personnes. En première instance, le jugement a été rendu dans l'affaire *Le Procureur c. Popovic et consorts*, concernant sept accusés, et, au plus fort de leur activité, les Chambres ont mené 10 procès de front dans les trois salles d'audience du Tribunal, grâce à une utilisation

optimale de celles-ci. Les procédures menées contre 126 des 161 personnes mises en accusation par le Tribunal ont été closes. Au terme de la période examinée, 14 personnes sont jugées en appel et 18 autres en première instance. Aucune affaire n'est au stade de la mise en état. Malheureusement, deux accusés demeurent introuvables, leur fuite obstinée entravant la mise en œuvre de la stratégie de fin de mandat du Tribunal.

Le Tribunal a amélioré son efficacité en engageant diverses réformes de nature procédurale visant à accélérer le déroulement des procès, tout en respectant pleinement le droit de l'accusé à une procédure régulière. Il est constamment à la recherche de nouvelles mesures à l'effet d'améliorer la conduite des procès et de protéger le droit qu'a l'accusé d'être jugé dans un délai raisonnable. Dans cette optique, le groupe de travail chargé d'accélérer les procès a repris du service pour entreprendre une troisième étude des pratiques du Tribunal et évaluer la possibilité d'apporter de nouvelles améliorations aux méthodes des Chambres. Ses recommandations ont été adoptées par les juges lors d'une session plénière extraordinaire qui s'est tenue le 7 juin 2010. À partir des travaux du groupe de travail chargé des affaires d'outrage et du Comité du règlement, les juges ont adopté, à la trente-huitième session plénière qui s'est tenue le 10 décembre 2009, l'article 92 *quinquies* du règlement de procédure et de preuve, qui régit le cas des témoins défaillants, victimes de manœuvres d'intimidation ou de subornation, ce qui permettra de poursuivre la conduite des procès importants, même en cas de tentatives d'entrave au fonctionnement de la justice. Le Bureau du Procureur a pris un certain nombre de mesures visant à raccourcir la durée de la présentation des moyens dans les procès en cours : il a préconisé le recours aux preuves écrites plutôt qu'à l'audition de témoins, demandé aux Chambres de première instance de dresser le constat judiciaire de faits et s'est employé à écourter le délai qui sépare la mise en état du procès.

Par sa résolution 1877 (2009), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat des juges permanents et des juges *ad litem* du Tribunal jusqu'au 31 décembre 2010. Dans sa résolution 1900 (2009), il a souligné son intention de proroger, d'ici au 30 juin 2010, le mandat de tous les juges de première instance sur la base des projections concernant l'audiencement des affaires ainsi que le mandat de tous les juges d'appel jusqu'au 31 décembre 2012. Par sa résolution 1931 (2010), le

Conseil a prorogé le mandat des juges d'appel jusqu'au 31 décembre 2012 et celui des juges permanents de première instance et des juges *ad litem* jusqu'au 31 décembre 2011; a souligné son intention de proroger, d'ici au 30 juin 2010, le mandat des juges de première instance sur la base des projections concernant l'audiencement des affaires; et a prié le Président du Tribunal de lui soumettre un calendrier actualisé des procès en première instance et en appel au plus tard le 15 mai 2011. Compte tenu du calendrier actuel, il sera nécessaire de proroger le mandat d'un certain nombre de juges pour leur permettre de mener à bien toutes les affaires dont ils ont été saisis.

La stratégie de fin de mandat du Tribunal étant destinée à permettre aux tribunaux nationaux de l'ex-Yougoslavie de poursuivre ses activités, le Tribunal a servi de cadre à un certain nombre de visites de travail, de séminaires, de programmes de formation et de conférences organisés à l'intention des professionnels de la justice de la région. Les 23 et 24 février 2010, le Tribunal a organisé une conférence, financée par des donateurs, qui a réuni plus de 350 participants venus de divers pays, notamment de l'ex-Yougoslavie, pour examiner divers aspects de l'héritage du Tribunal, en particulier dans la région de l'ex-Yougoslavie. Le 1<sup>er</sup> mai, le Tribunal et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ont lancé un projet d'une durée de 18 mois financé par l'Union européenne, visant à aider les juridictions nationales de la région à renforcer leurs capacités en matière d'enquêtes, de poursuites et de jugement dans les affaires de crimes de guerre. Dans le cadre de ce projet conjoint, le Tribunal mène également une opération de transcription des comptes rendus d'audience et de création d'outils de recherche dans les langues de la région.

Le Bureau du Procureur a en outre renforcé sa coopération avec les parquets nationaux par l'échange d'information et de compétences. Le projet mené conjointement par la Commission européenne et le Bureau du Procureur, qui permet à des procureurs de liaison et à des stagiaires de la région de travailler au Tribunal, témoigne de cette volonté. Les procureurs de liaison travaillent sur leurs propres dossiers au Bureau du Procureur, pendant que les stagiaires, au Tribunal, prêtent assistance aux magistrats du Parquet dans les procès en première instance et en appel. Au cours de la période considérée, le Bureau du Procureur a continué

de transmettre des dossiers d'enquête à la Bosnie-Herzégovine, notamment quatre dossiers concernant 11 suspects.

Le Tribunal, en réponse aux requêtes de juges ou de plaideurs d'autres juridictions, a continué de communiquer des documents confidentiels utiles à des procédures pendantes devant des tribunaux nationaux. Ces procédures sont menées en application de l'article 75 H) du Règlement de procédure et de preuve, qui a été adopté pour aider d'autres juridictions à juger les affaires de crimes de guerre devant leurs propres tribunaux.

Le Tribunal a continué de mettre en place, en coopération avec le Bureau des affaires juridiques, un mécanisme appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux, comme suite au rapport du Secrétaire général à ce sujet.

## Chapitre 4

### **Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994**

Depuis août 2009, le Tribunal pénal international pour le Rwanda poursuit activement la mise en œuvre de sa stratégie de fin de mandat, tout en garantissant l'équité des procès et le respect des droits des accusés.

Le Bureau du Procureur a arrêté trois nouveaux fugitifs au cours de la période examinée. Les 10 derniers sont toujours recherchés, en particulier les 3 dont les procès doivent avoir lieu à Arusha (Félicien Kabuga, Protais Mpiranya et Augustin Bizimana). Les sept autres seront traduits devant des juridictions nationales. Le Bureau du Procureur a eu des difficultés à faire coopérer le Kenya aux recherches de Félicien Kabuga. Il en a fait part au Conseil de sécurité et poursuit ses démarches auprès des autorités kényanes pour améliorer leur coopération. Le Bureau du Procureur a également continué de répondre à un

nombre croissant de demandes d'entraide judiciaire reçues de juridictions nationales cherchant à poursuivre ou extraditer des Rwandais en fuite inscrits sur la liste des personnes recherchées par INTERPOL.

Le Tribunal a continué de coopérer avec le Rwanda en vue d'éliminer les obstacles au renvoi des affaires. Dans l'intervalle, le Procureur a mis à la disposition du Rwanda les dossiers de 25 suspects ayant déjà fait l'objet d'une enquête mais pas encore mis en examen. Il espère que le Rwanda prendra les mesures qui s'imposent.

On se prépare à recueillir les dépositions de témoins essentiels en vue des procès des fugitifs prévus à Arusha. Il s'agit de préserver la preuve pour le cas où ces témoins ne puissent pas comparaître lorsque les procès auront enfin lieu.

Cinq arrêts concernant des affaires visant chacune un accusé ont été rendus, dont un prononcé de sentence pour un plaidoyer de culpabilité et un nouveau procès, et la présentation des éléments de preuve a pris fin dans cinq procès concernant chacun un accusé. Au total, sept cas concernant 18 accusés en sont actuellement à la phase de rédaction du jugement et six autres jugements devraient être rendus avant la fin de 2010. Des procès sont en cours contre cinq personnes, dans trois affaires. Dans tous les procès en cours, le jugement devrait être prononcé avant la fin de 2011.

S'agissant des procédures d'appel, outre les décisions interlocutoires et les ordonnances de mise en état en appel, quatre arrêts ont été rendus concernant des affaires visant chacune un accusé, dont une affaire d'outrage à magistrat, ce qui porte à 31 le nombre total de personnes dont les dossiers sont clos. Six procédures d'appel sont en instance.

Le Greffe a continué de veiller au bon fonctionnement de la justice en apportant son concours aux autres organes du Tribunal et à la défense, et en sollicitant le soutien d'États et d'organisations internationales, notamment pour garantir la comparution et la sécurité des témoins et obtenir des fonds pour les activités qui ne relèvent pas du budget ordinaire.

Au cours de la période examinée, un détenu a été libéré après avoir purgé sa peine. Deux détenus ont été acquittés. Le Tribunal a réinstallé une personne acquittée, mais trois restent placés sous sa protection, malgré les efforts déployés par le Greffier pour leur

trouver un pays de résidence. Une personne condamnée a été transférée dans un État Membre pour purger sa peine. Un prévenu, Joseph Nzirorera, est mort alors que son procès était en cours.

Dans le cadre de la stratégie de fin de mandat du Tribunal, le Greffe a) a intensifié toutes les activités de communication, notamment l'organisation de programmes de renforcement des capacités des autorités judiciaires rwandaises; b) a poursuivi ses travaux sur les questions d'héritage; et c) a continué de contribuer activement à la mise en état des affaires.

Le Tribunal continue de tout mettre en œuvre pour mener à bien sa stratégie de fin de mandat. Il a ouvert 10 nouveaux procès en 2009 : la présentation des éléments de preuve est terminée pour huit de ces affaires et un jugement a déjà été rendu pour quatre d'entre elles. Les prévisions quant à l'achèvement des procédures en première instance ont été modifiées de manière à prendre en compte les procès qui devraient être ouverts à la suite de nouvelles arrestations. De plus, en raison de l'obligation de garantir un procès équitable et du manque d'effectifs, la présentation des éléments de preuve et la rédaction du jugement prennent parfois du retard. Par sa résolution 1932 (2010), le Conseil de sécurité a donc décidé, à la demande du Tribunal, de proroger le mandat de cinq juges permanents et de neuf juges *ad litem* jusqu'à la fin de 2011, ou jusqu'à l'achèvement des affaires dont ils sont saisis si celui-ci intervient à une date antérieure. Il a prorogé le mandat des juges siégeant à la Chambre d'appel jusqu'à la fin de 2012, ou jusqu'à l'achèvement de toutes les affaires dont ils sont saisis, si celui-ci intervient à une date antérieure. Par cette résolution, le Conseil a noté qu'il importait que le Tribunal soit doté des effectifs qui lui permettront d'achever rapidement ses travaux et a demandé au Secrétariat et aux autres organes compétents des Nations Unies de continuer de collaborer avec le Greffier du Tribunal afin de trouver des solutions pratiques pour remédier à ce problème.

## **Chapitre 5**

### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone**

Le Comité créé par la résolution 1132 (1997) concernant la Sierra Leone est chargé par le Conseil de

sécurité de suivre l'application des mesures imposées par la résolution 1171 (1998), à savoir un embargo sur les armes contre les forces non gouvernementales en Sierra Leone et une interdiction de voyager frappant les membres de l'ancienne junte militaire et du Front révolutionnaire uni identifiés par le Comité.

En 2009, le Bureau du Comité était composé de Le Luong Minh (Viet Nam), qui assurait la présidence, et de deux vice-présidents, les représentants de la Jamahiriya arabe libyenne et de la Turquie. En 2010, la présidence a été assurée par Nawaf Salam (Liban) et la vice-présidence, par les représentants de la Bosnie-Herzégovine et du Brésil.

Le Comité n'a tenu ni séance ni consultation au cours de la période considérée.

Il a reçu, au cours de cette période, huit notifications présentées en application du paragraphe 4 de la résolution 1171 (1998).

Pendant la période examinée, le Comité a octroyé des dérogations à l'interdiction de voyager prévue au paragraphe 5 de la résolution 1171 (1998), afin de permettre le transfèrement de la Sierra Leone au Rwanda, pour qu'ils y purgent leur peine, de cinq personnes qui avaient été condamnées par le Tribunal spécial pour la Sierra Leone.

Le 17 juin 2010, le Comité a reçu une communication l'informant qu'une personne frappée d'une interdiction de voyager allait se rendre du Rwanda aux Pays-Bas pour y comparaître en qualité de témoin devant le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, comme le prévoit le paragraphe 8 de la résolution 1793 (2007).

Le rapport annuel du Comité pour 2009 (S/2009/690) est paru le 5 janvier 2010.

L'adresse du site Web du Comité est [www.un.org/french/sc/committees/1132/index.shtml](http://www.un.org/french/sc/committees/1132/index.shtml).

## **Chapitre 6**

### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées**

Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) est chargé de suivre

l'application des sanctions, à savoir le gel des avoirs, l'interdiction de voyager et l'embargo sur les armes imposés aux personnes et entités appartenant ou associées à Al-Qaida ou aux Taliban, énoncées dans les résolutions 1267 (1999), 1333 (2000), 1390 (2002), 1452 (2002), 1455 (2003), 1526 (2004), 1617 (2005), 1735 (2006), 1822 (2008) et 1904 (2009).

En 2009, le Bureau du Comité était composé de Thomas Mayr-Harting (Autriche), qui assurait la présidence, et de deux vice-présidents, les représentants du Burkina Faso et de la Fédération de Russie. À partir de janvier 2010, Thomas Mayr-Harting (Autriche) a continué d'assurer la présidence, et les vice-présidents ont été les représentants du Brésil et de la Fédération de Russie. Au cours de la période considérée, le Comité a tenu une séance et 35 consultations.

Pendant la période considérée, le Comité a fini de passer en revue les 488 noms inscrits sur la Liste récapitulative le 30 juin 2008, comme le prescrivait la résolution 1822 (2008). Il a constaté que 443 noms étaient corrects et que 45 noms avaient été retirés de la Liste à la demande d'États Membres. Par ailleurs, grâce à l'information recueillie et analysée au cours de cette révision, le Comité a mis à jour un grand nombre de noms et de résumés des motifs ayant présidé à leur inscription sur la Liste, contribuant à améliorer la qualité de la Liste.

Il a également continué de mettre en ligne sur son site Web les résumés des motifs et les nouveaux noms à mesure qu'ils étaient ajoutés à la Liste, conformément au paragraphe 14 de la résolution 1904 (2009). Depuis le 31 juillet 2010, le Comité a mis en ligne 207 résumés des motifs sur son site Web. On peut les trouver à l'adresse [www.un.org/french/sc/committees/1267/narrative.shtml](http://www.un.org/french/sc/committees/1267/narrative.shtml).

Le 3 juin 2010, le Secrétaire général a nommé, en étroite concertation avec le Comité, un Médiateur chargé d'aider le Comité à examiner les demandes de radiation de la Liste, conformément au paragraphe 20 de la résolution 1904 (2009). Le 15 juillet 2010, le Président du Comité a tenu une conférence de presse à laquelle le Médiateur a participé.

Comme en a décidé le Conseil au paragraphe 21 de la résolution 1904 (2009), après la désignation du Médiateur, le mécanisme du point focal créé par la résolution 1730 (2006) ne recevra plus les demandes de radiation. Toutefois, le Conseil a également noté, au même paragraphe, que les personnes et entités qui



souhaitaient être radiées des autres listes établies au titre du régime des sanctions continueraient de recourir au mécanisme du point focal.

En application de la résolution 1822 (2008), le Président du Comité s'est rendu dans trois pays au cours de la période considérée. Les 8 et 9 octobre 2009, il a rencontré des représentants des institutions de l'Union européenne, à Bruxelles, pour examiner l'état d'avancement de l'application des sanctions par l'Union européenne et ses 27 États membres. Il s'est ensuite rendu à Vienne, les 12 et 13 octobre 2009, pour participer à un atelier international de coordonnateurs nationaux pour les questions de lutte antiterroriste. Les 3 et 4 juin 2010, il a participé à la neuvième réunion des chefs des services spéciaux, services de sécurité et organismes d'application des lois, à Ekaterinbourg (Fédération de Russie).

Le 28 septembre 2009, le Président a transmis au Président du Conseil de sécurité le dixième rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée en application de la résolution 1526 (2004) (S/2009/502). Le Comité a exprimé sa position sur le dixième rapport de l'Équipe de surveillance dans un rapport (S/2010/125) qu'il a communiqué au Président du Conseil de sécurité le 5 mars 2010.

Au cours de la période examinée, l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions a continué d'aider le Comité à s'acquitter des fonctions décrites à l'annexe de la résolution 1822 (2008) et à l'annexe I de la résolution 1904 (2009).

En application des résolutions 1822 (2008) et 1904 (2009), le Président a présenté au Conseil de sécurité ses comptes rendus oraux semestriels, les 13 novembre 2009 et 11 mai 2010, en même temps que les présidents des Comités du Conseil de sécurité créés par les résolutions 1373 (2001) et 1540 (2004). Le Conseil a alors été informé des travaux du Comité et de l'Équipe de surveillance, ainsi que des mesures prises par les États pour appliquer les sanctions.

Les 27 janvier et 29 juillet 2010, dans le cadre de séances publiques d'information, le Président du Comité a informé les États Membres de la révision de la Liste récapitulative effectuée en application de la résolution 1822 (2008), des nouvelles dispositions de la résolution 1904 (2009) et de la création du Bureau du Médiateur.

Le 28 octobre 2009, le Comité a rencontré le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste, Martin Scheinin.

Le 30 décembre 2009, le Président a transmis au Conseil de sécurité le rapport sur les activités menées par le Comité en 2009 (S/2009/676).

Le 12 janvier 2010, le Comité a publié sur son site Web de nouveaux formulaires types à utiliser pour proposer l'inscription de personnes ou d'entités sur la Liste récapitulative. Ces formulaires contiennent de nouvelles rubriques destinées à améliorer la qualité et la précision de l'information contenue dans les demandes. Au paragraphe 13 de sa résolution 1904 (2009), le Conseil de sécurité a demandé aux États Membres d'utiliser le nouveau formulaire type lorsqu'ils proposaient des noms au Comité pour inscription sur la Liste.

Le 22 juillet, le Comité a publié des directives révisées régissant la conduite de ses travaux, conformément au paragraphe 35 de la résolution 1904 (2009) et, entre autres, des sections relatives à l'inscription, à la radiation et aux questions en suspens dont le Comité est saisi. Les nouvelles directives et autres informations actualisées conformément aux dispositions de la résolution 1904 (2009) peuvent être consultées sur le site Web du Comité.

Au cours de la période considérée, le Comité a ajouté à la Liste récapitulative les noms de 10 personnes et d'une entité associées à Al-Qaida et de trois personnes associées aux Taliban. Le Comité a mis à jour les informations concernant 65 personnes et cinq entités associées à Al-Qaida, et six personnes associées aux Taliban. On peut consulter la Liste récapitulative sur le site Web du Comité, à l'adresse [www.un.org/french/sc/committees/1267/consolist.shtml](http://www.un.org/french/sc/committees/1267/consolist.shtml).

Au cours de la période considérée, le Comité a radié de la Liste récapitulative 14 personnes et 21 entités associées à Al-Qaida et 10 personnes associées aux Taliban. Pendant la période considérée, le Comité a reçu du point focal pour les demandes de radiation 11 demandes de radiation concernant 19 noms inscrits sur la Liste récapitulative, et il a continué d'examiner deux demandes – concernant trois noms – qui étaient en cours de traitement à la fin de la période précédente. Sur ces 22 noms, le Comité a radié ceux de quatre personnes et de sept entités. Six personnes et trois entités sont restées inscrites sur la

Liste à l'issue de l'examen des demandes de radiation les concernant. Le 31 juillet 2010, le Comité avait encore à examiner des demandes de radiation concernant deux personnes. Enfin, au cours de la période considérée, le Médiateur a reçu une demande de radiation présentée par un requérant et a engagé les procédures énoncées à l'annexe II de la résolution 1904 (2009).

Il a continué d'examiner les notifications et demandes présentées au titre de la résolution 1452 (2002), conformément aux directives régissant la conduite de ses travaux. Il a également approuvé une demande de dérogation à l'interdiction de voyager prévue à l'alinéa b) du paragraphe 1 de la résolution 1822 (2008).

Au cours de la période considérée, quatre États ont présenté leur rapport sur l'application des sanctions, en application de la résolution 1455 (2003), ce qui a porté à 160 le nombre total de rapports présentés. De plus, un État a soumis la liste de contrôle prévue par la résolution 1617 (2005), ce qui a porté à 62 le nombre de listes de contrôle présentées.

Le Comité a également poursuivi sa coopération avec INTERPOL. La publication des notices spéciales INTERPOL-Conseil de sécurité relatives aux personnes et aux entités inscrites sur la Liste récapitulative du Comité permet aux États Membres de mieux faire appliquer les sanctions en signalant aux services de police qu'un gel des avoirs, une interdiction de voyager ou un embargo sur les armes frappe les personnes ou entités visées. Au 31 juillet 2010, 366 notices spéciales concernant des personnes et des entités avaient été publiées sur le site Web d'INTERPOL. On peut les consulter à l'adresse [www.interpol.int/Public/NoticesUN/Default.asp](http://www.interpol.int/Public/NoticesUN/Default.asp).

## **Chapitre 7**

### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste**

Le Comité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, ou Comité contre le terrorisme, est chargé de surveiller l'application de ladite résolution. Il est aidé en cela par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, créée en application de la résolution 1535 (2004) pour une période initiale se terminant le 31 décembre 2007. Par

sa résolution 1805 (2008), le Conseil a décidé que la Direction exécutive conserverait le statut de mission politique spéciale, agissant sous la direction générale du Comité, pour une période se terminant le 31 décembre 2010.

En 2009, le Comité a été présidé jusqu'au 18 septembre par le représentant de la Croatie, Neven Jurica, puis Ranko Viločić lui a succédé. Les représentants de la France, de la Fédération de Russie et du Viet Nam ont assuré la vice-présidence du Comité, tout en présidant chacun un de ses trois sous-comités. À partir du 31 janvier 2010, le Comité a été présidé par Ertuğrul Apakan (Turquie) et le représentant du Gabon a remplacé celui du Viet Nam à la vice-présidence.

Pendant la période considérée, le Comité a tenu 17 séances, 3 consultations et ses sous-comités ont tenu 11 séances.

Pendant la période considérée, le Comité a présenté au Conseil de sécurité trois programmes de travail semestriels portant respectivement sur les périodes allant de juillet à décembre 2009 (S/2009/389), de janvier à juin 2010 (S/2010/89) et de juillet à décembre 2010 (S/2010/366).

La résolution 1373 (2001) établit un programme complet d'activités antiterroristes, qui comprend notamment des mesures visant à traduire en justice les terroristes, ainsi que ceux qui les abritent, les aident ou les soutiennent. Elle fait aussi obligation à tous les États de coopérer dans des domaines très divers touchant à la lutte antiterroriste.

Le Comité a continué de se servir des évaluations préliminaires de l'application comme d'un outil d'analyse, car il s'agit d'un moyen rigoureux, équilibré, transparent et efficace de déterminer dans quelle mesure les États se sont acquittés de leurs obligations au titre de la résolution 1373 (2001).

Le Comité a aussi poursuivi son opération d'évaluation, qui visait à améliorer le dialogue avec chaque État et à donner à ces derniers davantage de moyens pour lutter contre le terrorisme et participer à la coopération internationale. Le Comité a ainsi approuvé les évaluations préliminaires actualisées de 63 États et les leur a envoyées accompagnées de lettres les invitant à fournir des données mises à jour, notamment sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution. Il a aussi continué d'inviter les

représentants permanents de certains États Membres à rencontrer les membres des sous-comités, dans le cadre de réunions informelles, pour examiner les évaluations préliminaires des États qu'ils représentent, les problèmes rencontrés pour communiquer l'information au Comité et les moyens de renforcer davantage le dialogue avec le Comité. Au cours de la période considérée, les membres des sous-comités ont rencontré les représentants permanents ou les représentants désignés de 20 États.

Au cours de la période considérée, la Direction exécutive a mis à jour le guide technique de la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001), que le Comité avait approuvé le 10 décembre 2009.

Le Comité a continué, par l'intermédiaire de sa direction exécutive, de visiter des États Membres, avec leur consentement, afin d'engager un débat approfondi en vue de suivre l'application de la résolution 1373 (2001), comme le stipulait la résolution 1535 (2004). Au cours de la période considérée, le Comité s'est rendu dans les pays suivants : Azerbaïdjan, Bahreïn, Ghana, Oman et Timor-Leste.

Le Comité a continué de resserrer ses liens et de renforcer sa coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales et les a encouragées et aidées à se doter des moyens nécessaires pour aider leurs membres à appliquer la résolution 1373 (2001). Le 3 décembre 2009, avec l'aide de sa direction exécutive, il a présenté son deuxième rapport sur l'application de la résolution 1373 (2001) (S/2009/620), qui portait essentiellement sur la législation antiterroriste, la lutte contre le financement du terrorisme, la répression, le contrôle des frontières et la coopération internationale. Pour s'assurer que les États Membres s'acquittent bien de toutes les obligations qui leur incombent dans le domaine de la coopération internationale, le Comité a adopté, le 14 juin 2010, par une procédure d'approbation tacite, des directives sur la coopération internationale dans les activités du Comité contre le terrorisme.

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu des informations du Président du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, de la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, du Président du Groupe d'action financière d'Amérique du Sud, du Directeur du Comité des conseillers juridiques sur le droit international public

du Conseil de l'Europe, et du Directeur du groupe de travail de la réunion des chefs des services spéciaux, services de sécurité et organismes d'application des lois.

En 2009 et 2010, le Comité a tenu cinq réunions d'information à l'intention des États Membres : le 16 décembre 2009, le 17 février 2010 (sur la coopération judiciaire internationale), le 8 avril 2010 (sur la sûreté maritime et les actes terroristes commis en mer), le 10 juin 2010 (sur la coopération avec les organisations régionales) et le 21 juillet 2010.

Au cours de la période considérée, le Comité a continué de s'acquitter du mandat que lui a assigné la résolution 1624 (2005), c'est-à-dire de faire porter une partie de leurs échanges avec les États Membres sur les mesures qu'ils auront prises pour mettre en œuvre la résolution et de collaborer avec les États Membres afin de les aider à mettre en place des capacités nécessaires, notamment en faisant connaître les pratiques optimales et en favorisant l'échange d'informations. Jusqu'au 31 juillet 2010, le Comité a reçu sept rapports d'États Membres présentés en application de la résolution 1624 (2005).

Les trois sous-comités du Conseil de sécurité en charge de la lutte antiterroriste ont continué de présenter au Conseil leurs rapports périodiques harmonisés. Ils ont fait ces comptes rendus les 13 novembre 2009 et 11 mai 2010.

Le site Web du Comité est tenu à jour par la Direction exécutive et peut être consulté à l'adresse [www.un.org/french/docs/sc/committees/1373/index.shtml](http://www.un.org/french/docs/sc/committees/1373/index.shtml).

## **Chapitre 8**

### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003)**

Le Comité créé par la résolution 1518 (2003) est chargé par le Conseil de sécurité de continuer à recenser, en application de la résolution 1483 (2003), les personnes et les entités dont les fonds ou autres avoirs financiers ou ressources économiques devraient être gelés et transférés au Fonds de développement pour l'Iraq. Comme indiqué au paragraphe 23 de la résolution 1483 (2003), les personnes et entités visées sont notamment le Gouvernement iraquien précédent ou des organes, entreprises ou institutions publiques

qui avaient quitté l'Iraq à la date d'adoption de la résolution, ainsi que d'autres hauts responsables de l'ancien régime iraquien ou des membres de leur famille proche, y compris les entités appartenant à ces personnes ou à d'autres personnes agissant en leur nom ou selon leurs instructions, ou se trouvant sous leur contrôle direct ou indirect.

En 2009, le Bureau du Comité était composé de son Président, Michel Kafando (Burkina Faso), le Japon assurant la vice-présidence. À partir de janvier 2010, U. Joy Ogwu (Nigéria) a pris la présidence, le représentant du Japon continuant d'assurer la vice-présidence.

Bien que le Comité ne se soit pas réuni au cours de la période considérée, il a examiné plusieurs dossiers portés à son attention, en rapport notamment avec ses listes de personnes et d'entités établies en application de la résolution 1483 (2003). Ces listes peuvent être consultées sur le site Web du Comité, à l'adresse [www.un.org/french/sc/committees/1518/index.shtml](http://www.un.org/french/sc/committees/1518/index.shtml).

Le 28 décembre 2009, le Président a transmis au Conseil de sécurité le rapport sur les activités menées par le Comité en 2009 (S/2009/671).

## **Chapitre 9**

### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria**

Le Comité créé par la résolution 1521 (2003) concernant le Libéria est chargé par le Conseil de sécurité de superviser l'application des mesures imposées par cette résolution et par la résolution 1532 (2004), dont les suivantes sont actuellement en vigueur : interdiction de voyager imposée par la résolution 1521 (2003) et gel des avoirs imposé par la résolution 1532 (2004). Depuis l'adoption de la résolution 1903 (2009), l'embargo sur les armes imposé par la résolution 1521 (2003) et modifié ultérieurement par les résolutions 1683 (2006) et 1731 (2006) ne s'applique plus au Gouvernement libérien mais continue de s'appliquer à toutes les entités non gouvernementales et aux personnes menant des activités sur le territoire du Libéria. La résolution 1903 (2009) stipule également que les États doivent aviser à l'avance le Comité de tout envoi d'armes et de matériels connexes au Gouvernement libérien, ou de

toute fourniture pour ce dernier d'une assistance, de conseils ou d'une formation liés à des activités militaires.

Le Comité est épaulé par un Groupe d'experts dont le mandat a été prorogé et modifié, pendant la période examinée, en application du paragraphe 9 de la résolution 1903 (2009).

En 2009, le Bureau du Comité était composé de Abdurrahman Mohamed Shalgham (Jamahiriya arabe libyenne), qui assurait la présidence, et de deux vice-présidents, les représentants de l'Ouganda et de la Turquie. En 2010, le Président était Ivan Barbalic (Bosnie-Herzégovine) et les représentants de l'Ouganda et de la Turquie ont continué d'assurer la vice-présidence.

Pendant la période considérée, le Comité a tenu trois consultations au cours desquelles il a examiné diverses questions liées au régime de sanctions.

Pendant la période considérée, le Comité a reçu quatre demandes de radiation du point focal créé en application de la résolution 1730 (2006). Le 16 décembre 2009, le Comité a décidé de radier une personne (Ali Kleilat) de sa liste et a publié un communiqué de presse à cet effet. Le 3 février 2010, il en a informé tous les États Membres par une note verbale. À la fin de la période examinée, il restait sur les listes du Comité 22 personnes et 30 entités visées par le gel des avoirs et 45 personnes visées par l'interdiction de voyager. Les dernières versions de ces listes peuvent être consultées sur le site Web du Comité à l'adresse [www.un.org/french/sc/committees/1521/index.shtml](http://www.un.org/french/sc/committees/1521/index.shtml).

Pendant la période considérée, le Comité a aussi examiné six demandes de dérogation à l'interdiction de voyager présentées au titre de l'alinéa c) du paragraphe 4 de la résolution 1521 (2003), dont quatre ont été agréées. Par ailleurs, le Comité a approuvé deux demandes présentées au titre de l'alinéa a) du paragraphe 2 de la résolution 1532 (2004). Il a également approuvé deux demandes de dérogation à l'embargo sur les armes, l'une présentée au titre de l'alinéa e) du paragraphe 2 de la résolution 1521 (2003) et l'autre au titre du paragraphe 3 de la résolution 1683 (2006). Ces demandes ont été présentées avant la levée partielle de l'embargo sur les armes du 17 décembre 2009. Depuis, le Comité a reçu cinq notifications présentées au titre du paragraphe 6 de la résolution 1903 (2009).

Lors des consultations qu'il a tenues le 10 novembre 2009, le Comité a examiné une demande de radiation reçue du point focal. Lors des consultations qu'il a tenues le 11 décembre, il a entendu un exposé du Groupe d'experts sur son rapport final (S/2009/640), présenté en application de la résolution 1854 (2008), et examiné les recommandations formulées dans le rapport. Le 15 décembre, lors de consultations du Conseil de sécurité, le Président a informé les membres des principales conclusions du rapport du Groupe d'experts et des délibérations du Comité sur les recommandations y figurant.

Le rapport annuel du Comité pour 2009 (S/2009/691) est paru le 31 décembre 2009.

Lors des consultations qu'il a tenues le 16 juin, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur son rapport à mi-parcours (S/2010/319), présenté en application de la résolution 1903 (2009), et examiné les recommandations formulées dans le rapport. Lors des consultations qu'il a tenues le 13 juillet, le Président a informé le Conseil de sécurité des délibérations du Comité sur ce rapport.

Le 14 décembre 2009, le Comité a adopté des directives actualisées régissant la conduite de ses travaux, conformément au paragraphe 3 de la résolution 1854 (2008) du Conseil de sécurité. Il a publié un communiqué de presse à ce sujet le 16 décembre et distribué les directives révisées à tous les États Membres par une note verbale datée du 21 décembre. Le 30 mars 2010, le Comité a adopté les directives révisées en application de la résolution 1903 (2009). Il a publié un communiqué de presse à ce sujet le 1<sup>er</sup> avril et distribué les directives à tous les États Membres par une note verbale datée du 23 avril. On peut également consulter ces directives sur le site Web du Comité.

## **Chapitre 10**

### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo**

Le Comité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo a été établi par le Conseil de sécurité le 12 mars 2004 pour superviser et évaluer l'application de l'embargo sur les

armes initialement imposé par le paragraphe 20 de la résolution 1493 (2003) et pour accomplir les tâches énoncées au paragraphe 15 de la résolution 1807 (2008) et au paragraphe 6 de la résolution 1857 (2008). Le régime de sanctions a par la suite été prorogé et modifié par les résolutions 1533 (2004), 1596 (2005), 1649 (2005), 1698 (2006), 1771 (2007), 1807 (2008), 1857 (2008) et 1896 (2009), par lesquelles le Conseil a notamment imposé à des personnes et entités désignées par le Comité des sanctions ciblées d'ordre financier et relatives aux déplacements.

Le Comité est épaulé par un groupe d'experts chargé de contrôler l'application du régime de sanctions en concentrant ses activités dans le Nord et le Sud-Kivu, en Ituri et dans la province Orientale. Le Groupe d'experts a été créé par la résolution 1533 (2004), puis son mandat a été prorogé et modifié par les résolutions 1552 (2004), 1596 (2005), 1616 (2005), 1654 (2006), 1698 (2006), 1771 (2007), 1807 (2008), 1857 (2008) et 1896 (2009).

Par sa résolution 1896 (2009), le Conseil de sécurité a décidé de proroger le régime de sanctions et le mandat du Groupe d'experts énoncé dans la résolution 1807 (2008) pour une nouvelle période prenant fin le 30 novembre 2010, et d'élargir ce mandat en sorte que le Groupe d'experts soit également chargé d'adresser au Comité des recommandations concernant des directives propres à permettre aux importateurs, aux industries de transformation et aux consommateurs de produits minéraux d'exercer toute la précaution voulue concernant l'achat, la source, l'acquisition et le traitement de produits minéraux provenant de la République démocratique du Congo.

En 2009, le Bureau du Comité était composé de Baki İlkin (Turquie), qui assurait la présidence, et de deux vice-présidents, les représentants du Costa Rica et du Viet Nam. En septembre 2009, Ertuğrul Apakan a remplacé M. İlkin à la présidence du Comité. En 2010, Maria Luiza Ribeiro Viotti (Brésil) lui a succédé et les représentants du Gabon et du Liban ont pris les fonctions de vice-présidents.

Pendant la période considérée, le Comité a tenu cinq consultations. Les 18 et 20 novembre 2009, il a examiné le rapport final établi par le Groupe d'experts en application de la résolution 1857 (2008) (S/2009/603) et les recommandations y figurant. Lors des consultations tenues le 25 novembre, le Président a

informé le Conseil des délibérations du Comité sur le rapport et les recommandations y figurant.

Lors des consultations qu'il a tenues le 4 décembre, le Comité a continué d'examiner ces recommandations et a envisagé la suite à y donner. À l'issue de ces délibérations, il a décidé d'adresser une note verbale à tous les États Membres pour appeler leur attention sur certaines parties du rapport. Il a également décidé d'envoyer des lettres à plusieurs États Membres pour donner suite aux observations et aux recommandations du Groupe d'experts.

Le 31 décembre 2009, le Président a transmis au Conseil de sécurité le rapport du Comité dans lequel celui-ci rendait compte des activités qu'il avait menées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2009 (S/2009/667).

Lors des consultations qu'il a tenues le 12 février 2010, le Comité a examiné son programme de travail et certaines dispositions de la résolution 1896 (2009), par laquelle son mandat avait été prorogé. Il a également examiné les mesures à prendre pour donner suite au rapport final du Groupe d'experts. Le 18 mars, le Comité a eu un échange de vues avec le Groupe d'experts rétabli en application de la résolution 1896 (2009).

Le 21 mai, le Comité a examiné le rapport intérimaire du Groupe d'experts (S/2010/252) et les recommandations y figurant. Il a également entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés. Lors des consultations tenues le 27 mai, le Président a informé le Conseil de sécurité des délibérations du Comité sur le rapport et les recommandations y figurant.

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu 18 notifications, présentées au titre du paragraphe 5 de la résolution 1807 (2008), concernant la fourniture d'une formation et d'une assistance techniques au Gouvernement de la République démocratique du Congo ou la livraison de matériel militaire non létal destiné à un usage humanitaire et de protection. En application de l'alinéa d) du paragraphe 15 de la résolution 1807 (2008), le Comité a informé le Gouvernement congolais et la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo de chacune de ces notifications.

Au cours de la période considérée, le Comité n'a reçu aucune demande de dérogation au gel des avoirs.

Le 11 novembre 2009, il a reçu, du point focal créé en application de la résolution 1730 (2006), une demande de radiation concernant une personne. Le 15 décembre, il a informé ce dernier qu'il ne pouvait pas y accéder.

Le Comité a reçu des réponses des États suivants, présentées au titre du paragraphe 7 de la résolution 1857 (2008) et du paragraphe 5 de la résolution 1896 (2009) : Andorre (S/AC.43/2010/1), Argentine (S/AC.43/2009/14), Brésil (S/AC.43/2010/4), Chine (S/AC.43/2010/6), Chypre (S/AC.43/2009/15), Danemark (S/AC.43/2010/7), États-Unis d'Amérique (S/AC.43/2010/5), Islande (S/AC.43/2010/2), Malaisie (S/AC.43/2010/8) et Thaïlande (S/AC.43/2010/3).

L'adresse du site Web du Comité est [www.un.org/french/sc/committees/1533/index.shtml](http://www.un.org/french/sc/committees/1533/index.shtml).

## **Chapitre 11**

### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)**

Le Comité créé par la résolution 1540 (2004) a été établi par le Conseil de sécurité le 28 avril 2004 pour une période de deux ans au maximum et chargé de lui faire rapport, pour examen, sur la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) concernant la non-prolifération des armes de destruction massive. Le mandat du Comité a été prorogé pour deux ans par la résolution 1673 (2006). Par la résolution 1810 (2008), le Conseil l'a de nouveau prorogé pour une période de trois ans, jusqu'au 25 avril 2011.

En 2009, le Comité était présidé par Jorge Urbina (Costa Rica), et les représentants de la Croatie, du Mexique et du Royaume-Uni en assuraient la vice-présidence. À partir du 31 janvier 2010, la présidence a été assurée par Claude Heller (Mexique) et la vice-présidence, par les représentants du Liban, de la Turquie et du Royaume-Uni. Au cours de la période considérée, le Comité a tenu 10 séances et 19 consultations. Il a également organisé deux réunions d'information à l'intention des États Membres. Il a continué de bénéficier de l'appui de huit experts pour mener ses travaux.

Le 10 mars 2010, agissant conformément au paragraphe 9 de la résolution 1810 (2008), le Comité a adopté son programme de travail pour la période du 1<sup>er</sup> février 2010 au 31 janvier 2011 (S/2010/112), qui avait été établi par un groupe de travail créé par le

Comité à cette fin. Au cours de la période considérée, le Comité a maintenu son système de groupes de travail, qu'il avait mis en place à titre expérimental dans le cadre de son précédent programme de travail (S/2009/124). Le groupe de travail chargé du suivi et de la mise en œuvre dans les pays s'est réuni trois fois; le groupe de travail chargé de l'assistance s'est réuni quatre fois; le groupe de travail chargé de la coopération avec les organisations internationales, y compris les comités du Conseil de sécurité créés par les résolutions 1267 (1999) et 1373 (2001) s'est réuni cinq fois et le groupe de travail chargé de la transparence et des relations avec les médias s'est réuni une fois.

En application du paragraphe 8 de la résolution 1810 (2008), le Comité a entrepris un examen complet de l'état de mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). À cette fin, il a organisé trois jours de réunions, du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre, auxquelles ont participé un grand nombre d'organisations internationales et de représentants de la société civile. Le document final issu de cet examen complet, assorti de conclusions et de recommandations, a été adopté le 29 janvier 2010 (S/2010/52).

Les experts du Comité ont continué d'actualiser les tableaux à l'intention des États Membres à partir des renseignements complémentaires que ces derniers lui avaient fournis au sujet des mesures prises pour appliquer la résolution 1540 (2004). Le 23 juin 2010, le Comité a approuvé, par approbation tacite, les procédures révisées régissant l'examen et l'approbation des tableaux.

Le Président du Comité a participé aux comptes rendus conjoints que les présidents des comités créés par les résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1540 (2004) ont faits à l'intention du Conseil de sécurité les 13 novembre 2009 et 11 mai 2010.

Dans le cadre des activités d'information, les membres et les experts du Comité ont continué de participer à des séminaires, ateliers et conférences au cours desquels ils ont expliqué aux participants en quoi consistaient le travail du Comité et les dispositions de la résolution 1540 (2004), l'objectif étant de recueillir davantage de soutien en faveur de la mise en œuvre de ce texte. Avec l'appui des États Membres intéressés et du Bureau des affaires de désarmement, le Comité a également organisé plusieurs ateliers régionaux et sous-régionaux sur l'application de la résolution 1540 (2004).

Le site Web du Comité est tenu à jour par le Bureau des affaires de désarmement et se trouve à l'adresse [www.un.org/french/sc/1540/](http://www.un.org/french/sc/1540/).

## **Chapitre 12**

### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire**

Le Comité créé par la résolution 1572 (2004) concernant la Côte d'Ivoire est chargé de surveiller l'application du régime de sanctions – embargo sur les armes, interdiction de voyager et gel des avoirs – qu'impose cette résolution, et qui a été prorogé et élargi par la résolution 1643 (2005), par laquelle le Conseil de sécurité a décidé que tous les États devaient prendre les mesures nécessaires pour interdire l'importation sur leur territoire de tous les diamants bruts en provenance de Côte d'Ivoire.

Par sa résolution 1893 (2009), le Conseil a prorogé jusqu'au 31 octobre 2010 le régime de sanctions imposé par les résolutions 1572 (2004) et 1643 (2005). Il a également prorogé jusqu'au 31 octobre 2010 le mandat du Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire établi au paragraphe 7 de la résolution 1727 (2006).

En 2009, le Bureau du Comité était composé de Claude Heller (Mexique), qui assurait la présidence, et de deux vice-présidents, les représentants de l'Autriche et de l'Ouganda. En 2010, Maria Luiza Ribeiro Viotti (Brésil) a pris la présidence du Comité et les représentants de l'Autriche et de l'Ouganda ont continué d'en assurer la vice-présidence.

Pendant la période considérée, le Comité a tenu cinq consultations.

Le 31 décembre 2009, le Président a transmis au Conseil de sécurité le rapport du Comité dans lequel celui-ci rendait compte des activités qu'il avait menées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2009 (S/2009/689).

Lors des consultations qu'il a tenues le 7 octobre 2009, le Comité a examiné le rapport final du Groupe d'experts (S/2009/521) établi en application de la résolution 1842 (2008) et les mesures qu'il était susceptible de prendre. Lors de consultations tenues le 27 octobre, le Président a informé le Conseil des délibérations du Comité sur le rapport et les

recommandations y figurant. Le 12 novembre, le Comité a adressé une note verbale à tous les États pour appeler leur attention sur les passages du rapport qui les concernaient et leur transmettre la liste des personnes faisant l'objet de sanctions.

Le 9 avril 2010, le Comité a examiné le rapport de mi-mandat du Groupe d'experts, présenté en application de la résolution 1893 (2009) (S/2010/179). Lors de consultations tenues le 15 avril, le Président a informé le Conseil des délibérations du Comité sur le rapport et les recommandations y figurant.

Lors des consultations qu'il a tenues le 18 décembre 2009 et le 19 février, le 9 avril et le 2 juillet 2010, le Comité a entendu des exposés du Département des opérations de maintien de la paix sur les rapports mensuels établis par l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) sur la surveillance des médias et de l'embargo sur les armes. Lors des consultations qu'il a tenues le 18 décembre 2009 et le 9 avril et le 2 juillet 2010, le Comité a également examiné les rapports trimestriels de l'ONUCI sur la situation des droits de l'homme.

L'adresse du site Web du Comité est [www.un.org/french/sc/committees/1572/index.shtml](http://www.un.org/french/sc/committees/1572/index.shtml).

### **Chapitre 13**

#### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan**

Le Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan est chargé par le Conseil de sécurité de contrôler l'application de l'embargo sur les armes imposé à toutes les personnes et entités non gouvernementales, y compris les Janjaouid, opérant dans les États du Darfour-Nord, du Darfour-Sud et du Darfour-Ouest, qui a été étendu par la suite à toutes les parties à l'Accord de cessez-le-feu de N'Djamena et à tous les autres belligérants des États du Soudan susmentionnés. Le Comité est également chargé de surveiller l'application de l'interdiction de voyager et du gel des avoirs imposés par la résolution 1591 (2005) et, entre autres choses, de désigner les personnes auxquelles s'appliquent ces mesures, conformément aux critères énoncés dans cette résolution. Par sa résolution 1672 (2006), le Conseil de sécurité a décidé que tous les États appliqueraient ces mesures aux quatre personnes nommées dans la résolution. Le

Comité est épaulé par un groupe d'experts dont le mandat a été récemment prorogé par le Conseil au paragraphe 1 de sa résolution 1891 (2009). L'adresse du site Web du Comité est [www.un.org/french/sc/committees/1591/index.shtml](http://www.un.org/french/sc/committees/1591/index.shtml).

En 2009 et 2010, le Comité a été présidé par Thomas Mayr-Harting (Autriche). En 2009, la vice-présidence a été assurée par les représentants de la Croatie et du Mexique et en 2010, le premier a été remplacé par le représentant de la Bosnie-Herzégovine.

Pendant la période considérée, le Comité a tenu huit consultations au cours desquelles il a examiné diverses questions liées au régime de sanctions.

En réponse à une lettre du Président du Comité donnant suite à une demande d'aide émanant du Groupe d'experts, un État a transmis des informations à ce dernier dans des communications datées des 6 et 26 août 2009. Lors des consultations qu'il a tenues les 6 et 20 octobre 2009, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur le rapport final qu'il avait établi en application de la résolution 1841 (2008) (S/2009/562) et sur son annexe confidentielle, et a examiné les trois recommandations figurant dans le rapport. Les membres du Comité ont décidé de donner suite à la recommandation 1 (demande d'informations au Gouvernement soudanais dans quatre domaines) que le Président a par la suite transmise au Représentant permanent du Soudan.

Dans une communication datée du 9 septembre 2009 établie en réponse à une lettre du Président, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a signalé que le Département des opérations de maintien de la paix s'employait à élaborer des directives à l'intention de tous les groupes d'experts. Le 7 décembre, lors de consultations, un représentant du Département a présenté au Comité les directives provisoires élaborées à l'intention des groupes d'experts du Conseil de sécurité et portant sur les trois domaines suivants : le partage de l'information, l'appui logistique et administratif et la sécurité.

Lors des consultations qu'il a tenues le 12 janvier 2010, le Comité a rencontré le Groupe d'experts nommé en application de la résolution 1891 (2009) et a examiné la question de la ponctualité de ses rapports. Lors des consultations qu'il a tenues le 29 mars, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur son rapport intérimaire.



Lors des consultations qu'il a tenues le 24 mai, le Comité s'est entretenu avec le Représentant spécial conjoint Union africaine-Organisation des Nations Unies pour le Darfour sur deux questions en particulier : la surveillance de l'embargo sur les armes par l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et la coopération avec le Groupe d'experts. Le Président a informé les membres du Comité de son entretien avec le Représentant permanent du Soudan, à l'occasion duquel il a adressé à ce dernier les demandes d'information que lui avait transmises le Groupe d'experts.

Suite à la recommandation 3 énoncée par le Groupe d'experts dans son rapport final établi en application de la résolution 1841 (2008) (renforcement de l'obligation de diligence des entreprises dont les produits et services peuvent influencer le conflit au Darfour), le Comité a entendu, lors de consultations tenues le 7 juin, un exposé du Directeur exécutif du Pacte mondial sur ses travaux. Les membres du Comité ont également examiné un rapport intermédiaire présenté par le Groupe d'experts en application de la résolution 1981 (2009).

Lors des consultations qu'il a tenues le 7 juillet, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur le bilan à mi-parcours de ses travaux demandé par la résolution 1891 (2009), qu'accompagnait un rapport écrit.

Les 15 septembre et 15 décembre 2009 et les 4 mars et 10 juin 2010, le Président du Comité a fait tenir au Conseil de sécurité les rapports périodiques demandés à l'alinéa a) du paragraphe 3 de la résolution 1591 (2005), présentant les activités menées et, le cas échéant, les contacts bilatéraux entretenus par le Comité au cours des 90 jours précédents.

## **Chapitre 14**

### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1636 (2005)**

Le Comité créé par la résolution 1636 (2005) est chargé de remplir les tâches décrites au paragraphe 3 de ladite résolution et dans son annexe, afin de coopérer à l'enquête menée sur l'attentat à l'explosif perpétré le 14 février 2005 à Beyrouth, qui avait coûté la vie à l'ancien Premier Ministre libanais Rafiq Hariri, et à 22 autres personnes.

En 2009, le Bureau du Comité était composé de Michel Kafando (Burkina Faso), qui assurait la présidence, et de deux vice-présidents, les représentants de l'Autriche et du Viet Nam. En 2010, la présidence a été assurée par Emanuel Issoze-Ngondet (Gabon) et la vice-présidence, par les représentants de l'Autriche et de la Bosnie-Herzégovine.

Au cours de la période considérée, le Comité n'a tenu ni consultation ni séance et n'a pas établi de rapport annuel.

L'adresse du site Web du Comité est [www.un.org/french/sc/committees/1636/index.shtml](http://www.un.org/french/sc/committees/1636/index.shtml).

## **Chapitre 15**

### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)**

Le Comité créé par la résolution 1718 (2006) est chargé de surveiller l'application des mesures imposées à la République populaire démocratique de Corée par ladite résolution. Par sa résolution 1874 (2009), le Conseil de sécurité a imposé de nouvelles sanctions, notamment un embargo sur les armes plus étendu accompagné de nouvelles sanctions financières, ainsi que l'interdiction de fournir à la République populaire démocratique de Corée des services financiers, de lui transférer des actifs ou des ressources économiques ou de lui accorder une aide financière publique au commerce international susceptible de contribuer aux programmes de ce pays en rapport avec les armes nucléaires, les missiles balistiques et autres armes de destruction massive. Le Conseil a prié le Comité de désigner les entités, les marchandises et les personnes visées, afin d'adapter les mesures imposées par les résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009). Il a également demandé que les cargaisons à destination et en provenance de la République populaire démocratique de Corée soient inspectées conformément aux conditions et circonstances énoncées dans la résolution; il a autorisé, sous certaines conditions, la saisie et la destruction d'articles interdits; et il a interdit la fourniture de services de soutage et la prestation de tous autres services aux navires de la République populaire démocratique de Corée.

Conformément au paragraphe 26 de la résolution 1874 (2009), le Comité est assisté d'un groupe de sept experts, dont le Conseil a prorogé le mandat jusqu'au 12 juin 2011 par sa résolution 1928 (2010).

Au cours de la période considérée, le Comité a été présidé par Baki İlkin (Turquie) jusqu'à l'élection de son successeur, Ertuğrul Apakan (Turquie), le 4 septembre 2009. En 2009, la vice-présidence a été assurée par les représentants du Costa Rica et de la Jamahiriya arabe libyenne et en 2010, par les représentants du Liban et du Nigéria.

Au cours de la période considérée, le Comité s'est réuni cinq fois pour des consultations.

Lors des consultations qu'il a tenues le 30 octobre 2009, le Comité a salué la nomination des nouveaux experts et examiné la mise en œuvre de son projet de programme de travail pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010. Lors des consultations tenues le 11 novembre, le Comité a entendu un exposé du Groupe d'experts sur le rapport intérimaire présenté au Conseil de sécurité en application de la résolution 1874 (2009), et examiné les observations et les recommandations y figurant. Le 9 décembre, le Comité a examiné un projet de rapport sur l'examen de l'ensemble des rapports présentés par les États Membres en application des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009). Lors des consultations qu'il a tenues le 20 janvier 2010, le Comité a continué d'examiner les rapports reçus des États Membres sur les mesures prises pour donner suite à l'ensemble des dispositions des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009), et a débattu des modalités des visites effectuées par le Groupe d'experts, qui ont été adoptées le 1<sup>er</sup> février par approbation tacite. Lors des consultations qu'il a tenues le 1<sup>er</sup> juillet, le Comité a entendu un exposé sur le rapport final du Groupe d'experts, présenté au Conseil de sécurité le 12 mai. Les membres du Comité ont également échangé des vues sur trois documents de travail établis par le Groupe d'experts sur les produits de luxe, les armes légères et de petit calibre et les activités des missions diplomatiques. Enfin, le Comité a examiné son projet de programme de travail pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011.

Les 20 août et 19 novembre 2009 et les 11 février et 27 mai 2010, le Président a présenté au Conseil des rapports périodiques sur les activités du Comité, conformément à l'alinéa g) du paragraphe 12 de la résolution 1718 (2006). Au cours de la période considérée, le Comité a reçu cinq rapports présentés par des États Membres en application du paragraphe 11 de la résolution 1718 (2006), et 38 rapports présentés

par des États Membres en application du paragraphe 22 de la résolution 1874 (2009).

L'adresse du site Web du Comité est [www.un.org/french/sc/committees/1718/index.shtml](http://www.un.org/french/sc/committees/1718/index.shtml).

## **Chapitre 16**

### **Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1737 (2006)**

Le Comité créé par la résolution 1737 (2006) est chargé de surveiller l'application des mesures prévues par les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1929 (2010) concernant la République islamique d'Iran, à savoir l'interdiction des activités nucléaires posant un risque de prolifération et des vecteurs d'armes nucléaires, de l'exportation par ce pays et de l'acquisition auprès de ce pays d'armes ou de matériel connexe et de la fourniture à ce pays de sept catégories d'armes classiques et de matériel connexe, et le gel des avoirs et l'interdiction de voyager imposés aux personnes et entités désignées.

Dans sa résolution 1929 (2010), le Conseil a notamment demandé aux États Membres, sous certaines conditions, d'inspecter les cargaisons à destination et en provenance de la République islamique d'Iran et les a autorisés à saisir et à détruire les articles dont la fourniture à ce pays est interdite. De plus, le Conseil a interdit, sous certaines conditions, la fourniture de services de soutage et la prestation de tous autres services aux navires qui appartiennent à l'Iran et a décidé que tous les États devaient faire preuve de vigilance lorsqu'ils faisaient affaire avec des entités iraniennes, notamment celles appartenant au Corps des gardiens de la révolution islamique et à la compagnie Islamic Republic of Iran Shipping Lines. Conformément à la résolution 1929 (2010), le Comité est tenu de se faire aider dans l'exécution de son mandat par un groupe d'experts dont les tâches sont définies au paragraphe 29 de ladite résolution. L'adresse du site Web du Comité est [www.un.org/french/sc/committees/1737/index.shtml](http://www.un.org/french/sc/committees/1737/index.shtml).

En 2009 et 2010, le Comité a été présidé par Yukio Takasu (Japon). Les représentants du Burkina Faso et du Costa Rica en ont assuré la vice-présidence en 2009, et le représentant du Nigéria en 2010.

Au cours de la période considérée, le Comité n'a tenu aucune séance, mais a eu recours à la procédure de l'approbation tacite dans la conduite de ses travaux.

Le Comité a reçu des rapports signalant deux nouvelles infractions aux dispositions du paragraphe 5 de la résolution 1747 (2007), par laquelle le Conseil a interdit à la République islamique d'Iran d'exporter ou aux États d'acquiescer auprès de cette dernière des armes ou du matériel connexe. Ces deux infractions impliquaient un autre État, outre la République islamique d'Iran. Elles impliquaient également la compagnie Islamic Republic of Iran Shipping Lines, qui avait affrété les navires (le *Hansa India* et le *Francop*, respectivement) transportant le matériel de la République islamique d'Iran vers cet autre État. Donnant suite à chacun de ces rapports, le Comité a écrit aux deux États, les invitant à fournir, dans un délai donné, des explications sur ces transactions et d'autres informations utiles, et leur a rappelé qu'ils étaient tenus, conformément à l'Article 25 de la Charte des Nations Unies, d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité. À ce jour, le Comité n'a reçu de réponses que de l'État présumé destinataire. Le Comité a également écrit aux trois États Membres auteurs des rapports pour les remercier de leurs interventions responsables et les inviter à continuer de coopérer étroitement avec le Comité et avec tout autre État susceptible d'enquêter sur ces affaires. Enfin, le Comité a écrit aux États qui auraient des liens avec le navire *Francop*, les invitant à fournir toute information complémentaire qu'ils jugeraient utile. L'État du pavillon a, par la suite, présenté des pièces justificatives confirmant que le navire avait transporté du matériel militaire en provenance de la République islamique d'Iran, et l'État de la compagnie du navire de collecte a fourni des informations complémentaires sur les activités de ce navire. S'agissant de l'infraction commise à l'aide du navire *Hansa India*, le Comité a publié une notice d'aide à l'application des résolutions, la deuxième du genre, que l'on peut consulter sur son site Web.

Le Comité a été saisi de quatre notifications présentées en application du paragraphe 15 de la résolution 1737 (2006) et suivies, dans deux cas, d'informations complémentaires, signalant l'intention d'un État d'autoriser le déblocage de fonds dus au titre de contrats passés avant l'inscription d'une entité sur la liste. Il a également été saisi de six notifications concernant la fourniture d'articles destinés à être

utilisés dans la centrale nucléaire de Bushehr (République islamique d'Iran). Il a également donné suite à une notification concernant l'intention d'un État de fournir des articles destinés à être utilisés dans cette centrale.

Le Comité a répondu à trois communications écrites dans lesquelles des États Membres demandaient des éclaircissements au sujet de certains aspects du régime de sanctions. Il a reçu deux communications en rapport avec la mesure concernant la notification des déplacements qui était encore en vigueur alors.

S'agissant des rapports établis par les États sur l'application de toutes les mesures pertinentes énoncées dans les résolutions 1737 (2006), 1747 (2007), 1803 (2008) et 1929 (2010), le Comité avait reçu, à la fin de la période considérée, 92 rapports établis en application de la résolution 1737 (2006), 79 rapports établis en application de la résolution 1747 (2007) et 68 rapports établis en application de la résolution 1803 (2008). Les rapports établis en application de la résolution 1929 (2010) doivent être présentés le 8 août 2010 au plus tard.

Les 9 septembre et 10 décembre 2009 et les 4 mars et 28 juin 2010, le Président du Comité a présenté quatre rapports périodiques au Conseil de sécurité, en application de l'alinéa h) du paragraphe 18 de la résolution 1737 (2006).

Le 23 juillet 2010, en application de la résolution 1929 (2010), le Comité a approuvé et présenté au Conseil un programme de travail couvrant le respect des dispositions des résolutions pertinentes, les investigations, l'information, le dialogue, l'assistance et la coopération.

## **Chapitre 17**

### **Groupe de travail du Comité spécial des opérations de maintien de la paix**

Le Groupe de travail du Comité spécial des opérations de maintien de la paix a tenu quatre réunions au premier semestre de 2009 et quatre au premier semestre de 2010. Les principaux pays qui fournissent des contingents ou des effectifs de police, les bureaux du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, les représentants des organisations régionales et d'autres parties prenantes y ont participé.

Au deuxième semestre de 2009, le Groupe de travail a débattu du renforcement de la coopération avec les pays qui fournissent des contingents, les pays qui fournissent des effectifs de police et d'autres parties prenantes. Le 17 décembre, le Président du Groupe de travail a présenté au Président du Conseil de sécurité le rapport périodique sur les activités du Groupe (S/2009/659). Au premier semestre de 2010, le Groupe de travail a débattu des principales lacunes à combler, du point de vue des capacités, des ressources et de la formation, pour pouvoir exécuter correctement les mandats du Conseil de sécurité. Le 27 juillet, le Président du Groupe de travail a présenté au Président du Conseil de sécurité le rapport périodique sur les activités du Groupe (S/2010/424).

## **Chapitre 18**

### **Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique**

Le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique continue de s'acquitter du mandat qui lui a été confié en sa qualité d'organe subsidiaire du Conseil, conformément à la déclaration du Président en date du 31 janvier 2002 (S/PRST/2002/2), dans laquelle le Conseil faisait notamment valoir qu'il fallait prendre des mesures adéquates pour prévenir et régler les conflits en Afrique, et envisageait la création d'un groupe de travail spécial chargé de suivre l'application des recommandations formulées dans ladite déclaration et de renforcer la coordination du Conseil avec le Conseil économique et social.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, il a été décidé que le Groupe de travail, créé le 1<sup>er</sup> mars 2002 pour une période d'un an (voir S/2002/207), poursuivrait ses travaux jusqu'au 31 décembre 2010 (voir S/2009/650).

Au cours de la période considérée, le Groupe de travail est resté présidé par Ruhakana Rugunda (Ouganda). À l'issue de consultations, les membres du Conseil ont décidé de réélire le représentant de l'Ouganda à la présidence du Groupe de travail pour la période prenant fin le 31 décembre 2010.

Au cours de la période considérée, le Groupe de travail s'est réuni quatre fois pour examiner les questions relevant de sa compétence. Le 9 décembre

2009, il a entendu un exposé du Directeur du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, Patrick Hayford, sur les moyens à mettre en œuvre pour répondre aux besoins spéciaux des pays d'Afrique sortant d'un conflit afin d'aider ces pays à asseoir la paix et le développement sur des fondements plus durables. Après son exposé, l'orateur et les membres du Groupe de travail ont échangé des vues.

Le 11 juin 2010, le Groupe de travail s'est réuni pour examiner son programme de travail pour 2010, sur proposition du Président. Il l'a adopté sans y apporter d'amendements. Ce programme de travail visait à apporter une valeur ajoutée aux débats du Conseil de sécurité sur les diverses questions relatives au règlement des conflits en Afrique. En conséquence, le Groupe de travail a décidé de continuer d'organiser des consultations et des réunions thématiques, des ateliers, des forums et, si possible, des séminaires, en vue de proposer au Conseil des mesures susceptibles de l'aider au mieux dans sa prise de décision et dans la mise en œuvre des stratégies de prévention et de règlement des conflits en Afrique.

Le Groupe de travail a également décidé d'examiner comment l'ONU, en collaboration avec l'Union africaine, pourrait faciliter la mise en œuvre de mécanismes plus efficaces d'alerte et de réaction rapide pour prévenir et régler les conflits en Afrique, et contribuer à la réforme du secteur de la sécurité sur le continent; et de chercher les moyens d'aider plus efficacement les pays d'Afrique sortant d'un conflit à consolider la paix à titre prioritaire afin de poser les bases d'une paix et d'un développement durables. Enfin, le Groupe de travail a décidé d'examiner les moyens d'améliorer et de renforcer la coopération et le mécanisme de consultation entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Le 18 juin 2010, le Groupe de travail s'est réuni pour discuter, en amont de la réunion consultative conjointe annuelle du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine prévue le 9 juillet, ainsi que de la table ronde sur les dispositifs d'alerte rapide en Afrique prévue pour juillet. Le Président a proposé aux membres du Groupe de travail de faire de la table ronde une séance publique ouverte à des États non membres du Conseil. Ainsi, il a rappelé que toutes les séances de 2009 avaient été privées et que le Groupe de travail n'avait donc pas pu bénéficier

des contributions de l'ensemble des Membres de l'ONU.

Le 9 juillet, le représentant de l'Ouganda a participé à la quatrième réunion consultative conjointe du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. L'Ouganda a participé activement à tous les volets du débat, y compris aux négociations sur le communiqué qui a été adopté. La présidence nigérienne du Conseil de sécurité (en juillet) a joué un rôle essentiel de coordination dans le processus de négociation du communiqué qui a été adopté à l'issue de la séance. Cette réunion, contrairement aux précédentes, a été essentiellement axée sur des questions de fond.

Le 20 juillet, les membres du Groupe de travail ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, sur le projet de bureau régional de l'ONU pour l'Afrique centrale. Le Président a rappelé qu'en 2009, le Secrétaire général avait exprimé son intention de créer ce bureau, dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2009/697), et que certains membres du Conseil avaient demandé des éclaircissements et des explications sur diverses questions. Le Président a fait remarquer que le projet avait donné lieu par la suite à un certain nombre d'échanges. La présence du Secrétaire général adjoint a donc été l'occasion d'apporter les éclaircissements demandés.

Dans son exposé, le Secrétaire général adjoint a noté que le projet de création d'un bureau régional pour l'Afrique central faisait suite à une demande de chefs d'État d'Afrique centrale, des États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de membres du Conseil qui avaient souligné, dans une déclaration du Président en date du 31 octobre 2002 (S/PRST/2002/31), l'importance d'une approche globale, intégrée, résolue et concertée des problèmes de paix, de sécurité et de développement en Afrique centrale. Il a fait observer que l'année précédente, le Département des affaires politiques avait organisé de nombreuses consultations dans la région sur les moyens de garantir la productivité et l'efficacité du bureau. Par ailleurs, le Département ayant été renforcé depuis, il était désormais en mesure de faire fonctionner le bureau à pleine capacité.

Le Secrétaire général adjoint a fait valoir que le bureau serait chargé de promouvoir la paix et la sécurité dans la sous-région et travaillerait en étroite

liaison avec les organisations nationales et régionales, ainsi qu'avec les équipes de pays des Nations Unies opérant dans la région. Il a également fait remarquer que le bureau, en exerçant ses bons offices dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, serait un outil efficace de diplomatie préventive. Il donnerait également au Département des affaires politiques des moyens accrus pour conseiller le Secrétaire général sur les questions relatives à la paix et à la sécurité dans la sous-région. Il a souligné qu'un bureau régional avait l'avantage d'être sur le terrain et d'être doté d'un minimum de moyens logistiques, ce qui lui permettrait de travailler en étroite liaison avec les organisations régionales et les capitales.

Pour conclure, le Secrétaire général adjoint a fait remarquer que, comme l'avait montré le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, la présence d'un bureau régional en Afrique centrale se traduirait par des économies bien réelles, en comparaison avec le coût des opérations de maintien de la paix ou des divers bureaux des Nations Unies de la région. Il a également signalé que les coûts d'installation du bureau seraient minimes, dans la mesure où le Gouvernement gabonais avait proposé de fournir les locaux et le logement du directeur à titre gratuit et que les ressources techniques et humaines seraient partagées avec les autres bureaux extérieurs des Nations Unies. Il a souligné qu'il n'était pas prévu, pour l'heure, de mettre en place d'autres bureaux régionaux.

Plusieurs membres du Conseil – Nigéria, Chine, France, Japon et Liban – ont fait valoir qu'il importait de disposer d'un bureau régional en Afrique centrale, compte tenu du nombre et de la complexité des problèmes de la région. Rappelant le rôle du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, ils ont souligné l'utilité du futur bureau en établissant des parallèles entre les deux. Certains ont également fait valoir que le bureau pourrait être rentable, par certains aspects. Le représentant du Japon a affirmé que les coûts éventuels du bureau seraient compensés par les économies qu'il permettrait de réaliser sur les missions de maintien de la paix de la région.

Toutefois, le représentant du Royaume-Uni, au nom de son pays, a exprimé des réserves et avancé des arguments contre ce projet. Il a estimé, d'une part, que la structure actuelle ne fonctionnait pas bien et que l'on ne savait pas quels résultats concrets en attendre.

D'autre part, le modèle de « bureau régional » ne s'appliquait pas nécessairement à d'autres régions que l'Afrique de l'Ouest, où il avait bien fonctionné. Par ailleurs, le Royaume-Uni a estimé que le bureau coûterait trop cher, même après les amendements proposés. Le représentant du Royaume-Uni a fait remarquer que les enjeux de la paix et de la sécurité internationales étaient complexes et s'est demandé si le bureau ne contribuerait pas mieux à la prévention des conflits, en termes réels et en valeur, s'il s'occupait de la corne de l'Afrique, tout en réitérant ses doutes sur son utilité et son efficacité.

Les représentants des États-Unis d'Amérique et du Mexique ont souligné les avantages de la diplomatie préventive et, par conséquent, d'un tel bureau, mais ont toutefois souhaité étudier le projet plus avant, en particulier ses aspects financiers. Le Secrétaire général adjoint leur a rappelé que le futur bureau devrait coûter près de deux fois moins cher que les deux précédents bureaux des Nations Unies de la région. Il a fait remarquer qu'il était absolument évident que la mise en place du bureau serait économique et a souligné qu'il importait de maintenir une présence minimale de l'ONU au niveau régional, car ni les opérations de maintien de la paix ni les équipes de pays n'étaient en mesure de traiter certains problèmes régionaux.

## **Chapitre 19**

### **Groupe de travail créé par la résolution 1566 (2004)**

Conformément aux paragraphes 9 et 10 de la résolution 1566 (2004) du Conseil de sécurité, le Groupe de travail est chargé d'examiner a) les mesures concrètes à prendre contre les particuliers, groupes et entités participant ou associés à des activités terroristes, autres que ceux visés par la liste arrêtée par le Comité des sanctions contre Al-Qaida et les Taliban; et b) la possibilité de créer un fonds international d'indemnisation des victimes d'actes de terrorisme et des membres de leur famille.

En 2009, le Groupe de travail a été présidé par Neven Jurica (Croatie). À partir de janvier 2010, il a été présidé par Ertuğrul Apakan (Turquie).

Au cours de la période considérée, le Groupe de travail s'est réuni une fois, le 23 mars 2010. À cette occasion, il a entendu un exposé du Conseiller spécial du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques,

Jean-Paul Laborde, sur des questions de lutte antiterroriste. Son intervention portait essentiellement sur les travaux de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, qui vient en aide aux victimes d'actes de terrorisme et aux membres de leur famille. Les membres du Groupe de travail ont également échangé des vues sur leurs travaux futurs.

## **Chapitre 20**

### **Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés**

Le Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés est chargé par le Conseil de sécurité d'examiner les rapports du mécanisme de surveillance et de communication de l'information visé au paragraphe 2 de la résolution 1612 (2005), les progrès accomplis dans l'élaboration et l'exécution des plans d'action visés au paragraphe 7 de cette résolution et toute autre information qui lui serait communiquée.

Le mécanisme de surveillance et de communication de l'information surveille le recrutement et l'emploi d'enfants soldats, pratiques contraires au droit international applicable, et les autres infractions et sévices dont les enfants sont victimes dans les conflits armés : meurtres, mutilations, viols et autres violences sexuelles, enlèvements, attaques contre des écoles et des hôpitaux et entrave à l'acheminement de l'aide humanitaire.

En particulier, le Groupe de travail est chargé :

- a) de recommander au Conseil des mesures susceptibles de favoriser la protection des enfants touchés par des conflits armés, y compris des recommandations portant sur le mandat d'une opération de maintien de la paix ou sur les parties à un conflit; et
- b) de demander, le cas échéant, à d'autres organismes des Nations Unies de prendre des mesures, chacun selon son mandat, pour contribuer à l'application des résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009).

Au cours de la période considérée, en application de la résolution 1612 (2005), le Président du Groupe de travail a présenté au Conseil un rapport sur les faits nouveaux intervenus pendant la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010 (S/2010/410).

S'appuyant sur les rapports que le Secrétaire général avait établis dans le cadre du mécanisme de

surveillance et de communication de l'information susmentionné, le Groupe de travail a étudié la situation des enfants en Colombie (S/2009/434), au Burundi (S/2009/450), en Ouganda (S/2009/462), aux Philippines (S/2010/36) et au Népal (S/2010/183), et a examiné le rapport sur la mission que l'Envoyé spécial du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés a effectuée à Sri Lanka.

Il a également adopté des conclusions sur la situation des enfants dans les conflits armés au Myanmar (S/AC.51/2009/4), au Soudan (S/AC.51/2009/5), au Burundi (S/AC.51/2009/6), en Ouganda (S/AC.51/2010/1) et à Sri Lanka (S/AC.51/2010/2).

## Chapitre 21

### **Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure**

Pendant la période considérée, le Groupe de travail a tenu 10 consultations au cours desquelles il a examiné diverses questions liées à la documentation et aux procédures du Conseil de sécurité.

En 2009 et 2010, le Groupe de travail a été présidé par Yukio Takasu (Japon).

Le 10 novembre 2009, le Groupe de travail s'est réuni pour discuter de la suite à donner à la réunion tenue le 14 mai. Il a examiné un projet de document de travail élaboré par le Président, énonçant une liste de recommandations se rapportant à la note du Président du Conseil de sécurité portant la cote S/2006/507.

Le 4 décembre, des représentants du Département des opérations de maintien de la paix et du Département des affaires politiques ont rendu compte au Groupe de travail de la procédure d'établissement des rapports du Secrétaire général. Cette réunion était organisée à la demande de membres du Groupe de travail qui s'inquiétaient du manque de ponctualité de la publication des rapports du Secrétaire général.

De décembre 2009 au 30 mars 2010, le Groupe de travail a axé ses travaux sur les questions suivantes : a) les rapports du Secrétaire général; b) le format des séances du Conseil de sécurité; c) les missions du Conseil; d) les échanges du Conseil avec les autres organes de l'ONU, notamment la Commission de

consolidation de la paix; et e) les questions dont le Conseil est saisi.

En 2010, le Groupe de travail s'est occupé en priorité du document de travail élaboré par le Président sur l'application de la note du Président du Conseil (S/2006/507), en vue de publier, d'ici à la fin de 2010, une note révisée et plus complète. Il s'est aussi intéressé à diverses questions pratiques concernant les séances du Conseil et à d'autres questions de procédure qui s'étaient posées dans le cadre des travaux quotidiens du Conseil ou avaient été renvoyées au Groupe de travail.

Tous les renseignements utiles concernant les activités du Groupe de travail ont été mis en ligne sur son site Web, dans toutes les langues officielles, à l'adresse [www.un.org/french/sc/wgdocs/](http://www.un.org/french/sc/wgdocs/).

## Chapitre 22

### **Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux**

Le Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux a été établi en 2000 pour étudier les questions concernant les tribunaux créés ou appuyés par l'ONU, en particulier les stratégies de fin de mandat et les questions résiduelles des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda. Il est composé des conseillers juridiques des missions des membres du Conseil de sécurité et épaulé par le Bureau des affaires juridiques. Depuis janvier 2009, le Groupe de travail est présidé par l'Autriche.

Au cours de la période considérée, le Groupe de travail a continué de se réunir régulièrement et a tenu 23 séances (7 en 2009 et 16 en 2010), auxquelles ont notamment participé les présidents, procureurs et greffiers des Tribunaux lorsqu'ils se trouvaient à New York pour intervenir devant le Conseil de sécurité. Les membres du Groupe de travail ont aussi organisé des échanges de vues informels avec les représentants du Rwanda, de la Serbie et de la République-Unie de Tanzanie afin de poursuivre le dialogue avec les pays victimes et les pays qui accueillent les Tribunaux. Ils ont également entendu un exposé du Chef de la Section des archives et de la gestion des dossiers du Secrétariat sur les questions relevant de sa compétence.

En septembre 2009, le Groupe de travail a conclu son examen du rapport du Secrétaire général sur les

aspects administratifs et budgétaires du dépôt des archives du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda, et sur le siège du ou des mécanismes appelés à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux (S/2009/258), et il est parvenu à un accord sur les recommandations l) et m) adressées aux Tribunaux au paragraphe 259 du rapport. Par une lettre datée du 28 septembre 2009, la Présidente du Conseil de sécurité a confirmé que les membres du Conseil étaient favorables à ces recommandations et priaient le Secrétaire général d'écrire aux présidents des Tribunaux pour leur demander de faire en sorte que les tâches énoncées soient menées à bien dans le cadre de leurs stratégies de fin de mandat et de rendre compte au Conseil de sécurité, dans leurs rapports périodiques, des progrès accomplis dans l'exécution de ces tâches (S/2009/496).

Le 8 octobre, dans un souci de transparence et de communication et pour permettre à des experts et à d'autres États Membres de l'ONU de présenter leur point de vue, la Mission permanente de l'Autriche a organisé une formule Arria ouverte à tous les États Membres sur le thème des questions résiduelles des deux Tribunaux. Les présidents des deux Tribunaux, le Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques et des représentants du Comité international de la Croix-Rouge et du Centre international pour la justice transitionnelle ont été invités à y intervenir. La réunion a suscité un vif intérêt parmi de nombreux États Membres, qui ont apporté des contributions utiles au Groupe de travail pour ses délibérations.

Au dernier trimestre de 2009, le Groupe de travail a recommencé à négocier sur un nouveau projet de résolution du Conseil de sécurité, que le Président du Groupe de travail avait élaboré avec l'aide du Bureau des affaires juridiques à partir des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général, et qui portait sur la création d'un mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux. Le Groupe de travail a achevé la première lecture du projet de résolution en décembre 2009. Il a décidé de demander au Bureau des affaires juridiques d'élaborer avant la fin de l'année, pour l'aider dans ses futures délibérations et donner suite au rapport du Secrétaire général, un projet de statut pour le mécanisme à partir des statuts des deux Tribunaux, ainsi que deux rapports internes supplémentaires sur l'ouverture des documents au public et l'examen des

ordonnances de protection de témoins rendues par les Tribunaux, comme le préconisait la recommandation l) figurant dans le rapport du Secrétaire général, et sur les lieux d'accueil possibles du mécanisme.

En février 2010, le Président a présenté le premier projet de résolution révisé sur le mécanisme, accompagné d'une annexe contenant le projet de statut élaboré par le Bureau des affaires juridiques. En février et mars, le Groupe de travail a examiné le projet de résolution et son annexe en deuxième lecture. Après des mois d'avril et mai consacrés à des consultations bilatérales, à une réflexion en interne et à des préparatifs, le Président a présenté, fin mai, la deuxième version révisée du projet de résolution et du projet de statut. Le Groupe de travail a examiné ces textes en troisième lecture, de la mi-juin à la mi-juillet. Il a réussi à parvenir à un accord sur un grand nombre de questions en suspens. Les délibérations sur une nouvelle version révisée du projet de résolution et de son annexe reprendront à la fin de 2010, l'objectif étant de parvenir à un accord final.

En juillet 2010, le Groupe de travail a examiné les rapports internes du Bureau des affaires juridiques sur l'ouverture des documents au public et l'examen des ordonnances de protection de témoins rendues par les Tribunaux, et sur les lieux d'accueil possibles du mécanisme. Il a décidé de demander au Bureau des affaires juridiques de mener une enquête sur les lieux d'accueil possibles et aux Tribunaux de mettre en œuvre certaines recommandations du rapport concernant l'ouverture des documents au public et l'examen des ordonnances de protection de témoins.

Le 3 décembre 2009 et le 18 juin 2010, lors des séances publiques semestrielles du Conseil de sécurité consacrées aux exposés sur les stratégies de fin de mandat des Tribunaux, le Représentant permanent de l'Autriche, en sa qualité de Président, a informé le Conseil de l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail. Le 30 décembre également, la Mission permanente de l'Autriche a envoyé une lettre au Président du Conseil de sécurité (S/2009/687) rendant compte dans le détail des activités menées par le Groupe de travail en 2009.

En décembre 2009 et en mars et juin 2010, le Groupe de travail a également examiné diverses demandes émanant des présidents des Tribunaux, qui voudraient que le mandat des juges soit prorogé et que des amendements statutaires soient adoptés pour



faciliter les stratégies de fin de mandat. À l'issue de négociations et avec l'assentiment de ses membres, le Groupe de travail a présenté au Conseil de sécurité des recommandations aux fins de l'adoption de résolutions.

Le Conseil de sécurité a ainsi adopté les résolutions 1900 (2009), 1901 (2009), 1915 (2010), 1931 (2010) et 1932 (2010).

---

## Appendices

### **I** **Liste des membres du Conseil de sécurité** **en 2009 et 2010**

<b>2009</b>	Autriche	<b>2010</b>	Autriche
	Burkina Faso		Bosnie-Herzégovine
	Chine		Brésil
	Costa Rica		Chine
	Croatie		États-Unis d'Amérique
	États-Unis d'Amérique		Fédération de Russie
	Fédération de Russie		France
	France		Gabon
	Jamahiriya arabe libyenne		Japon
	Japon		Liban
	Mexique		Mexique
	Ouganda		Nigéria
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord		Ouganda
	Turquie		Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
	Viet Nam		Turquie

---

## **II Nom des représentants, représentants adjoints, suppléants et chargés d'affaires accrédités auprès du Conseil de sécurité**

Les représentants, représentants adjoints, suppléants et chargés d'affaires dont les noms suivent ont représenté leur pays au Conseil de sécurité au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010.

### **Autriche**

M. Heinz Fischer<sup>a</sup>  
(Président fédéral)

M. Michael Spindelegger<sup>b</sup>  
(Ministre des affaires étrangères)

M. Johannes Kyrle<sup>c</sup>  
(Vice-Ministre des affaires étrangères)

M. Thomas Mayr-Harting

M. Christian Ebner

M. Nikolaus Lutterotti

M. Konrad Bühler

M. Jürgen Heissel

M<sup>me</sup> Gabriele Juen

M<sup>me</sup> Barbara Kaudel

M<sup>me</sup> Valerie Kyrle

M<sup>me</sup> Hannah Liko

M<sup>me</sup> Ulrike Nguyen

M. Christoph Wieland

### **Bosnie-Herzégovine\***

M. Haris Silajdžić<sup>d</sup>  
(Président de la Présidence)

M. Sven Alkalaj<sup>e</sup>  
(Ministre des affaires étrangères)

M. Ivan Barbalić

M<sup>me</sup> Mirsada Čolaković

M. Miloš Vukašinović

M. Željko Vukobratović

M<sup>me</sup> Valentina Marinčić

M<sup>me</sup> Šejla Đurbuzović

M. Adi Durmić

M<sup>me</sup> Sanja Kuljanin

M<sup>me</sup> Ljilja Grgić-Stojanović

**Brésil\***

M<sup>me</sup> Maria Luiza Ribeiro Viotti

M<sup>me</sup> Regina Maria Cordeiro Dunlop

M. Guilherme de Aguiar Patriota

M<sup>me</sup> Maria Teresa Mesquita Pessôa

M. Norberto Moretti

M. Carlos Luis Dantas Coutinho Perez

M. Eugênio Vargas Garcia

M. Luis Guilherme Nascentes da Silva

M. Christiano Sávio Barros Figueirôa

M. Alexandre Mendes Nina

M. Daniel Nogueira Leitão

M. Kassius Diniz da Silva Pontes

M. Marcelo Böhlke

M. André Simas Magalhães

M. João Augusto Costa Varga

**Burkina Faso\*\***

M. Blaise Compaoré<sup>a</sup>  
(Président de la République)

M. Bedouma Alain Yoda<sup>f</sup>  
(Ministre des affaires étrangères)

M. Michel Kafando

M. Paul Robert Tiendrébéogo

M. Bonaventure Koudougou

M. Antoine Somdah

M. Ibsen Sifana Koné

M. Saïdou Zongo

---

\*\* Pays dont le mandat a pris fin le 31 décembre 2009.

M. Léopold Bonkougou

M<sup>me</sup> Mariam Fofana

**Chine**

M. Hu Jintao<sup>a</sup>  
(Président de la République)

M. Zhang Yesui

M. Li Baodong

M. Liu Zhenmin

M. La Yifan

M. Li Kexin

M. Long Zhou

M. Du Xiaocong

M. Kang Yong

M<sup>me</sup> Chen Peijie

M<sup>me</sup> Guo Xiaomei

M. Zhang Junan

M. Yang Tao

M. Wang Min

M. Sun Xiaobo

**Costa Rica\*\***

M. Óscar Arias Sánchez<sup>a</sup>  
(Président de la République)

M. Bruno Stagno Ugarte<sup>a</sup>  
(Ministre des affaires étrangères)

M. Edgar Ugalde Alvarez<sup>b</sup>  
(Vice-Ministre des affaires étrangères et du culte)

M. Jorge Urbina

M. Christian Guillermet

M. Jairo Hernández

M<sup>me</sup> Ana Patricia Villalobos

M. Mauricio Artíñano

M<sup>me</sup> Marcela Calderón

M<sup>me</sup> Marcela Zamora

M. Randall González

M<sup>me</sup> Alejandra Solano

M<sup>me</sup> Magda Rojas

M<sup>me</sup> Manuela Ureña

M<sup>me</sup> Alejandra Valderrama

M<sup>me</sup> Carolina Sevilla

**Croatie\*\***

M. Stjepan Mesić<sup>a</sup>  
(Président de la République)

M. Gordan Jandroković<sup>b</sup>  
(Ministre des affaires étrangères)

M. Neven Jurica

M. Ranko Viločić

M. Vice Skračić

M<sup>me</sup> Jasminka Dinić

M<sup>me</sup> Irena Čačić

M. Toma Galli

M. Mato Škrabalo

M<sup>me</sup> Kristina Lahovski

M. Mario Škunca

M. Ivan Mutavdžić

M<sup>me</sup> Korana Došen

M<sup>me</sup> Ivana Kožar

**États-Unis d'Amérique**

M. Barack Obama<sup>d</sup>  
(Président des États-Unis d'Amérique)

M<sup>me</sup> Hillary Rodham Clinton<sup>f</sup>  
(Secrétaire d'État)

M<sup>me</sup> Susan E. Rice<sup>s</sup>

M. Alejandro D. Wolff

M<sup>me</sup> Rosemary A. DiCarlo

M<sup>me</sup> Brooke D. Anderson

M. Frederick D. Barton

M. Salman S. Ahmed

M. James E. Donegan

M. James B. Donovan  
M<sup>me</sup> Ellen Germain  
M. William Kevin Grant  
M<sup>me</sup> Mary E. McLeod  
M. Bruce C. Raskhow  
M. Mark A. Simonoff  
M. Jeffrey DeLaurentis  
M. T. Kirk McBride

**Fédération de Russie**

M. Dmitry Anatolyevich Medvedev<sup>a</sup>  
(Président de la Fédération de Russie)  
M. Sergey V. Lavrov<sup>a</sup>  
(Ministre des affaires étrangères)  
M. Vitaly I. Churkin  
M. Igor N. Shcherbak  
M. Konstantin K. Dolgov  
M. Nikolay V. Chulkov  
M. Ilya I. Rogachev  
M. Vadim S. Smirnov  
M. Pavel R. Knyazev  
M. Gleb F. Desyatnikov  
M. Dmitry V. Feoktistov  
M. Oleg I. Kravchenko  
M. Denis Y. Paletskiy  
M. Andrei V. Demin  
M. Grigory E. Lukyantsev  
M. Gennady V. Kuzmin  
M. Vladimir P. Salov  
M. Vladimir Y. Zheglov  
M. Andrey M. Lisovoy  
M. Andrei A. Artasov  
M. Vladimir K. Safronkov  
M. Albert V. Sitnikov  
M. Oleg A. Demekhin

M. Boris V. Chernenko  
M. Sergey A. Zhdanov  
M. Stanislav N. Tolkach  
M. Alexander A. Pankin  
M. Sergey N. Karev

**France**

M. Nicolas Sarkozy<sup>a</sup>  
(Président de la République)  
M. Alain Joyandet<sup>b</sup>  
(Secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie)  
M. Jean-Maurice Ripert  
M. Gérard Araud  
M. Jean-Pierre Lacroix  
M. Nicolas de Rivière  
M. Hubert Renié  
M. Nicolas Kassianides  
M. Jean-Baptiste Faivre  
M. Emmanuel Bonne  
M<sup>me</sup> Béatrice Le Fraper

**Gabon\***

M. Emmanuel Issoze-Ngondet  
M. Alfred Alexis Mougara Moussotsi  
M<sup>me</sup> Marianne Bibalou  
M. Michel Régis Onanga Ndiaye  
M. Charles Lembouma  
M. Jean Christian Obame  
M. Franklin Joachim Makanga  
M<sup>me</sup> Annette Andrée Onanga  
M<sup>me</sup> Allegra Pamela Romance Bongo  
M<sup>me</sup> Ounaïda Bongo Ondimba  
M<sup>me</sup> Joséphine Patricia Ntyam Eyha  
M<sup>me</sup> Lilly Stella Moudzihi Birra  
M. Gervais Ngyema Ndong  
M. Serge Thierry Mandoukou Ombegue



**Jamahiriya arabe libyenne\*\***

M. Giadalla A. Ettalhi  
M. Abdurrahman Mohamed Shalgham  
M. Ibrahim O. A. Dabbashi  
M. Attia Omar Mubarak  
M. Abdelrazag E. Gouider  
M. Mohamed A. A. Alahraf  
M. Mohamed F. F. Elkreksi  
M. Mohamed ElShakshuki  
M. Ahmed H. M. Gebreel  
M. Abdurrahman A. H. Elgannas  
M. Esam A. M. Ganbour  
M. Emad M. B. Ben-Shaban  
M. Sofian A. A. Belkheir

**Japon**

M. Yukio Hatoyama<sup>a</sup>  
(Premier Ministre)  
M. Katsuya Okada<sup>i</sup>  
(Ministre des affaires étrangères)  
M. Yukio Takasu  
M. Norihiro Okuda  
M. Shigeki Sumi  
M. Akio Miyajima  
M. Tetsuya Kimura  
M. Kazuchika Hamuro  
M. Yutaka Arima  
M. Jun Miura  
M. Yukihiko Wada  
M. Shigehiko Nishiumi

**Liban\***

M. Saad Hariri<sup>j</sup>  
(Président du Conseil des ministres)  
M. Nawaf Salam  
M<sup>me</sup> Caroline Ziade

M. Ibrahim Assaf  
M. Toufic Jaber  
M. Oussama Khachab  
M. Majdi Ramadan  
M. Fadi Ziadeh  
M<sup>me</sup> Brigitte Tawk  
M. Ali Karanouh

**Mexique**

M. Felipe Calderón Hinojosa<sup>a</sup>  
(Président)  
M<sup>me</sup> Patricia Espinosa Cantellano<sup>k</sup>  
(Ministre des affaires étrangères)  
M. Juan Manuel Gómez Robledo<sup>l</sup>  
(Sous-Secrétaire d'État chargé des affaires multilatérales et des droits de l'homme)  
M. Claude Heller  
M. Pablo Macedo  
M<sup>me</sup> Socorro Rovirosa  
M. Guillermo Alejandro Puente Ordorica  
M. Fernando González Saiffé  
M. Victor Manuel Sánchez Colin  
M. Marco Antonio Morales Barba  
M. Alejandro Rodiles Bretón  
M. Enrique Ochoa Martínez  
M. Alejandro Alday González  
M. Roberto Armando de León Huerta  
M. Noel González Segura  
M. David Alejandro Olvera Ayes  
M. Carlos Gabriel Ruiz-Massieu Aguirre  
M. Rodrigo Pintado Collet  
M. Raúl Vargas Juárez

**Nigéria\***

M. Henry Odein Ajumogobia<sup>m</sup>  
(Ministre des affaires étrangères)  
M<sup>me</sup> U. Joy Ogwu

M. Raff Bukun-Olu Wole Onemola  
M. Bulus Z. Lolo  
M. Kio Solomon Amieyeofori  
M. Obinna Chiedu Onowu  
M. Martin Senkom Adamu  
M. George Ehidianmen Edokpa

**Ouganda**

M. Yoweri Kaguta Museveni<sup>a</sup>  
(Président de la République)  
M. Sam Kutesa<sup>a</sup>  
(Ministre des affaires étrangères)  
M. Francis K. Butagira  
M. Ruhakana Rugunda  
M. Patrick S. Mugoya  
M<sup>me</sup> Rhoda Kaisho-Sinani  
M. Isaac Biruma Sebulime  
M. Benedict Lukwiya  
M. Arthur Kafeero  
M. Denis Manana  
M. Elly Kamahungye  
M. Fred Tolit  
M. John Leonard Mugerwa  
M. George Maiteki Baitera  
M. Duncan Laki Muhumuza  
M. Stephen Nkayivu Ssenabulya  
M<sup>me</sup> Margaret Awino Kafeero  
M. Nasanairi Kamudoli  
M. David Etuket

**Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**

M. Gordon Brown<sup>a</sup>  
(Premier Ministre)  
M. Alistair Burt<sup>o</sup>  
(Sous-Secrétaire d'État au Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth)  
Baroness Ann Taylor<sup>e</sup>  
(Ministre déléguée à la défense et à la sécurité internationales)

M. Gareth Thomas<sup>P</sup>  
(Ministre délégué au développement international)

Sir John Sawers

Sir Mark Lyall Grant, KCMG

M. Philip John Parham

M. David Whineray

M. Nicholas Williams

M. Chanaka Wickremasinghe

M. Richard Etherington

M<sup>me</sup> Catherine Adams

M. Philip Saltonstall

M<sup>me</sup> Harriet Cross

M<sup>me</sup> Nicola Freedman

M<sup>me</sup> Philippa Steele

M<sup>me</sup> Jonna Jeurlink

M. David Quarrey

M. James Roscoe

M. Nicholas Harvey

M<sup>me</sup> Sara Fawcett

M<sup>me</sup> Sofka Brown

M. Simon Hosking

M. Thomas Hurd

M. Daniel Shepherd

M. Malcolm Green

M. Andrew O'Henley

M. Reza Afshar

M<sup>me</sup> Carey Scott

M. Oli Hein

M. Douglas Wilson

### **Turquie**

M. Recep Tayyip Erdoğan<sup>a</sup>  
(Premier Ministre)

M. Ahmet Davutoğlu<sup>n</sup>  
(Ministre des affaires étrangères)

M. Ertuğrul Apakan  
M. Fazli Çorman  
M. Hüseyin Müftüoğlu  
M. Zeki Levent Gümrükçü  
M<sup>me</sup> Gülin Dinç  
M. Can Dizdar  
M. Selçuk Ünal  
M<sup>me</sup> Zeynep Kiziltan  
M. Timur Söylemez  
M<sup>me</sup> Çağla Tansu Seçkin  
M. Aziz Sevi  
M. Aydan Karamanoğlu  
M. İsmail Çobanoğlu  
M. Ramis Şen  
M<sup>me</sup> Emriye Bağdagül Ormanci  
M<sup>me</sup> Burcu Keriman Erdoğdu  
M<sup>me</sup> İlknur Bademli Angel

**Viet Nam\*\***

M. Nguyen Minh Triet<sup>a</sup>  
(Président de la République)  
M. Pham Gia Khiem<sup>t</sup>  
(Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères)  
M. Pham Binh Minh<sup>p</sup>  
(Premier Vice-Ministre des affaires étrangères)  
M. Le Luong Minh  
M. Hoang Chi Trung  
M. Bui The Giang  
M<sup>me</sup> Nguyen Thi Thanh Ha  
M. Dang Hoang Giang

*Notes*

- <sup>a</sup> A participé à la 6191<sup>e</sup> séance, le 24 septembre 2009.
- <sup>b</sup> A présidé la 6216<sup>e</sup> séance, le 11 novembre 2009, et a participé à la 6306<sup>e</sup> séance, le 4 mai 2010.
- <sup>c</sup> A participé aux 6202<sup>e</sup> et 6233<sup>e</sup> séances, les 15 octobre et 8 décembre 2009.
- <sup>d</sup> A participé à la 6319<sup>e</sup> séance, le 24 mai 2010.
- <sup>e</sup> A participé à la 6299<sup>e</sup> séance, le 16 avril 2010.
- <sup>f</sup> A participé aux 6193<sup>e</sup> et 6195<sup>e</sup> séances, les 29 et 30 septembre 2009, et a présidé les 6233<sup>e</sup> et 6234<sup>e</sup> séances, le 8 décembre 2009.
- <sup>g</sup> A participé à la 6216<sup>e</sup> séance, le 11 novembre 2009.
- <sup>h</sup> A participé aux 6193<sup>e</sup> et 6195<sup>e</sup> séances, les 29 et 30 septembre 2009.
- <sup>i</sup> A présidé la 6299<sup>e</sup> séance, le 16 avril 2010.
- <sup>j</sup> A présidé la 6322<sup>e</sup> séance, le 26 mai 2010.
- <sup>k</sup> A présidé la 6341<sup>e</sup> séance, le 16 juin 2010.
- <sup>l</sup> A présidé la 6347<sup>e</sup> séance, le 29 juin 2010.
- <sup>m</sup> A présidé la 6360<sup>e</sup> séance, le 16 juillet 2010.
- <sup>n</sup> A participé aux 6194<sup>e</sup> et 6325<sup>e</sup> séances, les 29 septembre 2009 et 31 mai 2010.
- <sup>o</sup> A participé à la 6322<sup>e</sup> séance, le 26 mai 2010.
- <sup>p</sup> A participé à la 6233<sup>e</sup> séance, le 8 décembre 2009.
- <sup>q</sup> A présidé la 6191<sup>e</sup> séance, le 24 septembre 2009.
- <sup>r</sup> A participé à la 6191<sup>e</sup> séance, le 24 septembre 2009, et a présidé la 6195<sup>e</sup> séance, le 30 septembre 2009.
- <sup>s</sup> A participé, en sa qualité de membre du Cabinet du Président Obama, à la 6233<sup>e</sup> séance, le 8 décembre 2009.
- <sup>t</sup> A présidé la 6196<sup>e</sup> séance, le 5 octobre 2009.

---

### III Présidents du Conseil de sécurité

Les représentants ci-après ont rempli les fonctions de Président du Conseil de sécurité au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> août 2009 au 31 juillet 2010 :

#### **Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**

Sir John Sawers. . . . . 1<sup>er</sup>-31 août 2009

#### **États-Unis d'Amérique**

M<sup>me</sup> Susan E. Rice. . . . . 1<sup>er</sup>-30 septembre 2009<sup>a</sup>

#### **Viet Nam**

M. Le Luong Minh. . . . . 1<sup>er</sup>-31 octobre 2009<sup>b</sup>

#### **Autriche**

M. Thomas Mayr-Harting. . . . . 1<sup>er</sup>-30 novembre 2009<sup>c</sup>

#### **Burkina Faso**

M. Michel Kafando. . . . . 1<sup>er</sup>-31 décembre 2009<sup>d</sup>

#### **Chine**

M. Zhang Yesui. . . . . 1<sup>er</sup>-31 janvier 2010

#### **France**

M. Gérard Araud. . . . . 1<sup>er</sup>-28 février 2010

#### **Gabon**

M. Emmanuel Issoze-Ngondet. . . . . 1<sup>er</sup>-31 mars 2010

#### **Japon**

M. Yukio Takasu. . . . . 1<sup>er</sup>-30 avril 2010<sup>e</sup>

#### **Liban**

M. Nawaf Salam. . . . . 1<sup>er</sup>-31 mai 2010<sup>f</sup>

#### **Mexique**

M. Claude Heller. . . . . 1<sup>er</sup>-30 juin 2010<sup>g</sup>

#### **Nigéria**

M<sup>me</sup> U. Joy Ogwu. . . . . 1<sup>er</sup>-31 juillet 2010<sup>h</sup>

---

<sup>a</sup> M. Barack Obama, Président des États-Unis d'Amérique, a présidé la 6191<sup>e</sup> séance, le 24 septembre 2009, et M<sup>me</sup> Hillary Rodham Clinton, Secrétaire d'État américaine, a présidé la 6195<sup>e</sup> séance, le 30 septembre 2009.

<sup>b</sup> M. Pham Gia Khiem, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, a présidé la 6196<sup>e</sup> séance, le 5 octobre 2009.

<sup>c</sup> M. Michael Spindelegger, Ministre autrichien des affaires étrangères, a présidé la 6216<sup>e</sup> séance, le 11 novembre 2009.

<sup>d</sup> M. Bedouma Alain Yoda, Ministre burkinais des affaires étrangères, a présidé les 6233<sup>e</sup> et 6234<sup>e</sup> séances, le 8 décembre 2009.

<sup>e</sup> M. Katsuya Okada, Ministre japonais des affaires étrangères, a présidé la 6299<sup>e</sup> séance, le 16 avril 2010.

<sup>f</sup> M. Saad Hariri, Président du Conseil des ministres du Liban, a présidé la 6322<sup>e</sup> séance, le 26 mai 2010.

<sup>g</sup> M<sup>me</sup> Patricia Espinosa Cantellano, Ministre mexicaine des affaires étrangères, a présidé la 6341<sup>e</sup> séance, le 16 juin 2010, et M. Juan Manuel Gómez Robledo, Sous-Secrétaire d'État mexicain chargé des affaires multilatérales et des droits de l'homme, a présidé la 6347<sup>e</sup> séance, le 29 juin 2010.

<sup>h</sup> M. Henry Odein Ajumogobia, Ministre nigérian des affaires étrangères, a présidé la 6360<sup>e</sup> séance, le 16 juillet 2010.

---

## **IV Communications du Président du Conseil de sécurité et du Secrétaire général reçues entre le 1<sup>er</sup> août 2009 et le 31 juillet 2010**

### **Questions concernant la situation au Moyen-Orient**

#### **La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne**

S/2009/586	10 novembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/39	22 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

#### **Force des Nations Unies chargée d'observer le dégage ment**

S/2010/55	28 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/56	1 <sup>er</sup> février 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

#### **Force intérimaire des Nations Unies au Liban et résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité**

S/2009/407	6 août 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/628	7 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/629	9 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/86	12 février 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

#### **Résolution 1595 (2005) du Conseil de sécurité**

S/2010/159	11 mars 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/198	15 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/199	19 avril 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

#### **La situation à Chypre**

S/2010/260	27 mai 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/261	28 mai 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité



**La situation concernant le Sahara occidental**

- S/2009/526 6 octobre 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- S/2009/527 8 octobre 2009 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

**La situation au Timor-Leste**

- S/2009/612 25 novembre 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- S/2009/613 1<sup>er</sup> décembre 2009 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
- S/2010/254 26 mai 2010 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**La situation au Libéria**

- S/2009/546 19 octobre 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- S/2009/547 22 octobre 2009 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
- S/2009/679 28 décembre 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- S/2009/694 29 décembre 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- S/2009/680 30 décembre 2009 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
- S/2010/42 15 janvier 2010 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- S/2010/79 8 février 2010 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- S/2010/389 19 juillet 2010 Lettre adressée au Président de la Commission de consolidation de la paix par la Présidente du Conseil de sécurité

**La situation en Somalie**

- S/2009/569 3 novembre 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- S/2009/664 15 décembre 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- S/2009/665 21 décembre 2009 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
- S/2010/301 7 juin 2010 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

- S/2010/302 9 juin 2010 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
- S/2010/357 1<sup>er</sup> juillet 2010 Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**Questions concernant la situation dans l'ex-Yougoslavie**

**La situation en Bosnie-Herzégovine**

- S/2009/418 12 août 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- S/2009/525 8 octobre 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- S/2009/588 12 novembre 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- S/2010/113 23 février 2010 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- S/2010/235 14 mai 2010 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**Résolutions 1160 (1998), 1199 (1998), 1203 (1998), 1239 (1999) et 1244 (1999)  
du Conseil de sécurité**

- S/2010/77 8 février 2010 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- S/2010/197 19 avril 2010 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- S/2010/381 13 juillet 2010 Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991**

- S/2009/410 7 août 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- S/2009/570 28 octobre 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- S/2010/133 15 mars 2010 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- S/2010/154 15 mars 2010 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
- S/2010/330 18 juin 2010 Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994**

S/2009/403	31 juillet 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/404	4 août 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/425	18 août 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/571	2 novembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/601	23 novembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/289	2 juin 2010	Lettres identiques adressées au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991**

**Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1994**

S/2009/496	28 septembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par la Présidente du Conseil de sécurité
------------	-------------------	--

**La question concernant Haïti**

S/2010/23	13 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/24	13 janvier 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/131	8 mars 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/132	10 mars 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/160	26 mars 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/161	29 mars 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

**La situation au Burundi**

S/2009/445	3 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
------------	------------------	--

S/2010/45	26 janvier 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/156	23 mars 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/157	25 mars 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

**La situation en Afghanistan**

S/2009/435	27 août 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/522	8 octobre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/35	19 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/47	26 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/48	27 janvier 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/325	14 juin 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/353	21 juin 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**La situation en Sierra Leone**

S/2009/679	28 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/680	30 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/384	9 juillet 2010	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/385	15 juillet 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par la Présidente du Conseil de sécurité

**La situation concernant la République démocratique du Congo**

S/2009/437	27 août 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/99	25 février 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/187 et Add.1	14 avril et 4 mai 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/207	22 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2010/303	7 juin 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/304	9 juin 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/337	25 juin 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/367	6 juillet 2010	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/368	8 juillet 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par la Présidente du Conseil de sécurité

**La situation en République centrafricaine**

S/2009/436	27 août 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
------------	--------------	---

**Les enfants et les conflits armés**

S/2009/435	27 août 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/436	27 août 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/437	27 août 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/564	27 octobre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/45	26 janvier 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/46	26 janvier 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

**Les femmes et la paix et la sécurité**

S/2010/62	29 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/63	2 février 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/416	29 juillet 2010	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/417	3 août 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

**Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme**

S/2009/655	11 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
------------	------------------	---

S/2009/656	16 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/695	29 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/282	3 juin 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/342	29 juin 2010	Lettre adressée au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées par le Président du Conseil de sécurité

**La situation en Côte d'Ivoire**

S/2009/446	4 septembre 2009	Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/637	8 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/638	10 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/646	14 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/672	18 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2009/673	24 décembre 2009	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2009/694	29 décembre 2009	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/42	15 janvier 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/220	26 avril 2010	Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général
S/2010/221	29 avril 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

**Mission du Conseil de sécurité**

S/2010/187 et Add.1	14 avril et 4 mai 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité
S/2010/325	14 juin 2010	Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

**Région de l'Afrique centrale**

S/2009/697 11 décembre 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général\*

**Rapports du Secrétaire général sur le Soudan**

S/2009/599 17 novembre 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2009/621 1<sup>er</sup> décembre 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2009/622 3 décembre 2009 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2009/639 14 décembre 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2010/46 26 janvier 2010 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2010/57 29 janvier 2010 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2010/58 31 janvier 2010 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2010/140 15 mars 2010 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2010/265 28 mai 2010 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2010/305 8 juin 2010 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2010/306 9 juin 2010 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

**Consolidation de la paix après les conflits**

S/2009/678 30 décembre 2009 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2009/683 31 décembre 2009 Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Conseil de sécurité

S/2010/389 19 juillet 2010 Lettre adressée au Président de la Commission de consolidation de la paix par la Présidente du Conseil de sécurité

**La situation concernant l'Iraq**

S/2009/573 3 novembre 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2010/150 22 mars 2010 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

---

\* Le Président du Conseil de sécurité a répondu dans une lettre datée du 30 août 2010 (S/2010/457).

### **Non-prolifération**

S/2009/633 7 décembre 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

### **Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest**

#### **Guinée**

S/2009/556 28 octobre 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2009/693 18 décembre 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

### **Non-prolifération : République populaire démocratique de Corée**

S/2009/416 12 août 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2009/555 26 octobre 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2010/376 8 juillet 2010 Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

### **Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général\*\***

S/2010/25 14 janvier 2010 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2010/229 5 mai 2010 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

### **Maintien de la paix et de la sécurité internationales**

#### **Non-prolifération et désarmement nucléaires**

S/2009/463 15 septembre 2009 Lettre adressée au Secrétaire général par la Présidente du Conseil de sécurité

### **La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région**

S/2010/129 11 mars 2010 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2010/292 3 juin 2010 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2010/293 8 juin 2010 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

---

\*\* S/2006/920.



**Paix et sécurité en Afrique**

**Djibouti et Érythrée**

S/2010/357 1<sup>er</sup> juillet 2010 Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**La situation entre l'Iraq et le Koweït**

S/2009/685 29 décembre 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2010/72 4 février 2010 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2010/377 7 juillet 2010 Lettre adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2010/378 12 juillet 2010 Lettre adressée au Secrétaire général par la Présidente du Conseil de sécurité

**La situation en Géorgie**

S/2010/103 25 février 2010 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie**

S/2010/38 18 janvier 2010 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**Relations entre le Cameroun et le Nigéria**

S/2009/642 30 novembre 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2009/643 14 décembre 2009 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

**La situation au Myanmar**

S/2009/564 27 octobre 2009 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

**Demande que le Pakistan a faite concernant la création d'une commission d'enquête sur l'assassinat de Mohtarma Benazir Bhutto, ancienne Premier Ministre du Pakistan**

S/2010/7 30 décembre 2009 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

S/2010/8 6 janvier 2010 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2010/191 15 avril 2010 Lettre adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

**Documentation, méthodes de travail et procédure du Conseil de sécurité**

S/2009/678 30 décembre 2009 Lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

S/2009/683 31 décembre 2009 Lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Conseil de sécurité

---

